

ANNEXES

Plan des annexes du rapport

ANNEXE 1	
Les comptes des administrations publiques locales	79
ANNEXE 2	
Les finances des collectivités locales	84
A. Les budgets principaux des collectivités locales	84
B. Les budgets annexes des collectivités locales	96
C. Consolidation des budgets principaux et annexes des collectivités locales	106
D. Consolidation des budgets entre les différentes collectivités locales	114
E. Estimations 2024 (Départements, Régions et CTU)	121
F. Présentation fonctionnelle	123
ANNEXE 3	
Les collectivités locales ultramarines	131
ANNEXE 4	
Les transferts, extensions et créations de compétences	148
ANNEXE 5	
Les disparités des situations communales, départementales et régionales	172
ANNEXE 6	
Le périmètre des EPCI à fiscalité propre au 1 ^{er} janvier 2022	178
ANNEXE 7	
Les finances des établissements publics locaux (EPL)	181
ANNEXE 8	
La fiscalité locale, les redevances et recettes tarifaires	184
ANNEXE 9	
Les concours financiers de l'Etat aux collectivités	195
ANNEXE 10	
La péréquation entre collectivités territoriales	215
ANNEXE 11	
Les effectifs et les salaires dans les collectivités locales	224
ANNEXE 12	
Synthèse du rapport public annuel du CNEN	250

ANNEXE 1

Les comptes des administrations publiques locales (comptabilité nationale)

LUC BRIERE (DGCL)

En 2023, le besoin de financement de l'ensemble des administrations publiques défini au sens de Maastricht se creuse à -153,9 Md€ après -125,8 Md€ en 2022, soit 5,5 % du produit intérieur brut après 4,7 % (tableau 1).

Le déficit de l'État, s'établit à -155,7 Md€ (après -148,4 Md€ en 2022) et celui des organismes divers d'administration centrale (ODAC) à -1,5 Md€. Le déficit des administrations publiques locales (APUL) se dégrade également (-9,9 Md€ après -1,1 Md€), porté par le déficit des collectivités locales (-5,5 Md€) et celui des organismes divers d'administration locale (-4,4 Md€). Le bloc communal est à l'équilibre (+0,1 Md€, après +2,7 Md€ en 2022), les départements deviennent déficitaires (-3,3 Md€, après +1,5 Md€ en 2022) et le solde des régions se dégrade à -1,9 Md€ (après +1,4 Md€ en 2022). Le déficit des organismes divers d'administration locale (unités à compétence spécialisée, comprenant par exemple l'opérateur Île de France Mobilités et le Société des Grands Projets, ex-société du Grand Paris) se creuse légèrement, passant de -4,0 Md€ en 2022 à -4,4 Md€ en 2023.

Enfin, l'excédent des administrations de sécurité sociale (ASSO) s'accroît de +5,0 Md€ et s'établit à +13,2 Md€.

Tableau 1 - Capacité (+) ou besoin (-) de financement des administrations publiques

en milliards d'euros

	2019	2020	2021	2022	2023
Administrations publiques centrales (État + ODAC)	-67,8	-154,9	-144,5	-133,0	-157,2
Administrations de Sécurité sociale	+12,1	-48,3	-19,7	+8,2	+13,2
Administrations publiques locales	-2,5	-3,9	-0,9	-1,1	-9,9
<i>dont : collectivités locales</i>	<i>+0,0</i>	<i>-0,1</i>	<i>+4,5</i>	<i>+3,0</i>	<i>-5,5</i>
<i>organismes divers d'administration locale</i>	<i>-2,5</i>	<i>-3,8</i>	<i>-5,4</i>	<i>-4,0</i>	<i>-4,4</i>
Total Administrations publiques	-58,2	-207,1	-165,1	-125,8	-153,9
Déficit public notifié (au sens du traité de Maastricht, en % du PIB)	-2,4	-8,9	-6,6	-4,7	-5,5

Source : Insee, comptes nationaux - base 2020

APUL : une hausse des dépenses (+ 5,1 %) inférieure à celle des recettes (+ 5,7 %)

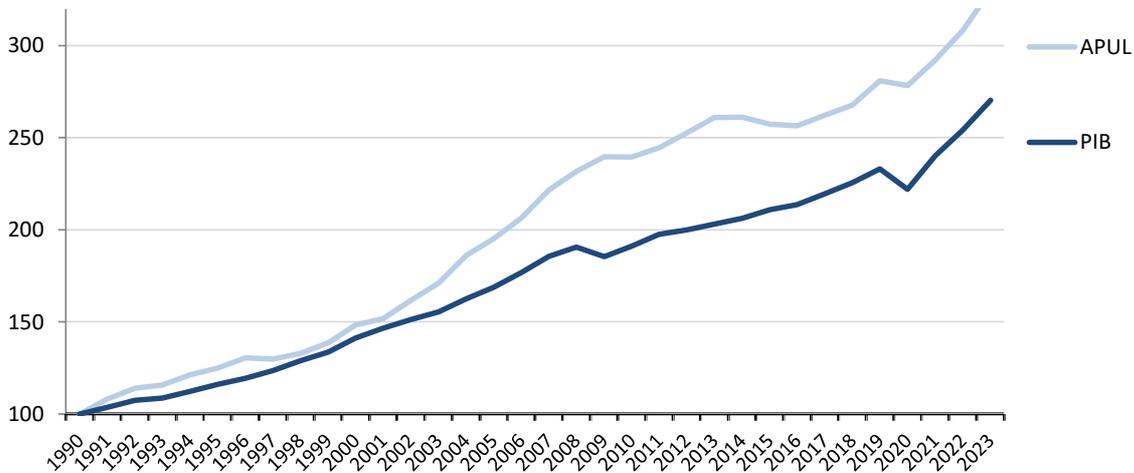
Le montant des dépenses des administrations publiques locales progresse à 315,6 Md€ en 2023 (+ 7,0 %) après une augmentation de + 5,5 % en 2022. Pour les seules collectivités locales, au sens de la comptabilité nationale, la hausse des dépenses en 2023 atteint + 7,1 % après + 5,6 % en 2022. Les dépenses des APUL évoluent en 2023 plus rapidement que l'activité économique (+ 6,3 %) mesurée par la croissance du PIB en valeur (*graphique 1*). Accentuées par les effets prix, les dépenses d'investissement (FBCF) des APUL accélèrent sensiblement en 2023 (+ 12,2 % après + 7,8 % en 2022, *graphique 2*). Les dépenses d'investissement des seules collectivités locales progressent de + 11,8 % après + 8,2 % en 2022.

Le total des recettes des APUL (305,7 Md€) est en hausse de + 4,0 % en 2023, soit une progression en net retrait par rapport aux dépenses. Les prélèvements obligatoires des administrations publiques locales augmentent de +2,7 %, en ralentissement par rapport à l'année précédente (+ 4,9 %) sous l'effet notamment du net recul des DMTO (-22,0 %) à la suite de la chute des volumes de transactions provoquée par la hausse des taux directeurs et le resserrement de l'accès au crédit. Globalement, les impôts perçus par les APUL s'établissent à 178,2 Md€ en 2023 et représentent 6,3 % du PIB (tableau 2), et 14,6 % de l'ensemble des prélèvements obligatoires.

Graphique 1 - Évolution des dépenses des administrations publiques locales et du PIB depuis 1990

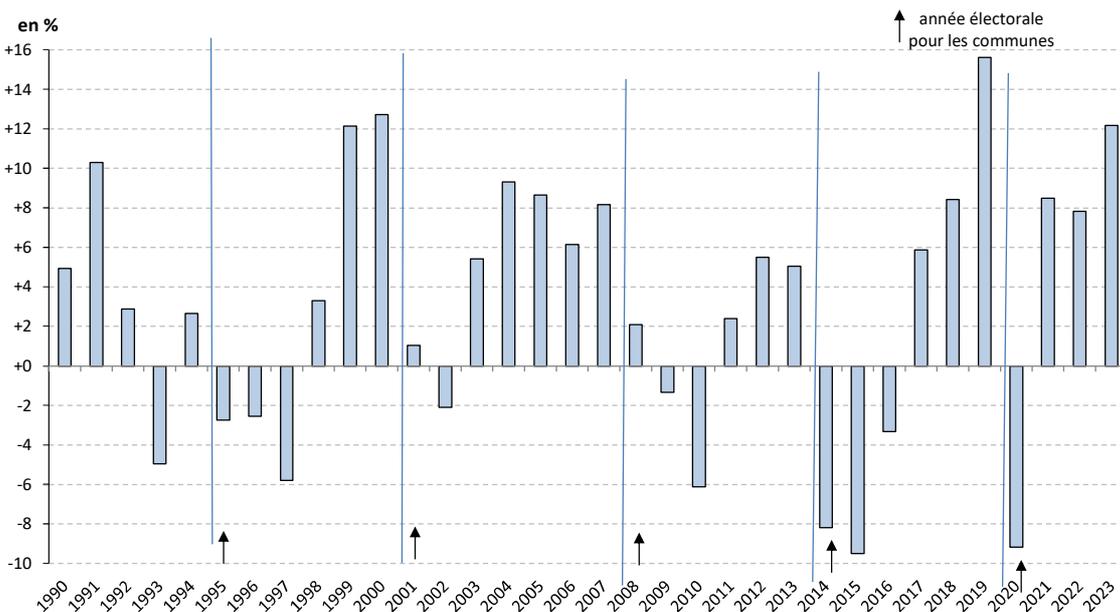
Indice 100=1990

indice 100 en 1990



Source : Insee, comptes nationaux - base 2020.

Graphique 2 - Taux de croissance annuel de la formation brute de capital fixe des administrations publiques locales



Source : Insee, comptes nationaux - base 2020.

Tableau 2 - Taux de prélèvements obligatoires

	<i>en % du PIB</i>				
	<i>en % du PIB</i>				
	2019	2020	2021	2022	2023
Impôts après transferts ⁽¹⁾ perçus par					
les administrations publiques centrales	13,1	12,8	12,6	13,1	12,1
les administrations publiques locales	6,4	6,6	6,6	6,5	6,3
les administrations de Sécurité sociale	9,5	10,0	10,1	10,2	10,0
les institutions de l'Union européenne	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2
Cotisations sociales effectives ⁽²⁾ perçues par :					
l'État	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3
les administrations de Sécurité sociale	14,4	14,3	14,4	14,5	14,3
Prélèvements obligatoires effectifs	44,0	44,3	44,2	45,0	43,2

Les prélèvements obligatoires comprennent :

(1) les impôts après transferts (c'est-à-dire après transferts de recettes fiscales et nets des impôts dus non recouvrables);

(2) les cotisations sociales effectives (nettes des cotisations dues non recouvrables).

Source : Insee, comptes nationaux - base 2020.

La dette publique au sens de Maastricht augmente de 147,8 Md€ en 2023 et s'établit à 3 101,4 Md€. Le ratio de dette publique en points de PIB se réduit à 109,9 %, après 111,2 % fin 2022, en raison de la hausse du PIB en valeur (+6,3 %). La contribution des APUL à la dette publique augmente modérément (+5,8 Md€), principalement sous forme de titres de long terme (+5,1 Md€), portés par la Société des Grands Projets (anciennement Société du Grand Paris) à hauteur de +2,0 Md€ et d'Île-de-France Mobilités à hauteur de 1,5 Md€. Au sein des collectivités locales, les évolutions sont contrastées : les contributions du bloc communal, des régions et des syndicats à la dette publique augmentent respectivement +1,1 Md€, +1,1 Md€ et +0,5 Md€, alors que celle des départements diminue légèrement (- 0,3 Md€).

La France dans l'Union européenne

Les dépenses des administrations publiques locales représentent en France 11,3 % du PIB en 2023 (*tableau 3*). Ce taux est inférieur à la moyenne européenne (17,0 % y compris les dépenses des États fédérés) et à celui d'autres grands pays, notamment ceux à l'organisation fédérale.

A la différence de 2022, la part de l'investissement des administrations publiques locales dans l'investissement public en France (53,1 % de la FBCF des APU) est inférieure en 2023 à la moyenne européenne (55,6 %).

Par ailleurs, la dette des APUL qui représente en France 9,0 % du PIB en 2023, se situe à un niveau inférieur à la moyenne européenne (11,5 %).

Tableau 3 - Dépenses, FBCF et dette des administrations publiques locales (*) en 2023

	Dépenses des administrations publiques locales		Formation brute de capital fixe des administrations publiques locales		Dette des administrations publiques locales	
	en % du PIB	part dans les APU (en %)	en % du PIB	part dans les APU (en %)	en % du PIB	part dans les APU (en %)
Allemagne	23,2	47,7	1,9	72,3	19,4	30,5
Autriche	18,8	35,9	1,4	41,7	9,8	12,7
Belgique	27,7	50,7	2,3	80,0	22,0	20,9
Bulgarie	7,5	18,8	1,3	36,2	0,9	4,1
Chypre	1,8	4,5	0,6	18,5	1,9	2,4
Croatie	12,9	27,2	2,3	43,0	1,7	2,6
Danemark	31,4	66,6	1,5	45,3	6,0	20,5
Espagne	23,7	51,0	2,1	72,9	23,8	22,1
Estonie	10,5	24,0	1,6	23,9	3,0	15,5
Finlande	23,7	42,6	2,4	59,1	12,7	16,7
France	11,3	19,6	2,3	53,1	9,0	8,2
Grèce	4,2	8,3	1,4	36,3	0,5	0,3
Hongrie	5,9	12,1	1,2	22,8	0,6	0,8
Irlande	2,3	10,0	0,8	32,3	1,9	4,3
Italie	14,0	25,3	1,7	53,0	5,4	3,9
Lettonie	10,5	25,7	1,6	37,0	5,8	13,3
Lituanie	9,4	24,7	1,2	27,5	0,8	2,2
Luxembourg	5,6	11,7	2,0	41,7	1,6	6,1
Malte	0,4	1,0	0,1	2,1	0,0	0,0
Pays-Bas	13,1	30,1	1,6	51,8	5,2	11,1
Pologne	13,8	29,4	2,5	49,3	3,4	6,9
Portugal	6,5	15,2	1,2	45,3	4,3	4,3
Roumanie	9,2	22,9	2,9	54,4	1,5	3,0
Slovaquie	8,6	17,9	1,7	39,5	2,2	3,8
Slovénie	9,0	19,3	2,1	38,4	1,8	2,6
Suède	24,2	50,3	2,4	48,5	12,7	40,7
Tchéquie	12,7	28,0	2,3	45,1	1,2	2,6
Union européenne (à 27)	17,0	34,4	2,0	55,6	11,5	14,0

(*) Y compris "Administrations d'Etats fédérées" pour les Etats fédéraux

Source : Eurostat ; valeurs téléchargées le 31 mai 2024

Définitions

Les comptes nationaux sont établis selon des concepts harmonisés au niveau européen, et qui sont revus à intervalles réguliers. Les données présentées ici sont conformes à la méthodologie de la « base 2020 », mise en œuvre pour la première fois avec les comptes nationaux publiés le 31 mai 2024.

Les administrations publiques locales (APUL) comprennent les collectivités locales et les organismes divers d'administration locale (ODAL). Les collectivités locales regroupent les collectivités territoriales, leurs groupements à fiscalité propre, certains syndicats, ainsi que leurs services annexes. Les ODAL regroupent principalement des établissements publics locaux (centres communaux d'action sociale - CCAS, caisses des écoles, services départementaux d'incendie et de secours - SDIS), les établissements publics locaux d'enseignement (collèges, lycées d'enseignement général et professionnel – hors masse salariale des enseignants), les associations récréatives et culturelles financées majoritairement par les collectivités

territoriales, les chambres consulaires. À l'inverse, certains syndicats de communes et les régies sont exclus du champ des APUL lorsque le produit de leurs ventes couvre plus de 50 % de leurs coûts de production.

Pour en savoir plus

"Le compte des administrations publiques en 2023 - Les recettes ralentissent fortement, le déficit augmente, Insee Première n°1998, mai 2024

Pour les définitions des agrégats de la comptabilité nationale, cf. le site de l'Insee :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/8068749>

ANNEXE 2

Les finances des collectivités locales

2A. Les budgets principaux des collectivités locales

BENOIT de LAPASSE, GUILLAUME LEFORESTIER (DGCL)

1. Une approche méthodologique privilégiant les opérations réelles

L'ensemble du rapport de l'Observatoire s'appuie désormais sur des agrégats comptables en ne prenant en compte que les opérations dites « réelles », c'est-à-dire correspondant à des transferts monétaires effectifs. La différence avec l'approche dite « budgétaire », publiée dans les éditions du rapport antérieures à 2017, correspond à des opérations qui retracent des mouvements entre lignes budgétaires sans encaissement ou décaissement effectifs. Les opérations réelles présentent ainsi une vision plus économique de l'activité des collectivités locales (*pour plus de détails, voir l'édition 2017 du rapport*).

Les budgets annexes ne sont pas intégrés au calcul des fiches financières de l'annexe 2A ; ils sont présentés dans l'annexe 2B. Les annexes 2C et 2D présentent les comptes consolidés, c'est-à-dire les comptes des budgets principaux et annexes, neutralisés des flux entre budgets (principaux et annexes) et entre les différentes personnes morales (régions, départements, groupements, communes, etc.). Les syndicats sont désormais inclus dans le champ de la consolidation, car ils représentent le même poids que les budgets annexes et jouent parfois des rôles complémentaires (*cf. BIS de la DGCL n°126, novembre 2018*).

2. Des évolutions calculées « à périmètres constants »

La transformation du paysage administratif des collectivités locales entraîne depuis plusieurs années des modifications du contour des différents niveaux de collectivités dans des proportions importantes. La métropole de Lyon a été créée en 2015, la métropole du Grand Paris en 2016, les collectivités territoriales uniques de Martinique et de Guyane en 2016 également et la collectivité de Corse en 2018, la Ville de Paris en 2019. Pour apprécier correctement l'évolution des finances des différents niveaux de collectivités (communes, GFP, départements, régions, CTU), il faut donc tenir compte des divers changements de périmètres que cela induit.

1) C'est le cas entre 2014 et 2015 du fait de la création de la métropole de Lyon. Bien qu'elle soit une collectivité locale à statut particulier, exerçant des compétences à la fois départementales et intercommunales, cette métropole est assimilée dans ce rapport à un GFP, comme cela est fait par l'Insee dans les comptes nationaux, en raison des flux importants qui existent entre la métropole de Lyon et ses communes membres, comme il en existe entre les GFP et leurs communes membres. Les montants des agrégats financiers de 2015 pour les GFP intègrent donc ceux de cette métropole particulière. En revanche, les évolutions entre 2014 et 2015 des agrégats concernant les

départements et les GFP seraient artificiellement affectées par ce changement de périmètre. Pour calculer ces évolutions, on retire donc du champ des GFP en 2014 la communauté urbaine de Lyon, et en 2015 la métropole de Lyon ; de même, on retire du champ des départements le conseil départemental du Rhône en 2014 et en 2015. Pour les évolutions entre 2015 et 2016 en revanche, la métropole de Lyon est intégrée dans le champ des GFP sur les deux années.

2) Au 1^{er} janvier 2016, la Martinique et la Guyane se dotent d'une collectivité territoriale unique (CTU), dont les compétences recouvrent celles des régions et des départements. Pour établir les résultats de 2016, on choisit d'associer leurs comptes à ceux des régions. Mais, en suivant la même logique que pour la métropole de Lyon en 2015, il faut calculer les évolutions des comptes des départements et des régions entre 2015 et 2016 à périmètre constant : on retire donc en 2015 les départements et les régions de Martinique et Guyane, et en 2016 les collectivités territoriales uniques. Dans l'annexe 3, les données des trois départements, des deux régions et des deux CTU sont établies séparément.

3) La métropole du Grand Paris (MGP) a été créée le 1^{er} janvier 2016 ; elle regroupe 131 communes. Les 11 établissements publics territoriaux (EPT) prennent en 2016 la suite des GFP qui existaient en 2015 et intègrent les communes qui étaient jusqu'à présent isolées ; la situation de Paris reste particulière puisque la commune joue le rôle d'EPT. Dans les comptes du présent rapport, la MGP et ses EPT sont intégrés dans les groupements à fiscalité propre, Paris restant dans le compte des communes. Des flux financiers importants apparaissent alors à partir de 2016 entre les communes, les EPT et la MGP. Le traitement retenu varie selon les flux.

a - La loi NOTRe (Nouvelle organisation territorial de la République) garantit aux EPT le même niveau de ressources que les groupements à fiscalité propre préexistants. Selon les cas, c'est la MGP qui verse une dotation d'équilibre aux EPT, ou l'inverse ; les montants en jeu sont de l'ordre d'un milliard d'euros. Les montants sont déclarés en recettes ou moindres recettes par la MGP (comptes 74861 ou 74869 en M57) et par les EPT (comptes 7431 ou 7439 en M14). Il n'y a donc aucun traitement spécifique à faire puisque ces flux s'annulent au sein du même agrégat (« Autres recettes de fonctionnement ») dans le même niveau de collectivités (les GFP).

b - Une autre conséquence de la création de la MGP en 2016 est la mise en place du fonds de compensation des charges territoriales (FCCT), pour compenser le fait que les communes perçoivent aujourd'hui des recettes fiscales qui étaient auparavant perçues par les GFP (FB, TH, ex-part départementale de TH...). Compte tenu de la nature comptable des opérations, le versement des communes est enregistré dans leur compte 65541 en M14, comme une contribution, et en recettes des GFP (en compte 74752). Ce flux, de l'ordre d'un milliard d'euros, perturberait l'analyse de l'évolution des comptes si l'on considérait la contribution des communes comme une subvention versée, puisque cela augmenterait artificiellement leurs dépenses ; ce flux perturberait également les comparaisons entre communes, notamment par taille puisque ce flux concerne surtout des communes de plus de 20 000 habitants. Pour pouvoir mieux interpréter les comptes des communes, on décide donc dans ce rapport de neutraliser leur contribution au FCCT en ne la considérant pas comme une dépense, mais en la déduisant des recettes fiscales des communes ; dans le compte des

GFP, on intègre symétriquement ces recettes perçues par les GFP non pas dans les subventions reçues, mais dans l'agrégat « fiscalité reversée » afin de privilégier une approche économique plutôt que strictement comptable. Les nouvelles spécifications des agrégats comptables décrites dans le tableau de définitions en ligne précisent ces traitements.

c - Par ailleurs, d'autres flux apparaissent du fait que la MGP perçoit des ressources (DGF, impôts économiques) qui étaient perçues en 2015 par les GFP préexistants ou par les communes membres, et que, pour l'essentiel, la MGP reverse en 2016 aux communes.

Ces flux n'affectent toutefois que quelques agrégats comptables au sein des recettes de fonctionnement : la fiscalité reversée reçue par les communes, les impôts locaux, la DGF, et par répercussion au niveau supérieur d'agrégation, les postes « Concours de l'État », et « Impôts et taxes ». Pour apprécier les évolutions de ces agrégats entre 2015 et 2016, il convient donc là encore de raisonner à périmètre géographique constant, c'est-à-dire de soustraire de l'analyse en 2015 et en 2016 les 131 communes et tous les EPCI touchés directement ou indirectement en 2016 par la création de la MGP.

L'ensemble des recettes de fonctionnement n'est en revanche pas affecté, les flux se compensant à l'intérieur de cet ensemble pour chaque niveau de collectivité. Pour les postes qui ne sont pas affectés, il n'est pas nécessaire de présenter des évolutions « à périmètre constant, hors contour de la MGP ». Nous présentons donc les évolutions « hors contour de la MGP » seulement pour les agrégats cités ci-dessus, qui sont touchés par ces flux.

4) En 2018, l'analyse des budgets des départements et régions s'opère en neutralisant les effets de la fusion de la collectivité territoriale de Corse et des départements de Corse sur les évolutions présentées. En niveaux, les montants agrègent la Corse avec les régions et les CTU à partir de 2018.

5) En 2019, l'analyse des communes et des départements s'opère en neutralisant les effets de la création de la Ville de Paris en lieu et place de la commune et du département. En niveaux, les montants agrègent la Ville de Paris avec les communes à partir de 2019.

3. Évolutions des instructions comptables

Contrairement aux années 2017 et 2018, les nomenclatures comptables n'ont pas connu de changements majeurs les années plus récentes.

(Cf. en ligne, joint avec le rapport, le tableau des définitions des agrégats de dépenses et de recettes selon les nomenclatures des collectivités)

Fiches financières

A1. Communes - Opérations réelles

(en milliards d'euros)

Valeurs provisoires

Budgets principaux	2020	2021 / 2020	2021	2022 / 2021	2022	2023 / 2022	2023	2023 / 2019
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	69,62	+2,7 %	71,52	+5,9 %	75,73	+4,9 %	79,46	+13,3 %
Achats et charges externes	16,14	+6,5 %	17,19	+11,1 %	19,10	+8,4 %	20,71	+20,2 %
Frais de personnel	38,41	+2,5 %	39,39	+4,9 %	41,31	+3,6 %	42,81	+12,0 %
Charges financières	1,54	-7,4 %	1,43	-6,1 %	1,34	+16,7 %	1,57	-6,8 %
Dépenses d'intervention	10,27	-0,3 %	10,24	+3,1 %	10,56	+4,7 %	11,06	+8,2 %
Autres dépenses de fonctionnement	3,25	+0,8 %	3,28	+4,0 %	3,41	-2,6 %	3,32	+18,1 %
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	81,61	+3,8 %	84,69	+5,3 %	89,18	+5,6 %	94,13	+13,3 %
Impôts et taxes	55,16	+2,6 %	56,57	+4,6 %	59,17	+6,4 %	62,97	+14,3 %
- Impôts locaux	47,27	-0,3 %	47,15	+3,6 %	48,87	+7,4 %	52,51	+12,5 %
<i>dont : fiscalité reversée</i>	10,76	+0,5 %	10,82	-0,1 %	10,80	+0,4 %	10,84	-0,1 %
- Autres impôts et taxes	7,89	+19,4 %	9,42	+9,3 %	10,30	+1,6 %	10,46	+24,3 %
<i>dont : fraction de TVA</i>	-	-	-	+10,8 %	0,75	+76,6 %	1,32	-
Concours de l'État	14,38	+3,8 %	14,92	+2,3 %	15,26	+3,0 %	15,71	+10,5 %
- Dotation globale de fonctionnement (DGF)	11,76	+0,5 %	11,82	+0,6 %	11,90	+2,6 %	12,21	+4,2 %
- Autres dotations	0,34	+4,8 %	0,36	+8,0 %	0,39	+5,7 %	0,41	+37,2 %
- Péréquations et compensations fiscales	2,28	+20,2 %	2,74	+8,5 %	2,97	+4,0 %	3,09	+40,5 %
Subventions reçues et participations	3,75	-2,8 %	3,64	+7,2 %	3,91	+6,6 %	4,16	+19,2 %
Ventes de biens et services	5,11	+18,2 %	6,04	+13,5 %	6,86	+5,7 %	7,25	+9,7 %
Autres recettes de fonctionnement	3,20	+9,6 %	3,51	+13,4 %	3,98	+1,3 %	4,03	+9,3 %
Épargne brute (3) = (2)-(1)	11,98	+9,9 %	13,17	+2,1 %	13,45	+9,0 %	14,67	+13,2 %
Épargne nette = (3)-(8)	5,69	+19,4 %	6,80	+4,7 %	7,12	+14,7 %	8,16	+23,5 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	21,22	+6,0 %	22,50	+10,7 %	24,91	+9,4 %	27,25	+7,4 %
Dépenses d'équipement	18,87	+5,7 %	19,95	+12,5 %	22,45	+10,0 %	24,69	+8,3 %
Subventions d'équipement versées	1,49	+7,8 %	1,60	-3,4 %	1,55	+7,5 %	1,66	+2,2 %
Autres dépenses d'investissement	0,87	+9,7 %	0,95	-3,1 %	0,92	-2,9 %	0,89	-4,6 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	11,13	+2,0 %	11,35	+5,3 %	11,95	+5,0 %	12,55	+5,6 %
FCTVA	3,01	-2,8 %	2,93	-4,9 %	2,79	+2,8 %	2,87	+3,5 %
Dotations et Subventions d'équipement	5,68	+6,6 %	6,06	+5,9 %	6,41	+10,2 %	7,07	+19,7 %
Autres recettes d'investissement	2,43	-2,8 %	2,36	+16,3 %	2,75	-4,8 %	2,62	-18,5 %
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	90,84	+3,5 %	94,02	+7,0 %	100,64	+6,0 %	106,71	+11,7 %
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	92,74	+3,6 %	96,04	+5,3 %	101,13	+5,5 %	106,68	+12,3 %
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+1,90		+2,02		+0,49		-0,03	
Remboursements de dette (8)	6,29	+1,3 %	6,37	-0,6 %	6,33	+2,7 %	6,50	+2,5 %
Emprunts (9)	5,86	+9,8 %	6,43	+15,7 %	7,44	-12,7 %	6,50	+7,4 %
Flux net de dette = (9)-(8)	-0,44		+0,06		+1,11		-0,01	
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	97,13	+3,4 %	100,39	+6,6 %	106,97	+5,8 %	113,21	+11,1 %
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	98,59	+3,9 %	102,48	+5,9 %	108,57	+4,2 %	113,17	+12,0 %
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+1,46		+2,08		+1,60		-0,04	
Dettes au 31 décembre (12)^(a)	64,89	-0,1 %	64,84	+1,3 %	65,66	-0,1 %	65,61	+1,4 %
Ratios								
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	14,7%	+0,9 pt	15,6%	-0,5 pt	15,1%	+0,5 pt	15,6%	+0,2 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	7,0%	+1,1 pt	8,0%	-0,0 pt	8,0%	+0,7 pt	8,7%	+1,4 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	79,5%	-3,0 pt	76,6%	-2,9 pt	73,6%	-3,9 pt	69,7%	-13,7 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	5,4 ans	-0,5 an	4,9 ans	-0,0 an	4,9 ans	-0,4 an	4,5 ans	-0,5 an

(a) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

(b) A partir de 2021 la Ville de Paris perçoit une fraction des produits de la TVA en compensation de la perte de recettes fiscales directes.

Source : DGCL - Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux. Montants en opérations réelles, calculés hors gestion active de la dette.

A2a. Groupements de communes à fiscalité propre^(a) - Opérations réelles

Budgets principaux	Valeurs provisoires							
	2020	2021 / 2020 (c)	2021	2022 / 2021	2022	2023 / 2022	2023	2023 / 2019
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	26,65	+3,2 %	27,52	+5,6 %	29,05	+7,7 %	31,28	+20,3 %
Achats et charges externes	6,95	+4,2 %	7,24	+6,2 %	7,69	+9,4 %	8,42	+20,1 %
Frais de personnel	10,04	+4,2 %	10,46	+6,7 %	11,17	+6,3 %	11,87	+20,9 %
Charges financières	0,55	-5,1 %	0,52	-0,1 %	0,52	+35,6 %	0,71	+21,8 %
Dépenses d'intervention	7,70	+3,0 %	7,93	+4,1 %	8,25	+5,2 %	8,69	+19,0 %
Autres dépenses de fonctionnement	1,42	-3,7 %	1,36	+3,6 %	1,41	+13,1 %	1,60	+23,9 %
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	32,34	+4,2 %	33,70	+6,8 %	35,99	+7,3 %	38,62	+20,6 %
Impôts et taxes	18,67	-1,2 %	18,44	+8,8 %	20,06	+9,7 %	22,00	+20,7 %
- Impôts locaux	13,50	-60,2 %	5,38	+9,5 %	5,88	-62,7 %	2,19	-83,0 %
- Autres impôts et taxes	5,17	+152,6 %	13,06	+8,5 %	14,17	+39,8 %	19,81	+274,0 %
dont : fraction de TVA	-	-	7,44	+10,3 %	8,21	+55,6 %	12,77	-
Concours de l'État	8,35	+14,4 %	9,55	+0,2 %	9,57	+2,2 %	9,78	+16,8 %
- Dotation globale de fonctionnement (DGF)	6,54	-0,5 %	6,51	-1,0 %	6,45	+0,1 %	6,46	-2,5 %
- Autres dotations	0,10	+17,0 %	0,12	-0,1 %	0,12	+0,9 %	0,12	+25,9 %
- Péréquations et compensations fiscales	1,71	+71,3 %	2,92	+2,8 %	3,01	+6,6 %	3,20	+94,0 %
Subventions reçues et participations	1,60	+4,0 %	1,66	+7,3 %	1,78	+10,8 %	1,97	+35,6 %
Ventes de biens et services	2,88	+8,9 %	3,14	+11,5 %	3,50	+5,9 %	3,71	+21,3 %
Autres recettes de fonctionnement	0,84	+7,8 %	0,91	+18,7 %	1,08	+7,1 %	1,16	+26,0 %
Épargne brute (3) = (2)-(1)	5,69	+8,7 %	6,18	+12,2 %	6,94	+5,8 %	7,34	+21,7 %
Épargne nette = (3)-(8)	3,31	+4,9 %	3,47	+20,8 %	4,20	+9,5 %	4,60	+34,0 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	10,26	+3,3 %	10,60	+7,6 %	11,40	+7,9 %	12,30	+11,6 %
Dépenses d'équipement	7,27	+6,2 %	7,72	+4,9 %	8,10	+9,6 %	8,87	+9,6 %
Subventions d'équipement versées	2,16	-6,2 %	2,03	+9,9 %	2,22	+7,0 %	2,38	+18,9 %
Autres dépenses d'investissement	0,83	+2,7 %	0,85	+26,6 %	1,08	-2,6 %	1,05	+13,5 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	4,04	+11,6 %	4,50	+2,0 %	4,59	+4,6 %	4,80	+13,8 %
FCTVA	1,01	+18,8 %	1,19	-15,4 %	1,01	+5,7 %	1,07	+14,7 %
Dotations et Subventions d'équipement	2,08	+11,1 %	2,31	+9,9 %	2,53	+2,8 %	2,61	+16,4 %
Autres recettes d'investissement	0,95	+5,0 %	1,00	+4,5 %	1,05	+8,1 %	1,13	+7,5 %
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	36,92	+3,3 %	38,12	+6,1 %	40,45	+7,7 %	43,58	+17,7 %
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	36,38	+5,0 %	38,21	+6,2 %	40,58	+7,0 %	43,43	+19,8 %
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	-0,54		+0,09		+0,13		-0,16	
Remboursements de dette (8)	2,38	+14,0 %	2,71	+1,2 %	2,74	+0,1 %	2,74	+5,5 %
Emprunts (9)	3,52	-16,5 %	2,94	+13,8 %	3,34	-3,3 %	3,23	+4,1 %
Flux net de dette = (9)-(8)	+1,14		+0,23		+0,60		+0,49	
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	39,29	+3,9 %	40,83	+5,8 %	43,20	+7,3 %	46,33	+16,9 %
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	39,90	+3,1 %	41,15	+6,8 %	43,93	+6,2 %	46,66	+18,5 %
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,61		+0,32		+0,73		+0,33	-223,6 %
Dette au 31 décembre (12)^(b)	27,26	+3,3 %	28,16	+2,0 %	28,71	+2,4 %	29,40	
Ratios								
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	17,6%	+0,8 pt	18,3%	+0,9 pt	19,3%	-0,3 pt	19,0%	+0,2 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	10,2%	+0,1 pt	10,3%	+1,4 pt	11,7%	+0,2 pt	11,9%	+1,2 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	84,3%	-0,7 pt	83,5%	-3,8 pt	79,8%	-3,6 pt	76,1%	-4,9 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	4,8 ans	-0,2 an	4,6 ans	-0,4 an	4,1 ans	-0,1 an	4,0 ans	-0,3 an

(a) Y compris métropole de Lyon, métropole du grand Paris (MGP) et établissements publics territoriaux (EPT) de la MGP.

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

(c) A partir de 2021, les GFP cessent de percevoir la taxe d'habitation sur les résidences principales et perçoivent en compensation une fraction du produit de la TVA.

Source : DGCL - Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux. Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

A2b. Groupements de communes à fiscalité propre, par type de groupement - Opérations réelles*(en millions d'euros)*

Budgets principaux - 2023	Métropoles ^(a)	Communautés urbaines (CU)	Communautés d'agglomération (CA)	Communautés de communes (CC)	Ensemble des GFP ^(a)
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	10 860	1 610	10 639	8 172	31 282
Achats et charges externes	2 751	409	3 024	2 232	8 416
Frais de personnel	3 656	653	4 196	3 365	11 870
Charges financières	355	44	213	99	711
Dépenses d'intervention	3 520	405	2 696	2 065	8 686
Autres dépenses de fonctionnement	579	99	510	411	1 598
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	13 518	2 092	13 121	9 892	38 623
Impôts et taxes	7 064	1 224	7 783	5 934	22 004
- Impôts locaux	-21	412	642	1 160	2 193
- Autres impôts et taxes	7 084	812	7 141	4 774	19 811
<i>dont : fraction de TVA</i>	<i>5 164</i>	<i>577</i>	<i>4 246</i>	<i>2 784</i>	<i>12 771</i>
Concours de l'État	4 072	590	3 155	1 963	9 780
- Dotation globale de fonctionnement (DGF)	3 064	339	2 039	1 015	6 457
- Autres dotations	44	9	37	30	120
- Péréquations et compensations fiscales	965	242	1 079	918	3 204
Subventions reçues et participations	498	41	659	776	1 974
Ventes de biens et services	1 326	174	1 243	964	3 707
Autres recettes de fonctionnement	558	62	282	256	1 158
Épargne brute (3) = (2)-(1)	2 658	481	2 483	1 720	7 342
Épargne nette = (3)-(8)	1 394	318	1 626	1 259	4 597
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	5 278	963	3 593	2 469	12 303
Dépenses d'équipement	3 737	659	2 498	1 980	8 874
Subventions d'équipement versées	1 110	195	760	315	2 380
Autres dépenses d'investissement	431	109	335	175	1 049
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	1 929	405	1 383	1 087	4 805
FCTVA	415	78	311	265	1 068
Autres dotations et Subventions d'équipement	1 052	214	723	616	2 605
Autres recettes d'investissement	462	114	349	207	1 131
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	16 138	2 573	14 232	10 642	43 585
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	15 447	2 497	14 504	10 979	43 428
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	-691	-76	+272	+338	-157
Remboursements de dette (8)	1 264	163	857	460	2 745
Emprunts (9)	1 763	269	845	355	3 232
Flux net de dette = (9)-(8)	498	106	-12	-106	488
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	17 403	2 736	15 089	11 102	46 329
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	17 210	2 767	15 350	11 334	46 660
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	-193	+31	+261	+232	+331
Dette au 31 décembre (12)	14 067	1 941	9 046	4 348	29 402
Ratios					
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	19,7%	23,0%	18,9%	17,4%	19,0%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	10,3%	15,2%	12,4%	12,7%	11,9%
Taux d'endettement = (12) / (2)	104,1%	92,8%	68,9%	44,0%	76,1%
Capacité de désendettement = (12) / (3)	5,3 ans	4,0 ans	3,6 ans	2,5 ans	4,0 ans

*(a) Y compris métropole de Lyon, métropole du grand Paris (MGP) et établissements publics territoriaux (EPT) de la MGP.**Source : DGCL. Données DGFiP, comptes de gestion ; budgets principaux. Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.*

A3. Secteur communal (communes, groupements à fiscalité propre)^(a) - Opérations réelles

Budgets principaux	Valeurs provisoires							
	2020	2021 / 2020 (c)	2021	2022 / 2021	2022	2023 / 2022	2023	2023 / 2019
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	96,27	+2,9%	99,04	+5,8 %	104,78	+5,7 %	110,7	+15,2 %
Achats et charges externes	23,09	+5,8%	24,43	+9,7 %	26,79	+8,7 %	29,1	+20,2 %
Frais de personnel	48,45	+2,9%	49,85	+5,3 %	52,48	+4,2 %	54,7	+13,8 %
Charges financières	2,10	-6,8%	1,95	-4,5 %	1,87	+22,0 %	2,3	+0,5 %
Dépenses d'intervention	17,97	+1,1%	18,17	+3,6 %	18,82	+4,9 %	19,7	+12,7 %
Autres dépenses de fonctionnement	4,67	-0,6%	4,64	+3,9 %	4,82	+2,0 %	4,9	+20,0 %
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	113,95	+3,9%	118,39	+5,7 %	125,17	+6,1 %	132,8	+15,3 %
Impôts et taxes	73,83	+1,6%	75,01	+5,6 %	79,23	+7,3 %	85,0	+15,9 %
- Impôts locaux	60,77	-13,6%	52,52	+4,2 %	54,75	-0,1 %	54,7	-8,2 %
- Autres impôts et taxes	13,06	+72,2%	22,49	+8,8 %	24,47	+23,7 %	30,3	+120,8 %
<i>dont : fraction de TVA</i>	-	-	8,12	+10,3 %	8,96	+57,4 %	14,1	-
Concours de l'État	22,74	+7,7%	24,48	+1,5 %	24,83	+2,7 %	25,5	+12,9 %
- Dotation globale de fonctionnement (DGF)	18,30	+0,2%	18,33	+0,1 %	18,35	+1,7 %	18,7	+1,8 %
- Autres dotations	0,45	+7,6%	0,48	+6,0 %	0,51	+4,6 %	0,5	+34,5 %
- Péréquations et compensations fiscales	3,99	+42,1%	5,66	+5,6 %	5,98	+5,3 %	6,3	+63,4 %
Subventions reçues et participations	5,34	-0,7%	5,30	+7,2 %	5,69	+7,9 %	6,1	+24,0 %
Ventes de biens et services	7,99	+14,9%	9,18	+12,8 %	10,36	+5,8 %	11,0	+13,4 %
Autres recettes de fonctionnement	4,05	+9,3%	4,42	+14,5 %	5,06	+2,5 %	5,2	+12,6 %
Épargne brute (3) = (2)-(1)	17,67	+9,5%	19,35	+5,4 %	20,39	+7,9 %	22,0	+15,9 %
Épargne nette = (3)-(8)	9,00	+14,1%	10,27	+10,1 %	11,31	+12,8 %	12,8	+27,1 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	31,48	+5,1%	33,10	+9,7 %	36,31	+8,9 %	39,6	+8,7 %
Dépenses d'équipement	26,14	+5,9%	27,67	+10,4 %	30,55	+9,9 %	33,6	+8,6 %
Subventions d'équipement versées	3,64	-0,5%	3,63	+4,0 %	3,77	+7,2 %	4,0	+11,4 %
Autres dépenses d'investissement	1,69	+6,3%	1,80	+10,9 %	2,00	-2,8 %	1,9	+4,4 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	15,17	+4,5%	15,86	+4,3 %	16,54	+4,9 %	17,4	+7,8 %
FCTVA	4,02	+2,6%	4,13	-7,9 %	3,80	+3,6 %	3,9	+6,3 %
Dotations et Subventions d'équipement	7,76	+7,8%	8,36	+7,0 %	8,95	+8,1 %	9,7	+18,8 %
Autres recettes d'investissement	3,39	-0,6%	3,37	+12,8 %	3,80	-1,3 %	3,7	-12,1 %
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	127,75	+3,4%	132,14	+6,8 %	141,09	+6,5 %	150,3	+13,4 %
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	129,12	+4,0%	134,25	+5,6 %	141,71	+5,9 %	150,1	+14,4 %
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+1,36		+2,11		+0,62	+0,0 %	-0,2	
Remboursements de dette (8)	8,67	+4,7%	9,08	-0,1 %	9,08	+1,9 %	9,2	+3,4 %
Emprunts (9)	9,38	-0,1%	9,37	+15,1 %	10,79	-9,8 %	9,7	+6,3 %
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,70		0,29		+1,71		0,5	
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	136,42	+3,5%	141,22	+6,3 %	150,17	+6,2 %	159,5	+12,8 %
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	138,49	+3,7%	143,62	+6,2 %	152,50	+4,8 %	159,8	+13,8 %
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+2,07		+2,40		+2,33		0,3	
Dettes au 31 décembre (12)^(b)	92,15	+0,9%	92,99	+1,5 %	94,36	+0,7 %	95,0	+4,8 %
Ratios								
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	15,5%	+0,8 pt	16,3%	-0,1 pt	16,3%	+0,3 pt	16,6%	+0,1 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	7,9%	+0,8 pt	8,7%	+0,4 pt	9,0%	+0,6 pt	9,6%	+0,9 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	80,9%	-2,3 pt	78,5%	-3,2 pt	75,4%	-3,8 pt	71,6%	-7,2 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	5,2 ans	-0,4 an	4,8 ans	-0,2 an	4,6 ans	-0,3 an	4,3 ans	-0,5 an

(a) Y compris métropole de Lyon, métropole du grand Paris (MGP) et établissements publics territoriaux (EPT) de la MGP.

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

(c) A partir de 2021, les GFP cessent de percevoir la taxe d'habitation sur les résidences principales et perçoivent en compensation une fraction du produit de la TVA.

Source : DGCL - Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux. Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

A4. Départements^(a) - Opérations réelles

Budgets principaux	Valeurs provisoires							
	2020	2021 / 2020 (c)	2021	2022 / 2021 (d)	2022	2023 / 2022 (e)	2023	2023 / 2019 (d)(e)
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	57,03	+1,4 %	57,84	+3,9 %	59,50	+6,5 %	63,33	+14,5 %
Achats et charges externes	3,69	+1,0 %	3,73	+8,3 %	4,04	+9,6 %	4,43	+20,1 %
Frais de personnel	12,04	+2,5 %	12,34	+5,1 %	12,96	+7,0 %	13,87	+17,2 %
Charges financières	0,63	-8,4 %	0,58	-1,2 %	0,57	+30,7 %	0,75	+8,8 %
Dépenses d'intervention	39,90	+1,3 %	40,42	+3,2 %	41,10	+5,7 %	43,39	+13,2 %
Autres dépenses de fonctionnement	0,77	-0,6 %	0,77	+8,2 %	0,83	+7,0 %	0,89	+21,2 %
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	64,88	+6,6 %	69,16	+4,1 %	71,41	-1,2 %	70,53	+9,2 %
Impôts et taxes	47,65	+8,2 %	51,55	+4,3 %	53,28	-3,2 %	51,54	+8,9 %
- Impôts locaux	21,62	-66,1 %	7,33	-1,2 %	7,20	-48,3 %	3,72	-82,7 %
- Autres impôts et taxes	26,03	+69,9 %	44,23	+5,2 %	46,08	+3,8 %	47,82	+82,9 %
<i>dont : fraction de TVA</i>			14,70	+9,5 %	16,09	+26,7 %	20,38	
: DMTO	11,31	+27,0 %	14,35	+2,4 %	14,60	-21,8 %	11,40	-0,0 %
: TICPE	5,35	+1,6 %	5,44	+0,8 %	5,18	-0,3 %	5,15	-6,5 %
: TSCA	7,52	+5,5 %	7,93	+4,7 %	8,30	+7,3 %	8,91	+22,5 %
Concours de l'État	10,27	-0,6 %	10,21	-0,1 %	10,02	-0,6 %	9,95	-2,9 %
- Dotation globale de fonctionnement (DGF)	8,01	-0,4 %	7,98	+0,2 %	7,81	-0,0 %	7,80	-1,8 %
- Autres dotations	0,46	+0,4 %	0,46	+1,7 %	0,47	-1,0 %	0,46	+0,9 %
- Péréquations et compensations fiscales	1,81	-1,7 %	1,78	-1,8 %	1,75	-3,2 %	1,69	-8,6 %
Subventions reçues et participations	4,68	+6,5 %	4,98	+13,0 %	5,59	+14,5 %	6,40	+41,0 %
Ventes de biens et services	0,43	-3,2 %	0,42	+7,1 %	0,45	+4,7 %	0,47	+0,0 %
Autres recettes de fonctionnement	1,86	+7,5 %	1,99	-0,2 %	2,07	+5,1 %	2,17	+9,7 %
Épargne brute (3) = (2)-(1)	7,85	+44,2 %	11,33	+5,1 %	11,91	-39,6 %	7,20	-22,4 %
Épargne nette = (3)-(8)	4,57	+70,7 %	7,81	+10,8 %	8,59	-54,3 %	3,94	-32,5 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	10,41	+9,4 %	11,39	+7,1 %	12,25	+2,4 %	12,54	+21,1 %
Dépenses d'équipement	6,50	+13,5 %	7,39	+8,0 %	7,99	+2,7 %	8,21	+27,7 %
Subventions d'équipement versées	3,64	+2,7 %	3,73	+4,9 %	3,93	+2,2 %	4,03	+8,5 %
Autres dépenses d'investissement	0,27	+0,8 %	0,27	+12,4 %	0,32	-3,7 %	0,31	+41,5 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	2,44	+7,5 %	2,63	+8,0 %	2,86	+12,4 %	3,22	+26,1 %
FCTVA	0,98	+2,6 %	1,00	+6,9 %	1,07	+11,0 %	1,19	+34,6 %
Dotations et subventions d'investissement	1,13	+8,2 %	1,23	+14,0 %	1,42	+19,1 %	1,70	+36,5 %
Autres recettes d'investissement	0,33	+19,6 %	0,40	-6,5 %	0,37	-9,2 %	0,33	-20,1 %
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	67,44	+2,6 %	69,22	+4,5 %	71,75	+5,8 %	75,88	+15,5 %
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	67,33	+6,6 %	71,79	+4,3 %	74,27	-0,7 %	73,75	+9,9 %
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	-0,11		2,56		2,52		-2,13	
Remboursements de dette (8)	3,28	+7,3 %	3,52	-7,5 %	3,32	-2,1 %	3,26	-5,1 %
Emprunts (9)	4,20	-31,2 %	2,89	-19,1 %	2,38	+22,0 %	2,90	+20,3 %
Flux net de dette = (9)-(8)	0,92		-0,63		-0,94		-0,36	
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	70,72	+2,9 %	72,74	+3,9 %	75,07	+5,4 %	79,14	+14,5 %
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	71,53	+4,4 %	74,68	+3,4 %	76,65	+0,0 %	76,65	+10,2 %
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	0,81		1,93		1,58		-2,48	
Dettes au 31 décembre (12)^(b)	32,40	-1,9%	31,78	-3,1%	30,81	-0,9%	30,51	-2,9%
Ratios								
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	12,1%	+4,3 pt	16,4%	+0,2 pt	16,7%	-8,4 pt	10,2%	-5,6 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	7,0%	+4,2 pt	11,3%	+1,0 pt	12,0%	-8,5 pt	5,6%	-4,7 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	49,9%	-4,0 pt	45,9%	-4,3 pt	43,1%	+1,4 pt	43,3%	-7,1 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	4,1 ans	-1,3 an	2,8 ans	-0,2 an	2,6 ans	+1,7 an	4,2 ans	+0,8 an

(a) Hors collectivités territoriales uniques (CTU) de Martinique et Guyane et collectivité de Corse et hors Ville de Paris.

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

(c) En 2021, les départements perdent le produit de la taxe foncière sur le foncier bâti (au profit des communes) et perçoivent en compensation une fraction du produit de la TVA.

(d) Hors Pyrénées-Orientales et Seine-Saint-Denis dont le RSA a été recentralisé à partir du 1er janvier 2022.

(e) Hors Ariège dont le RSA a été recentralisé à partir du 1er janvier 2023.

Source : DGCL - Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux. Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

A5. Régions et collectivités territoriales uniques (CTU) (a) - Opérations réelles

Budgets principaux	(en milliards d'euros)					Valeurs provisoires		
	2020	2021 / 2020 (c)	2021	2022 / 2021	2022	2022 / 2021	2023	2023 / 2019
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	21,81	+3,5 %	22,56	+3,0 %	23,24	+4,9 %	24,38	+8,2 %
Achats et charges externes	3,83	+8,4 %	4,15	+4,4 %	4,34	+15,0 %	4,99	+34,0 %
Frais de personnel	4,12	+3,7 %	4,28	+3,5 %	4,43	+4,0 %	4,61	+13,8 %
Charges financières	0,56	-0,7 %	0,56	+0,1 %	0,56	+52,9 %	0,86	+46,2 %
Dépenses d'intervention	12,91	+0,4 %	12,96	+4,2 %	13,50	-0,0 %	13,50	-3,3 %
Autres dépenses de fonctionnement	0,38	+62,5 %	0,62	-32,7 %	0,41	+3,2 %	0,43	+90,2 %
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	26,86	+5,4 %	28,32	+4,0 %	29,46	+2,6 %	30,23	+4,3 %
Impôts et taxes	22,04	+2,7 %	22,64	+5,5 %	23,88	+2,4 %	24,46	+0,1 %
- Impôts locaux	8,74	-	-1,28	-7,6 %	-1,18	-0,6 %	-1,17	-113,8 %
- Autres impôts et taxes	13,30	+79,8 %	23,92	+4,8 %	25,06	+2,3 %	25,63	+61,0 %
<i>dont : fraction de TVA</i>	4,03	+263,8 %	14,65	+8,3 %	15,86	+3,0 %	16,34	+280,7 %
<i>: cartes grises</i>	2,09	+3,5 %	2,16	-12,6 %	1,89	+7,6 %	2,03	-11,5 %
<i>: TICPE</i>	5,03	+2,2 %	5,14	+3,7 %	5,33	+2,2 %	5,45	-0,1 %
Concours de l'État	1,93	+14,2 %	2,21	+2,4 %	2,26	+4,3 %	2,36	+26,9 %
- Dotation globale de fonctionnement (DGF)	0,30	+0,4 %	0,31	-0,2 %	0,30	+0,0 %	0,30	+0,0 %
- Autres dotations	1,00	+2,3 %	1,03	+0,8 %	1,03	+0,6 %	1,04	+19,0 %
- Péréquations et compensations fiscales	0,62	+40,1 %	0,87	+5,3 %	0,92	+9,9 %	1,01	+49,1 %
Subventions reçues et participations	2,34	+14,1 %	2,67	+3,7 %	2,77	-4,7 %	2,64	+24,8 %
Ventes de biens et services	0,15	+14,6 %	0,17	+13,7 %	0,19	+69,2 %	0,32	+91,1 %
Autres recettes de fonctionnement	0,40	+58,9 %	0,64	-43,5 %	0,36	+27,3 %	0,46	+13,0 %
Épargne brute (3) = (2)-(1)	5,05	+13,9 %	5,76	+8,1 %	6,22	-5,9 %	5,86	-9,1 %
Épargne nette = (3)-(8)	2,67	+50,2 %	4,01	+3,0 %	4,12	-12,3 %	3,62	-20,5 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	12,67	+4,4 %	13,23	-1,0 %	13,09	+4,7 %	13,71	+23,7 %
Dépenses d'équipement	3,24	+20,1 %	3,89	+0,2 %	3,90	+5,3 %	4,11	+21,4 %
Subventions d'équipement versées	8,56	+0,8 %	8,63	-0,3 %	8,60	+4,9 %	9,02	+26,4 %
Autres dépenses d'investissement	0,86	-18,2 %	0,71	-16,0 %	0,59	-1,7 %	0,58	+2,7 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	5,27	+1,2 %	5,33	+0,4 %	5,35	+14,5 %	6,13	+32,5 %
FCTVA	0,52	+10,2 %	0,57	+5,5 %	0,60	-1,7 %	0,59	+15,4 %
Dotations et subventions d'investissement	4,19	+0,3 %	4,20	+0,7 %	4,23	+17,8 %	4,99	+37,9 %
Autres recettes d'investissement	0,56	-0,1 %	0,56	-7,2 %	0,52	+6,8 %	0,55	+11,2 %
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	34,48	+3,8 %	35,79	+1,5 %	36,33	+4,8 %	38,09	+13,3 %
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	32,13	+4,7 %	33,65	+3,5 %	34,82	+4,4 %	36,37	+8,2 %
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	-2,34		-2,14		-1,52		-1,72	
Remboursements de dette (8)	2,39	-26,6 %	1,75	+19,9 %	2,10	+6,7 %	2,24	+18,4 %
Emprunts (9)	4,80	-15,4 %	4,06	-15,7 %	3,42	+1,7 %	3,48	+71,2 %
Flux net de dette =(9)-(8)	+2,41		+2,31		+1,32		+1,24	
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	36,86	+1,8 %	37,54	+2,4 %	38,43	+4,9 %	40,33	+13,6 %
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	36,93	+2,1 %	37,71	+1,4 %	38,24	+4,2 %	39,84	+11,8 %
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,07		+0,17		-0,19		-0,48	
Dette au 31 décembre (12) (b)	30,50	+8,0 %	32,93	+3,8 %	34,19	+3,6 %	35,42	+26,6 %
Ratios								
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	18,8%	+1,5 pt	20,3%	+0,8 pt	21,1%	-1,8 pt	19,4%	-2,9 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	9,9%	+4,2 pt	14,1%	-0,1 pt	14,0%	-2,0 pt	12,0%	-3,7 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	113,5%	+2,7 pt	116,3%	-0,2 pt	116,1%	+1,1 pt	117,2%	+20,6 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	6,0 ans	-0,3 an	5,7 ans	-0,2 an	5,5 ans	+0,6 an	6,0 ans	+1,7 an

(a) Y compris collectivités territoriales uniques (CTU) de Martinique et Guyane à partir de 2016 et de Corse à partir de 2018.

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre

(c) En 2021, la suppression de la part régionale de CVAE est compensée par une nouvelle fraction de TVA. Les reversements de fiscalité sont pour certaines régions supérieurs aux contributions directes, ce qui entraîne un montant total d'impôts locaux négatifs.

Source : DGCL - Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux. Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

A6. Ensemble des collectivités locales (hors syndicats) - Opérations réellesCommunes, groupements à fiscalité propre, départements, collectivités territoriales uniques et régions ^(a)*(en milliards d'euros)**Valeurs provisoires*

Budgets principaux	2020	2021 / 2020 (c)	2021	2022 / 2021	2022	2023 / 2022	2023	2023 / 2019
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	175,12	+2,5 %	179,44	+4,5 %	187,52	+5,8 %	198,45	+13,6 %
Achats et charges externes	30,61	+5,6 %	32,31	+8,8 %	35,17	+9,6 %	38,54	+21,8 %
Frais de personnel	64,61	+2,9 %	66,46	+5,1 %	69,86	+4,7 %	73,15	+14,4 %
Charges financières	3,29	-6,1 %	3,09	-3,0 %	3,00	+29,5 %	3,88	+9,7 %
Dépenses d'intervention	70,78	+1,1 %	71,55	+2,6 %	73,42	+4,4 %	76,64	+8,6 %
Autres dépenses de fonctionnement	5,82	+3,5 %	6,02	+0,7 %	6,07	+2,7 %	6,24	+23,5 %
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	205,69	+4,9 %	215,87	+4,7 %	226,04	+3,3 %	233,52	+11,6 %
Impôts et taxes	143,52	+4,0 %	149,20	+4,8 %	156,40	+2,9 %	160,97	+10,7 %
- Impôts locaux	91,13	-35,7 %	58,57	+3,8 %	60,77	-5,8 %	57,24	-36,0 %
- Autres impôts et taxes	52,40	+73,0 %	90,63	+5,5 %	95,62	+8,5 %	103,73	+85,4 %
Concours de l'État	34,94	+5,6 %	36,90	+0,6 %	37,11	+1,9 %	37,80	+8,4 %
- Dotation globale de fonctionnement (DGF)	26,61	+0,0 %	26,62	-0,6 %	26,46	+1,2 %	26,77	-0,0 %
- Autres dotations	1,90	+3,1 %	1,96	+2,3 %	2,01	+1,2 %	2,03	+17,8 %
- Péréquations et compensations fiscales	6,42	+29,5 %	8,32	+4,0 %	8,65	+4,1 %	9,00	+41,2 %
Subventions reçues et participations	12,36	+4,8 %	12,96	+8,4 %	14,04	+8,0 %	15,17	+30,1 %
Ventes de biens et services	8,57	+13,9 %	9,76	+12,6 %	10,99	+6,9 %	11,75	+14,1 %
Autres recettes de fonctionnement	6,30	+11,9 %	7,05	+6,2 %	7,49	+4,5 %	7,83	+11,8 %
Épargne brute (3) = (2)-(1)	30,58	+19,2 %	36,44	+5,7 %	38,52	-9,0 %	35,06	+1,4 %
Épargne nette = (3)-(8)	16,24	+36,0 %	22,08	+8,8 %	24,02	-15,4 %	20,32	-0,1 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	54,555	+5,8 %	57,714	+6,8 %	61,653	+6,7 %	65,807	+13,9 %
Dépenses d'équipement	35,89	+8,5 %	38,95	+9,0 %	42,44	+8,1 %	45,88	+12,8 %
Subventions d'équipement versées	15,84	+0,9 %	15,99	+2,0 %	16,30	+4,8 %	17,09	+18,3 %
Autres dépenses d'investissement	2,83	-1,7 %	2,78	+4,9 %	2,91	-2,6 %	2,84	+7,0 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	22,88	+4,1 %	23,82	+3,9 %	24,76	+7,9 %	26,70	+14,8 %
FCTVA	5,52	+3,3 %	5,70	-4,0 %	5,47	+4,4 %	5,71	+12,1 %
Dotations et Subventions d'équipement	13,09	+5,4 %	13,79	+5,9 %	14,60	+12,0 %	16,36	+26,0 %
Autres recettes d'investissement	4,28	+1,0 %	4,32	+8,3 %	4,68	-1,0 %	4,63	-10,7 %
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	229,67	+3,3 %	237,15	+5,1 %	249,17	+6,1 %	264,26	+13,7 %
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	228,58	+4,9 %	239,69	+4,6 %	250,79	+3,8 %	260,22	+11,9 %
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	-1,09		+2,54		+1,62		-4,04	
Remboursements de dette (8)	14,34	+0,1 %	14,35	+1,0 %	14,50	+1,7 %	14,75	+3,6 %
Emprunts (9)	18,38	-11,2 %	16,32	+1,6 %	16,59	-2,9 %	16,11	+18,3 %
Flux net de dette = (9)-(8)	+4,04		+1,97		+2,09		+1,36	
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	244,01	+3,1 %	251,51	+4,8 %	263,67	+5,8 %	279,01	+13,1 %
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	246,95	+3,7 %	256,01	+4,4 %	267,38	+3,3 %	276,33	+12,3 %
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+2,95		+4,51		+3,71		-2,68	
Dette au 31 décembre (12) ^(b)	155,05	+1,7 %	157,71	+1,1 %	159,37	+1,0 %	160,95	+7,3 %
Ratios								
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	14,9%	+2,0 pt	16,9%	+0,2 pt	17,0%	-2,0 pt	15,0%	-1,5 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	7,9%	+2,3 pt	10,2%	+0,4 pt	10,6%	-1,9 pt	8,7%	-1,0 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	75,4%	-2,3 pt	73,1%	-2,6 pt	70,5%	-1,6 pt	68,9%	-2,8 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	5,1 ans	-0,7 an	4,3 ans	-0,2 an	4,1 ans	+0,5 an	4,6 ans	+0,2 an

*(a) Y compris les établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du grand Paris (MGP).**(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.**(c) En 2021, un certain nombre de recettes fiscales directes ont été compensées par des fractions du produit de la TVA et par certaines dotations.**Source : DGCL - Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux. Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.**Données non consolidées entre les différents niveaux de collectivités, sauf reversements fiscaux.*

A7. Syndicats ^(a) - Opérations réelles

Budgets principaux	Valeurs provisoires							
	2020	2021 / 2020	2021	2022 / 2021 (b)	2022	2023 / 2022	2023	2023 / 2019 (b)
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	9,70	+6,4 %	10,32	+6,4 %	10,40	+8,5 %	11,28	+18,7 %
Achats et charges externes	5,02	+8,6 %	5,45	+7,7 %	5,34	+7,0 %	5,72	+20,7 %
Frais de personnel	2,57	+3,1 %	2,65	+6,2 %	2,80	+5,9 %	2,96	+16,4 %
Charges financières	0,40	-7,7 %	0,37	-6,1 %	0,33	+10,7 %	0,36	-16,2 %
Dépenses d'intervention	0,88	+10,0 %	0,97	+2,1 %	0,99	+10,9 %	1,10	+9,3 %
Autres dépenses de fonctionnement	0,83	+5,7 %	0,87	+9,3 %	0,94	+21,4 %	1,14	+46,0 %
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	12,69	+7,1 %	13,59	+5,1 %	13,47	+7,3 %	14,46	+17,4 %
Impôts et taxes	2,01	+7,2 %	2,15	+6,5 %	1,89	+15,3 %	2,17	+25,2 %
- Impôts locaux	0,18	+3,7 %	0,19	+1,4 %	0,19	+2,2 %	0,19	+8,1 %
- Autres impôts et taxes	1,83	+7,5 %	1,97	+7,1 %	1,70	+16,8 %	1,98	+27,1 %
Concours de l'État	0,04	+21,8 %	0,05	-17,8 %	0,04	+22,1 %	0,05	+87,0 %
- Dotation globale de fonctionnement (DGF)	0,02	+0,3 %	0,02	-68,0 %	0,01	+7,9 %	0,01	+25,9 %
- Autres dotations	0,02	+16,9 %	0,02	+19,1 %	0,03	+22,5 %	0,03	+70,9 %
- Péréquations et compensations fiscales	0,00	+335,8 %	0,01	+0,4 %	0,01	+32,6 %	0,01	+481,3 %
Subventions reçues et participations	5,12	+5,6 %	5,41	+4,5 %	5,47	+5,0 %	5,74	+17,1 %
Ventes de biens et services	4,45	+8,4 %	4,83	+5,8 %	4,90	+4,7 %	5,13	+12,7 %
Autres recettes de fonctionnement	1,06	+8,3 %	1,15	+3,2 %	1,18	+15,1 %	1,36	+24,3 %
Épargne brute (3) = (2)-(1)	2,99	+9,5 %	3,28	+0,8 %	3,07	+3,3 %	3,17	+12,9 %
Épargne nette = (3)-(8)	1,76	+13,0 %	1,98	-1,8 %	1,78	+6,7 %	1,90	+26,6 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	5,24	+13,1 %	5,93	+10,3 %	6,21	+8,9 %	6,76	+21,8 %
Dépenses d'équipement	4,50	+14,4 %	5,15	+9,0 %	5,28	+11,7 %	5,90	+23,0 %
Subventions d'équipement versées	0,32	-11,0 %	0,28	+7,1 %	0,30	+4,8 %	0,32	+6,6 %
Autres dépenses d'investissement	0,43	+16,9 %	0,50	+24,2 %	0,62	-12,5 %	0,55	+18,6 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	2,54	+11,0 %	2,82	+4,4 %	2,93	+3,6 %	3,03	+14,3 %
FCTVA	0,22	+17,8 %	0,26	-12,0 %	0,23	+10,3 %	0,25	+29,0 %
Dotations et Subventions d'équipement	1,78	+11,4 %	1,98	+7,7 %	2,12	+0,7 %	2,13	+19,5 %
Autres recettes d'investissement	0,55	+6,9 %	0,58	+0,3 %	0,59	+11,6 %	0,65	-3,5 %
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	14,95	+8,7 %	16,25	+7,8 %	16,61	+8,6 %	18,05	+19,9 %
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	15,23	+7,7 %	16,41	+4,9 %	16,40	+6,6 %	17,49	+16,9 %
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+0,29		+0,17		-0,21		-0,55	
Remboursements de dette (8)	1,23	+4,6 %	1,29	+4,7 %	1,30	-1,4 %	1,28	-2,7 %
Emprunts (9)	1,36	+21,7 %	1,65	+8,3 %	1,76	+4,4 %	1,84	+41,9 %
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,12		+0,36		+0,46		+0,56	
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	16,18	+8,4 %	17,54	+7,6 %	17,91	+7,9 %	19,32	+18,1 %
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	16,59	+8,9 %	18,07	+5,3 %	18,16	+6,4 %	19,33	+18,9 %
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,41		+0,53		+0,25		+0,00	
Dette au 31 décembre (12) ^(c)	13,56	+2,5 %	13,91	+2,5 %	13,45	+3,9 %	13,98	+1,6 %
Ratios								
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	23,6%	+0,5 pt	24,1%	-1,0 pt	22,8%	-0,9 pt	22,0%	-0,9 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	13,8%	+0,8 pt	14,6%	-0,9 pt	13,2%	-0,1 pt	13,1%	+1,0 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	106,8%	-4,5 pt	102,3%	-2,5 pt	99,8%	-3,1 pt	96,7%	-15,1 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	4,5 ans	-0,3 an	4,2 ans	+0,1 an	4,4 ans	+0,0 an	4,4 ans	-0,5 an

(a) Types 421 à 424 dans les comptes de gestion, c'est-à-dire y compris les syndicats intercommunaux à vocation multiple (SIVOM), les syndicats intercommunaux à vocation unique (SIVU), les pôles métropolitains et les PETR, mais hors EPT (assimilés à des EPCI à fiscalité propre dans nos statistiques).

(b) Les évolutions sont calculées en 2022 en neutralisant les effets de la sortie du Sytral (syndicat transport pour le Rhône et l'agglomération Lyonnaise) du périmètre des collectivités locales. Le Sytral prend la forme d'un établissement public local.

(c) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles
Source : DGCL. Données DGFiP, comptes de gestion ; budgets principaux. Montants calculés hors gestion active de la dette.

A8. Ensemble des collectivités locales y compris syndicats ^(a) - Opérations réelles

Budgets principaux	Valeurs provisoires							
	2020	2021 / 2020	2021	2022 / 2021 (b)	2022	2023 / 2022	2023	2023 / 2019 (b)
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	184,82	+2,7 %	189,76	+4,6 %	197,92	+6,0 %	209,74	+13,9 %
Achats et charges externes	35,63	+6,0 %	37,77	+8,6 %	40,51	+9,2 %	44,26	+21,7 %
Frais de personnel	67,18	+2,9 %	69,11	+5,2 %	72,66	+4,8 %	76,12	+14,5 %
Charges financières	3,70	-6,3 %	3,46	-3,4 %	3,33	+27,6 %	4,25	+6,9 %
Dépenses d'intervention	71,66	+1,2 %	72,52	+2,6 %	74,41	+4,5 %	77,74	+8,7 %
Autres dépenses de fonctionnement	6,64	+3,8 %	6,90	+1,4 %	7,01	+5,3 %	7,38	+26,5 %
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	218,39	+5,1 %	229,47	+4,7 %	239,51	+3,5 %	247,98	+11,9 %
Impôts et taxes	145,53	+4,0 %	151,36	+4,8 %	158,28	+3,1 %	163,14	+10,9 %
- Impôts locaux	91,31	-35,6 %	58,76	+3,8 %	60,96	-5,8 %	57,44	-35,9 %
- Autres impôts et taxes	54,23	+70,8 %	92,60	+5,5 %	97,32	+8,6 %	105,71	+83,8 %
Concours de l'État	34,98	+5,6 %	36,94	+0,6 %	37,15	+1,9 %	37,85	+8,4 %
- Dotation globale de fonctionnement (DGF)	26,63	+0,0 %	26,63	-0,7 %	26,46	+1,2 %	26,78	-0,0 %
- Autres dotations	1,92	+3,2 %	1,99	+2,4 %	2,03	+1,5 %	2,06	+18,3 %
- Péréquations et compensations fiscales	6,42	+29,6 %	8,32	+4,0 %	8,66	+4,1 %	9,01	+41,3 %
Subventions reçues et participations	17,48	+5,0 %	18,37	+7,4 %	19,51	+7,2 %	20,91	+26,3 %
Ventes de biens et services	13,02	+12,1 %	14,60	+10,3 %	15,89	+6,2 %	16,88	+13,7 %
Autres recettes de fonctionnement	7,37	+11,4 %	8,21	+5,6 %	8,67	+5,9 %	9,19	+13,5 %
Épargne brute (3) = (2)-(1)	33,57	+18,3 %	39,71	+5,5 %	41,59	-8,1 %	38,24	+2,3 %
Épargne nette = (3)-(8)	18,00	+33,7 %	24,07	+8,2 %	25,80	-13,9 %	22,21	+1,7 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	59,80	+6,4 %	63,64	+7,1 %	67,86	+6,9 %	72,57	+14,6 %
Dépenses d'équipement	40,38	+9,2 %	44,09	+9,0 %	47,72	+8,5 %	51,78	+13,8 %
Subventions d'équipement versées	16,16	+0,7 %	16,27	+2,0 %	16,60	+4,8 %	17,40	+18,1 %
Autres dépenses d'investissement	3,26	+0,7 %	3,28	+7,9 %	3,54	-4,4 %	3,38	+8,8 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	25,42	+4,8 %	26,64	+3,9 %	27,68	+7,4 %	29,74	+14,7 %
FCTVA	5,73	+3,9 %	5,96	-4,4 %	5,70	+4,7 %	5,96	+12,7 %
Dotations et Subventions d'équipement	14,87	+6,1 %	15,78	+6,1 %	16,72	+10,6 %	18,49	+25,2 %
Autres recettes d'investissement	4,82	+1,7 %	4,90	+7,2 %	5,27	+0,4 %	5,29	-9,8 %
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	244,62	+3,6 %	253,40	+5,2 %	265,78	+6,2 %	282,31	+14,0 %
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	243,81	+5,0 %	256,11	+4,6 %	267,20	+3,9 %	277,71	+12,2 %
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	-0,81		+2,70		+1,41		-4,59	
Remboursements de dette (8)	15,57	+0,5 %	15,64	+1,3 %	15,79	+1,5 %	16,03	+3,1 %
Emprunts (9)	19,74	-8,9 %	17,97	+2,0 %	18,35	-2,2 %	17,95	+20,3 %
Flux net de dette = (9)-(8)	+4,16		+2,33		+2,55		+1,92	
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	260,19	+3,4 %	269,05	+5,0 %	281,58	+6,0 %	298,33	+13,4 %
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	263,55	+4,0 %	274,08	+4,5 %	285,54	+3,5 %	295,66	+12,7 %
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+3,36		+5,03		+3,97		-2,67	
Dettes au 31 décembre (12) ^(c)	168,61	+1,8 %	171,61	+1,1 %	172,82	+1,2 %	174,94	+6,8 %
Ratios								
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	15,4%	+1,9 pt	17,3%	+0,1 pt	17,4%	-1,9 pt	15,4%	-1,4 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	8,2%	+2,2 pt	10,5%	+0,3 pt	10,8%	-1,8 pt	9,0%	-0,9 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	77,2%	-2,4 pt	74,8%	-2,6 pt	72,2%	-1,6 pt	70,5%	-3,4 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	5,0 ans	-0,7 an	4,3 ans	-0,2 an	4,2 ans	+0,4 an	4,6 ans	+0,2 an

(a) Types 421 à 424 dans les comptes de gestion, c'est-à-dire y compris les syndicats intercommunaux à vocation multiple (SIVOM), les syndicats intercommunaux à vocation unique (SIVU), les pôles métropolitains et les PETR, mais hors EPT (assimilés à des EPCI à fiscalité propre dans nos statistiques).

(b) Les évolutions sont calculées en 2022 en neutralisant les effets de la sortie du Sytral (syndicat transport pour le Rhône et l'agglomération Lyonnaise) du périmètre des collectivités locales. Le Sytral prend la forme d'un établissement public local.

(c) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles
Source : DGCL. Données DGFiP, comptes de gestion ; budgets principaux. Montants calculés hors gestion active de la dette.

2B. Les budgets annexes des collectivités locales

BENOIT de LAPASSE (DGCL)

1. Budgets annexes : définitions et précaution d'utilisation

Parallèlement au budget principal qu'elles élaborent, les collectivités locales peuvent créer des régies pour suivre l'exploitation directe d'un service public industriel et commercial (SPIC) ou pour individualiser la gestion d'un service public administratif (SPA) relevant de leurs compétences. Ces régies ont pour objet d'établir le coût réel d'un service et, s'agissant des SPIC, de s'assurer qu'il est financé par les ressources liées à l'exploitation de l'activité. On peut alors qualifier de "budget annexe" le budget d'une régie, créé en vertu des dispositions de l'article L. 2221-1 et suivants du CGCT, distinct du budget proprement dit, mais voté par l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale. Il se distingue en cela des budgets « autonomes », ou « propres », qui sont votés par l'organe délibérant de la régie. Il n'existe pas de définition législative des budgets annexes.

Les organes délibérants peuvent créer une régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion de ses services publics. Pour suivre toute compétence d'un SPA, les collectivités peuvent, si elles le souhaitent, créer un budget, alors soumis à l'instruction budgétaire de la collectivité de rattachement (ex : M14 pour les communes). S'agissant d'un SPIC, le recours au budget annexe constitue en revanche une obligation (article L. 2224-1 et L. 3241-4 du CGCT). Ces budgets doivent être équilibrés et sont soumis à une instruction spécifique M4. Les collectivités ne peuvent pas prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre du SPIC.

L'interprétation de certains ratios doit se faire avec précaution, du fait de la structure particulière des comptes des budgets annexes. Ces budgets sont en effet créés pour gérer certaines activités précises, dont l'équilibre budgétaire peut être très spécifique. Par exemple, une activité de lotissement, associée à des opérations d'aménagement qui s'étalent sur plusieurs années, va entraîner des dépenses sans contrepartie pendant plusieurs années puis une recette importante l'année de revente du terrain une fois aménagé. Les ratios d'endettement qui en résultent peuvent en être artificiellement affectés, selon l'année considérée.

Les définitions des agrégats comptables selon les différentes nomenclatures comptables (instructions budgétaires) sont détaillées dans le tableau mis en ligne avec l'ouvrage.

2. Principaux résultats

Avec un montant de 35,4 Md€, les dépenses totales des budgets annexes des collectivités locales représentent (y compris remboursements d'emprunts) l'équivalent de 12 % des dépenses totales de leurs budgets principaux. Pour les groupements de communes à fiscalité propre cette proportion est beaucoup plus importante (48 %), de même que pour les syndicats (25 %). Les budgets annexes des communes sont en revanche nettement moins conséquents (4 %) ; ceux des départements (2 %) et des régions (1 %) restent marginaux.

En 2023, les dépenses de fonctionnement des budgets annexes des collectivités (y compris les syndicats) augmentent plus vite (+8,7 %) que celles des budgets principaux (+6,0 %) comme les deux dernières années.

Poids des budgets annexes (exercice 2023)

Exercice 2023		Nombre de budgets	Dépenses totales (y compris remboursements d'emprunts)	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement (hors remboursements d'emprunts)
Ensemble des collectivités locales (y compris syndicats)	Budgets principaux (BP)	45 240	298,3 Md€	209,7 Md€	72,6 Md€
	Budgets annexes (BA)	34 693	35,3 Md€	22,2 Md€	10,1 Md€
	BA / BP (en %)	77%	12%	11%	14%
dont : Communes	Budgets principaux (BP)	34 945	113,2 Md€	79,5 Md€	27,2 Md€
	Budgets annexes (BA)	24 679	5,0 Md€	3,0 Md€	1,4 Md€
	BA / BP (en %)	71%	4%	4%	5%
GFP	Budgets principaux (BP)	1 266	46,3 Md€	31,3 Md€	12,3 Md€
	Budgets annexes (BA)	7 930	22,9 Md€	15,2 Md€	5,8 Md€
	BA / BP (en %)	626%	49%	49%	47%
Départements	Budgets principaux (BP)	95	79,1 Md€	63,3 Md€	12,5 Md€
	Budgets annexes (BA)	352	1,9 Md€	1,3 Md€	0,5 Md€
	BA / BP (en %)	371%	2%	2%	4%
Régions et CTU	Budgets principaux (BP)	17	40,3 Md€	24,4 Md€	13,7 Md€
	Budgets annexes (BA)	22	0,7 Md€	0,2 Md€	0,5 Md€
	BA / BP (en %)	129%	2%	1%	4%
Syndicats	Budgets principaux (BP)	8 917	19,3 Md€	11,3 Md€	6,8 Md€
	Budgets annexes (BA)	1 710	4,87 Md€	2,53 Md€	1,85 Md€
	BA / BP (en %)	19%	25%	22%	27%

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion, y compris les EPSM (M22). Montants calculés hors gestion active de la dette.

B1. Budgets annexes – Communes - Opérations réelles*(en milliards d'euros)*

budgets annexes	Valeurs provisoires							
	2020	2021 / 2020	2021	2022 / 2021	2022	2023 / 2022	2023	2023 / 2019
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	2,54	+3,6%	2,63	+9,6%	2,89	+3,3%	2,98	-2,9%
Achats et charges externes	1,31	+8,1%	1,41	+13,2%	1,60	+3,1%	1,65	+2,8%
Frais de personnel	0,72	+0,4%	0,72	+6,7%	0,77	+3,9%	0,80	-0,8%
Charges financières	0,13	-7,9%	0,12	-4,3%	0,12	+10,0%	0,13	-24,3%
Dépenses d'intervention	0,02	+36,4%	0,03	+17,1%	0,03	+3,6%	0,03	+34,1%
Autres dépenses de fonctionnement	0,36	-3,7%	0,35	+5,7%	0,37	+0,6%	0,37	-20,2%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	3,32	+8,7%	3,61	+6,2%	3,84	-3,4%	3,71	-9,1%
Impôts et taxes	0,02	-32,4%	0,01	-8,5%	0,01	-5,6%	0,01	-53,5%
Concours de l'État	0,00	+9,8%	0,00	+107,7%	0,01	-9,4%	0,01	+82,3%
Subventions reçues et participations	0,62	+3,9%	0,64	+3,2%	0,67	+2,6%	0,68	+6,6%
Ventes de biens et services	2,09	+9,3%	2,29	+9,1%	2,50	-7,4%	2,31	-17,2%
Autres recettes de fonctionnement	0,59	+13,1%	0,66	-1,0%	0,66	+5,7%	0,69	+12,1%
Épargne brute (3) = (2)-(1)	0,78	+25,3%	0,98	-2,9%	0,95	-23,7%	0,73	-28,1%
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	1,19	+7,1%	1,28	-1,6%	1,25	+11,5%	1,40	-25,2%
Dépenses d'équipement	1,12	+6,4%	1,19	+0,2%	1,20	+12,6%	1,35	-25,6%
Subventions d'équipement versées	0,01	+123,5%	0,01	-61,9%	0,00	-70,3%	0,00	-26,6%
Autres dépenses d'investissement	0,06	+9,7%	0,07	-22,8%	0,05	-7,5%	0,05	-15,0%
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	0,56	+8,2%	0,61	-5,3%	0,57	+8,7%	0,62	-10,0%
FCTVA	0,06	-0,1%	0,06	-2,6%	0,06	+0,6%	0,06	-11,7%
Dotations et Subventions d'équipement	0,39	+3,4%	0,40	+6,1%	0,43	+5,8%	0,45	-7,1%
Autres recettes d'investissement	0,11	+29,8%	0,14	-38,7%	0,09	+28,6%	0,11	-19,2%
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	3,73	+4,7%	3,91	+6,0%	4,14	+5,7%	4,38	-11,3%
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	3,88	+8,6%	4,22	+4,6%	4,41	-1,8%	4,33	-9,2%
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+0,15		+0,31		+0,27		-0,05	
Remboursements de dette (8)	0,61	+0,6%	0,61	+3,0%	0,63	-2,1%	0,62	-15,8%
Emprunts (9)	0,57	+22,1%	0,69	+7,2%	0,74	-23,8%	0,56	-39,2%
Flux net de dette = (9)-(8)	-0,04		+0,08		+0,11		-0,05	
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	4,34	+4,2%	4,52	+5,6%	4,77	+4,7%	5,00	-11,9%
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	4,45	+10,4%	4,91	+4,9%	5,15	-5,0%	4,90	-14,1%
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,11		+0,39		+0,38		-0,10	
Dette au 31 décembre (12) ^(a)	5,78	-0,2%	5,77	+0,3%	5,79	-2,7%	5,63	-19,9%
Ratios								
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	23,5%	+3,6 pt	27,1%	-2,3 pt	24,8%	-5,2 pt	19,6%	-5,2 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	5,2%	+5,0 pt	10,2%	-1,8 pt	8,3%	-5,4 pt	2,9%	-3,8 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	173,9%	-14,2 pt	159,7%	-8,9 pt	150,8%	+1,0 pt	151,9%	-20,5 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	7,4 ans	- 1,5 an	5,9 ans	+ 0,2 an	6,1 ans	+ 1,7 an	7,8 ans	+ 0,8 an

(a) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets annexes, y compris les EPSM (M22). Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

B2. Budgets annexes – Groupements de communes à fiscalité propre ^(a) - Opérations réelles

Budgets annexes	Valeurs provisoires							
	2020	2021 / 2020	2021	2022 / 2021	2022	2023 / 2022	2023	2023 / 2019
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	12,25	+4,4 %	12,80	+9,0 %	13,95	+9,2 %	15,23	+28,2 %
Achats et charges externes	7,03	+6,4 %	7,48	+11,0 %	8,31	+10,0 %	9,14	+32,9 %
Frais de personnel	2,15	+4,2 %	2,24	+6,3 %	2,38	+4,8 %	2,50	+26,6 %
Charges financières	0,47	-10,1 %	0,42	-4,1 %	0,41	+26,3 %	0,51	+13,6 %
Dépenses d'intervention	1,39	+2,2 %	1,42	+9,8 %	1,56	+10,5 %	1,72	+23,5 %
Autres dépenses de fonctionnement	1,21	+1,7 %	1,23	+5,1 %	1,29	+4,8 %	1,35	+14,5 %
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	15,67	+5,7 %	16,56	+8,3 %	17,94	+6,1 %	19,04	+26,5 %
Impôts et taxes	5,01	+7,8 %	5,40	+19,1 %	6,43	+11,1 %	7,14	+42,6 %
Concours de l'État	0,01	+35,7 %	0,02	+15,4 %	0,02	+14,6 %	0,02	+101,3 %
Subventions reçues et participations	2,36	+0,6 %	2,37	-12,0 %	2,09	-9,9 %	1,88	-15,6 %
Ventes de biens et services	6,63	+8,6 %	7,20	+7,6 %	7,74	+4,0 %	8,05	+26,9 %
Autres recettes de fonctionnement	1,67	-5,4 %	1,58	+5,4 %	1,66	+16,8 %	1,94	+33,5 %
Épargne brute (3) = (2)-(1)	3,42	+10,0 %	3,76	+6,2 %	3,99	-4,5 %	3,81	+20,4 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	4,66	+10,3 %	5,14	+9,0 %	5,60	+3,5 %	5,80	+6,5 %
Dépenses d'équipement	4,13	+12,7 %	4,65	+10,3 %	5,13	+8,6 %	5,58	+17,0 %
Subventions d'équipement versées	0,04	+40,7 %	0,06	-37,7 %	0,04	+22,9 %	0,04	+8,8 %
Autres dépenses d'investissement	0,49	-12,6 %	0,43	+0,4 %	0,43	-59,0 %	0,18	-72,0 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	1,65	+17,4 %	1,94	-0,9 %	1,92	-11,3 %	1,70	-4,6 %
FCTVA	0,13	+41,9 %	0,18	-11,8 %	0,16	+6,1 %	0,17	+40,8 %
Dotations et Subventions d'équipement	0,85	+25,5 %	1,06	+1,3 %	1,07	+13,3 %	1,22	+42,0 %
Autres recettes d'investissement	0,68	+2,9 %	0,70	-1,4 %	0,69	-53,9 %	0,32	-60,7 %
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	16,92	+6,0 %	17,94	+9,0 %	19,55	+7,5 %	21,02	+21,4 %
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	17,32	+6,8 %	18,49	+7,4 %	19,86	+4,4 %	20,74	+23,2 %
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+0,40		+0,55		+0,31		-0,28	
Remboursements de dette (8)	1,69	+3,9 %	1,76	+2,1 %	1,80	+3,5 %	1,86	+13,7 %
Emprunts (9)	2,12	-21,3 %	1,67	+24,1 %	2,07	+1,1 %	2,09	-10,1 %
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,42		-0,10		+0,27		+0,23	
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	18,61	+5,9 %	19,70	+8,3 %	21,35	+7,2 %	22,88	+20,7 %
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	19,44	+3,7 %	20,16	+8,8 %	21,92	+4,1 %	22,83	+19,2 %
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,82		+0,46		+0,58		-0,06	
Dettes au 31 décembre (12) ^(b)	21,17	-2,5 %	20,63	+3,0 %	21,24	+1,4 %	21,54	+9,4 %
Ratios								
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	21,8%	+0,9 pt	22,7%	-0,4 pt	22,3%	-2,2 pt	20,0%	-1,0 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	11,0%	+1,1 pt	12,1%	+0,2 pt	12,2%	-2,0 pt	10,3%	+0,1 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	135,1%	-10,5 pt	124,6%	-6,2 pt	118,4%	-5,3 pt	113,1%	-17,8 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	6,2 ans	- 0,7 an	5,5 ans	- 0,2 an	5,3 ans	+ 0,3 an	5,6 ans	- 0,6 an

(a) Y compris métropole de Lyon, métropole du Grand Paris (MGP) et établissements publics territoriaux (EPT) de la MGP.

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGCL. Données DGFiP, comptes de gestion ; budgets annexes, y compris les EPSM (M22). Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

B3. Budgets annexes – Secteur communal (communes, groupements à fiscalité propre)^(a) - Opérations réelles

(en milliards d'euros)

Budgets annexes	Valeurs provisoires							
	2020	2021 / 2020	2021	2022 / 2021	2022	2023 / 2022	2023	2023 / 2019
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	14,80	+4,3%	15,43	+9,1%	16,83	+8,2%	18,21	+21,8%
Achats et charges externes	8,34	+6,7%	8,90	+11,3%	9,90	+8,9%	10,79	+27,2%
Frais de personnel	2,87	+3,3%	2,96	+6,4%	3,15	+4,6%	3,30	+18,6%
Charges financières	0,60	-9,6%	0,55	-4,1%	0,52	+22,6%	0,64	+3,2%
Dépenses d'intervention	1,41	+2,7%	1,45	+9,9%	1,59	+10,3%	1,76	+23,7%
Autres dépenses de fonctionnement	1,57	+0,4%	1,58	+5,2%	1,66	+3,9%	1,73	+4,7%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	19,00	+6,2%	20,17	+8,0%	21,78	+4,5%	22,75	+18,9%
Impôts et taxes	5,03	+7,6%	5,41	+19,1%	6,44	+11,1%	7,16	+42,1%
Concours de l'État	0,02	+30,3%	0,02	+31,6%	0,03	+8,0%	0,03	+96,6%
Subventions reçues et participations	2,98	+1,3%	3,02	-8,7%	2,75	-6,9%	2,56	-10,6%
Ventes de biens et services	8,72	+8,8%	9,48	+7,9%	10,24	+1,3%	10,37	+13,4%
Autres recettes de fonctionnement	2,25	-0,6%	2,24	+3,5%	2,32	+13,7%	2,64	+27,1%
Épargne brute (3) = (2)-(1)	4,20	+12,9%	4,74	+4,3%	4,94	-8,2%	4,54	+8,7%
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	5,86	+9,6%	6,42	+6,8%	6,86	+4,9%	7,20	-1,6%
Dépenses d'équipement	5,25	+11,4%	5,85	+8,3%	6,33	+9,4%	6,92	+5,3%
Subventions d'équipement versées	0,05	+50,4%	0,07	-41,9%	0,04	+12,3%	0,05	+7,2%
Autres dépenses d'investissement	0,56	-10,1%	0,50	-2,8%	0,49	-53,3%	0,23	-67,2%
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	2,21	+15,1%	2,54	-1,9%	2,49	-6,7%	2,32	-6,1%
FCTVA	0,18	+28,5%	0,24	-9,5%	0,21	+4,6%	0,22	+22,2%
Autres dotations et Subventions d'équipement	1,24	+18,5%	1,47	+2,6%	1,50	+11,2%	1,67	+24,1%
Autres recettes d'investissement	0,79	+6,6%	0,84	-7,7%	0,77	-44,6%	0,43	-54,6%
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	20,65	+5,8%	21,85	+8,4%	23,69	+7,2%	25,41	+14,1%
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	21,20	+7,1%	22,71	+6,9%	24,27	+3,3%	25,07	+16,1%
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+0,55		+0,86		+0,58		-0,33	
Remboursements de dette (8)	2,30	+3,0%	2,37	+2,3%	2,43	+2,1%	2,48	+4,5%
Emprunts (9)	2,68	-12,1%	2,36	+19,1%	2,81	-5,5%	2,65	-18,4%
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,38		-0,02		+0,38		+0,17	
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	22,96	+5,5%	24,23	+7,8%	26,12	+6,8%	27,88	+13,2%
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	23,89	+5,0%	25,07	+8,0%	27,08	+2,4%	27,73	+11,5%
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,93		+0,84		+0,96		-0,16	
Dettes au 31 décembre (12)^(b)	26,95	-2,0%	26,40	+2,4%	27,03	+0,5%	27,17	+1,7%
Ratios								
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	22,1%	+1,4 pt	23,5%	-0,8 pt	22,7%	-2,7 pt	20,0%	-1,9 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	10,0%	+1,7 pt	11,7%	-0,2 pt	11,6%	-2,5 pt	9,1%	-0,4 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	141,9%	-11,0 pt	130,9%	-6,8 pt	124,1%	-4,7 pt	119,5%	-20,3 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	6,4 ans	-0,8 an	5,6 ans	-0,1 an	5,5 ans	+0,5 an	6,0 ans	-0,4 an

Montants non consolidés ; la consolidation est présentée dans la partie C en incluant les budgets principaux et annexes.

(a) Y compris métropole de Lyon, métropole du grand Paris (MGP) et établissements publics territoriaux (EPT) de la MGP.

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences

Source : DGCL. Données DGFiP, comptes de gestion ; budgets annexes, y compris les EPSM (M22). Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

B4. Budgets annexes – Départements^(a) - Opérations réelles

Budgets annexes	Valeurs provisoires							
	2020	2021 / 2020	2021	2022 / 2021	2022	2023 / 2022	2023	2023 / 2019
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	1,19	+0,6 %	1,20	-0,2 %	1,20	+10,6 %	1,32	+11,1 %
Achats et charges externes	0,41	-1,4 %	0,40	-14,2 %	0,35	+5,8 %	0,37	-20,3 %
Frais de personnel	0,70	+3,8 %	0,72	+7,8 %	0,78	+11,3 %	0,87	+29,3 %
Charges financières	0,01	+7,1 %	0,01	+11,5 %	0,01	+99,2 %	0,01	+131,8 %
Dépenses d'intervention	0,04	+15,0 %	0,04	+5,4 %	0,05	+16,0 %	0,05	+56,8 %
Autres dépenses de fonctionnement	0,04	-46,9 %	0,02	-17,5 %	0,02	+28,1 %	0,02	+7,1 %
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	1,37	+1,8 %	1,40	+2,4 %	1,43	+7,8 %	1,54	+8,7 %
Impôts et taxes	0,03	+8,8 %	0,03	-1,2 %	0,03	+7,2 %	0,03	+60,9 %
Concours de l'État	0,03	+0,0 %	0,03	+0,5 %	0,03	-1,5 %	0,02	-74,2 %
Subventions reçues et participations	0,94	+0,3 %	0,94	+15,5 %	1,08	+4,2 %	1,13	+24,2 %
Ventes de biens et services	0,52	+2,6 %	0,54	-10,9 %	0,48	-3,6 %	0,46	-15,1 %
Autres recettes de fonctionnement	-0,14	-4,8 %	-0,13	+41,6 %	-0,18	-44,2 %	-0,10	-30,3 %
Épargne brute (3) = (2)-(1)	0,18	+10,0 %	0,20	+17,4 %	0,24	-6,8 %	0,22	-3,8 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	0,35	+17,0 %	0,41	+16,9 %	0,48	+5,6 %	0,51	+22,1 %
Dépenses d'équipement	0,32	+22,6 %	0,40	+7,1 %	0,42	-4,0 %	0,41	+2,3 %
Subventions d'équipement versées	0,00	+64,0 %	0,01	+911,6 %	0,05	+57,0 %	0,09	+3485,3 %
Autres dépenses d'investissement	0,03	-60,5 %	0,01	-75,7 %	0,00	+532,9 %	0,02	-1,0 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	0,13	+12,9 %	0,15	+49,2 %	0,23	+46,2 %	0,33	+134,8 %
FCTVA	0,01	+45,8 %	0,01	-9,8 %	0,01	+13,0 %	0,01	+23,2 %
Dotations et subventions d'investissement	0,12	+8,3 %	0,13	+58,3 %	0,21	+27,3 %	0,27	+112,0 %
Autres recettes d'investissement	0,01	+67,0 %	0,01	-12,5 %	0,01	+448,4 %	0,06	+529,5 %
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	1,54	+4,3 %	1,61	+4,2 %	1,68	+9,2 %	1,83	+14,0 %
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	1,51	+2,8 %	1,55	+7,0 %	1,66	+13,0 %	1,88	+20,1 %
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	-0,03		-0,06		-0,02	+0,0 %	+0,04	
Remboursements de dette (8)	0,03	+30,4 %	0,04	+170,7 %	0,12	-16,5 %	0,10	+243,9 %
Emprunts (9)	0,09	+40,5 %	0,13	+31,6 %	0,17	-29,5 %	0,12	+65,7 %
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,06		+0,08		+0,05	+0,0 %	+0,02	
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	1,58	+4,8 %	1,65	+8,5 %	1,79	+7,5 %	1,93	+17,9 %
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	1,60	+4,9 %	1,68	+8,8 %	1,83	+9,2 %	1,99	+22,1 %
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,02		+0,02		+0,03	+0,0 %	+0,06	
Dettes au 31 décembre (12)^(b)	0,49	+19,1 %	0,59	+27,1 %	0,74	+0,3 %	0,75	+71,8 %
Ratios						0,00	0,00	
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	13,3%	+1,1 pt	14,4%	+2,1 pt	16,5%	-2,2 pt	14,3%	-1,8 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	10,9%	+0,4 pt	11,3%	-2,9 pt	8,4%	-0,4 pt	8,0%	-6,1 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	35,7%	+6,1 pt	41,8%	+10,1 pt	51,9%	-3,6 pt	48,3%	+17,7 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	2,7 ans	+0,2 an	2,9 ans	+0,2 an	3,2 ans	+0,2 an	3,4 ans	+1,5 an

(a) Hors collectivités territoriales uniques (CTU) de Martinique et Guyane à partir de 2016 et de Corse à partir de 2018, hors Paris à partir de 2019.

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets annexes, y compris les EPSM (M22). Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

B5. Budgets annexes – Régions et collectivités territoriales uniques (CTU) ^(a) - Opérations réelles

Budgets annexes						Valeurs provisoires		
	2020	2021 / 2020	2021	2022 / 2021	2022	2023 / 2022	2023	2023 / 2019
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	0,122	-2,8 %	0,119	-2,6 %	0,116	+29,8 %	0,150	+44,3 %
Achats et charges externes	0,033	-3,7 %	0,032	+3,6 %	0,033	+16,2 %	0,038	+17,2 %
Frais de personnel	0,011	-2,4 %	0,011	+2,7 %	0,011	-17,2 %	0,009	-20,9 %
Charges financières	0,000	-6,3 %	0,000	-2,9 %	0,000	-2,5 %	0,000	-16,2 %
Dépenses d'intervention	0,077	-2,2 %	0,075	-6,3 %	0,070	+43,8 %	0,101	+72,9 %
Autres dépenses de fonctionnement	0,001	-17,6 %	0,001	+17,5 %	0,001	+31,4 %	0,001	+43,7 %
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	0,126	-10,6 %	0,113	+3,8 %	0,117	+18,0 %	0,138	+14,9 %
Impôts et taxes	0,000	+0,0 %	0,000	+0,0 %	0,000	-	0,000	-
Concours de l'État	0,000	-	0,000	-	0,000	-	0,000	-
Subventions reçues et participations	0,115	-12,6 %	0,100	+2,8 %	0,103	+23,8 %	0,127	+20,5 %
Ventes de biens et services	0,005	-1,2 %	0,005	+29,7 %	0,007	-34,5 %	0,004	-27,1 %
Autres recettes de fonctionnement	0,006	+18,8 %	0,008	+0,5 %	0,008	-14,4 %	0,006	-25,0 %
Épargne brute (3) = (2)-(1)	0,004	-	-0,006	-	0,001	-	-0,012	-175,3 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	0,242	+2,0 %	0,247	+15,7 %	0,286	+77,4 %	0,507	+234,5 %
Dépenses d'équipement	0,002	+63,9 %	0,003	+132,0 %	0,006	+154,4 %	0,016	+405,0 %
Subventions d'équipement versées	0,239	-2,0 %	0,234	+16,8 %	0,274	+77,5 %	0,486	+228,7 %
Autres dépenses d'investissement	0,001	+633,8 %	0,010	-41,2 %	0,006	-6,3 %	0,006	+751,7 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	0,305	-21,0 %	0,241	+7,4 %	0,259	+49,0 %	0,387	+95,7 %
FCTVA	0,000	-	0,000	-	0,000	-83,6 %	0,000	-
Dotations et subventions d'investissement	0,305	-21,0 %	0,241	+7,3 %	0,259	+49,1 %	0,386	+95,6 %
Autres recettes d'investissement	0,000	+231,1 %	0,000	+203,8 %	0,000	+18,1 %	0,001	+178,0 %
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	0,365	+0,4 %	0,366	+9,7 %	0,402	+63,7 %	0,658	+157,1 %
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	0,432	-17,9 %	0,354	+6,3 %	0,376	+39,4 %	0,525	+65,1 %
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	0,067	-	-0,012	-	-0,025	+0,0 %	-0,133	-
Remboursements de dette (8)	0,000	+1,6 %	0,000	+1,5 %	0,000	+0,8 %	0,000	+5,4 %
Emprunts (9)	0,000	-	0,034	-63,6 %	0,012	+24,9 %	0,015	-
Flux net de dette = (9)-(8)	0,000	-	0,034	-	0,012	+0,0 %	0,015	-
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	0,365	+0,4 %	0,366	+9,7 %	0,402	+63,7 %	0,658	+157,0 %
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	0,432	-10,1 %	0,388	+0,2 %	0,389	+38,9 %	0,540	+69,9 %
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	0,067	-	0,022	-	-0,013	+0,0 %	-0,118	-
Dettes au 31 décembre (12) ^(b)	0,045	+75,0 %	0,078	+15,4 %	0,091	+16,8 %	0,106	+135,0 %
Ratios						0,00	0,00	
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	3,0%	-8,5 pt	-5,5%	+6,5 pt	1,1%	-9,9 pt	-8,8%	-22,2 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	2,9%	-8,5 pt	-5,6%	+6,6 pt	0,9%	-9,8 pt	-8,9%	-22,2 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	35,5%	+34,0 pt	69,6%	+7,8 pt	77,3%	-0,8 pt	76,5%	+39,1 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	11,8 ans	-	-	-	71,7 ans	-	-	-

(a) Y compris collectivités territoriales uniques (CTU) de Martinique et Guyane à partir de 2016 et de Corse à partir de 2018.

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets annexes, y compris les EPSM (M22). Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

B6. Budgets annexes – Ensemble des collectivités locales^(a) - Opérations réelles*(en milliards d'euros)*

Budgets annexes	Valeurs provisoires							
	2020	2021 / 2020	2021	2022 / 2021	2022	2023 / 2022	2023	2023 / 2019
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	16,11	+4,0 %	16,75	+8,3 %	18,15	+8,5 %	19,68	+21,1 %
Achats et charges externes	8,78	+6,2 %	9,33	+10,2 %	10,28	+8,8 %	11,19	+24,7 %
Frais de personnel	3,58	+3,4 %	3,70	+6,6 %	3,94	+5,8 %	4,17	+20,6 %
Charges financières	0,61	-9,4 %	0,55	-4,0 %	0,53	+23,6 %	0,66	+4,4 %
Dépenses d'intervention	1,53	+2,7 %	1,57	+9,0 %	1,71	+11,8 %	1,91	+26,3 %
Autres dépenses de fonctionnement	1,62	-0,8 %	1,60	+4,9 %	1,68	+4,2 %	1,75	+4,7 %
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	20,50	+5,8 %	21,69	+7,6 %	23,33	+4,7 %	24,43	+18,2 %
Impôts et taxes	5,06	+7,6 %	5,44	+18,9 %	6,47	+11,0 %	7,19	+42,2 %
Concours de l'État	0,04	+11,7 %	0,05	+14,5 %	0,05	+3,4 %	0,05	-51,4 %
Subventions reçues et participations	4,03	+0,7 %	4,05	-2,8 %	3,94	-3,0 %	3,82	-1,6 %
Ventes de biens et services	9,25	+8,4 %	10,03	+6,9 %	10,72	+1,0 %	10,83	+11,8 %
Autres recettes de fonctionnement	2,12	-0,2 %	2,12	+1,2 %	2,14	+18,5 %	2,54	+31,2 %
Épargne brute (3) = (2)-(1)	4,39	+12,5 %	4,93	+5,0 %	5,18	-8,4 %	4,75	+7,4 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	6,45	+9,7 %	7,08	+7,7 %	7,63	+7,7 %	8,21	+4,2 %
Dépenses d'équipement	5,57	+12,0 %	6,25	+8,2 %	6,76	+8,7 %	7,35	+5,3 %
Subventions d'équipement versées	0,29	+7,2 %	0,31	+19,1 %	0,37	+67,3 %	0,62	+220,1 %
Autres dépenses d'investissement	0,59	-10,8 %	0,52	-4,9 %	0,50	-49,8 %	0,25	-65,0 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	2,65	+10,8 %	2,93	+1,5 %	2,98	+2,2 %	3,04	+8,1 %
FCTVA	0,19	+29,0 %	0,24	-9,5 %	0,22	+4,9 %	0,23	+22,3 %
Dotations et Subventions d'équipement	1,67	+10,5 %	1,84	+7,2 %	1,97	+17,8 %	2,32	+39,2 %
Autres recettes d'investissement	0,79	+7,2 %	0,85	-7,7 %	0,79	-38,0 %	0,49	-49,0 %
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	22,56	+5,6 %	23,83	+8,2 %	25,77	+8,2 %	27,90	+15,6 %
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	23,15	+6,4 %	24,62	+6,9 %	26,31	+4,4 %	27,47	+17,0 %
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+0,58		+0,79		+0,53		-0,42	
Remboursements de dette (8)	2,34	+3,4 %	2,42	+5,3 %	2,54	+1,2 %	2,58	+7,4 %
Emprunts (9)	2,77	-9,2 %	2,52	+18,6 %	2,98	-6,7 %	2,79	-16,2 %
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,43		+0,10		+0,44		+0,21	
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	24,90	+5,4 %	26,24	+7,9 %	28,32	+7,6 %	30,47	+14,9 %
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	25,92	+4,7 %	27,14	+7,9 %	29,29	+3,3 %	30,26	+12,9 %
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+1,02		+0,89		+0,97		-0,21	
Dette au 31 décembre (12)^(b)	27,49	-1,5 %	27,07	+3,0 %	27,87	+0,6 %	28,03	+3,0 %
Ratios								
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	21,4%	+1,4 pt	22,8%	-0,5 pt	22,2%	-2,8 pt	19,4%	-2,0 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	10,0%	+1,6 pt	11,6%	-0,3 pt	11,3%	-2,4 pt	8,9%	-0,9 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	134,1%	-9,3 pt	124,8%	-5,4 pt	119,5%	-4,7 pt	114,7%	-16,9 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	6,3 ans	-0,8 an	5,5 ans	-0,1 an	5,4 ans	+0,5 an	5,9 ans	-0,2 an

Montants non consolidés entre les différents niveaux de collectivités. La consolidation est présentée à l'annexe 2D en incluant les budgets principaux.

(a) Y compris les établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du Grand Paris (MGP).

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets annexes, y compris les EPSM (M22). Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

B7. Syndicats^(a) - Opérations réelles

Budgets annexes	Valeurs provisoires							
	2020	2021 / 2020	2021	2022 / 2021	2022	2023 / 2022	2023	2023 / 2019
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	1,87	+7,9 %	2,02	+13,6 %	2,30	+10,3 %	2,53	+45,2 %
Achats et charges externes	1,00	+10,4 %	1,10	+26,8 %	1,40	+10,9 %	1,55	+67,0 %
Frais de personnel	0,46	+3,9 %	0,47	+7,0 %	0,51	+6,3 %	0,54	+24,5 %
Charges financières	0,11	-4,4 %	0,11	+2,0 %	0,11	+40,1 %	0,15	+53,4 %
Dépenses d'intervention	0,14	+2,9 %	0,14	-52,4 %	0,07	+11,2 %	0,08	+38,4 %
Autres dépenses de fonctionnement	0,17	+15,6 %	0,20	+10,7 %	0,22	+1,1 %	0,22	-5,6 %
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	2,55	+11,3 %	2,84	+7,0 %	3,04	+10,1 %	3,34	+44,2 %
Impôts et taxes	0,11	+8,6 %	0,12	+8,2 %	0,13	+9,1 %	0,14	+29,0 %
Concours de l'État	0,00	+81,3 %	0,00	+5,8 %	0,00	+28,5 %	0,00	+111,2 %
Subventions reçues et participations	0,57	+11,5 %	0,63	+1,7 %	0,64	+9,3 %	0,70	+31,7 %
Ventes de biens et services	1,47	+5,7 %	1,55	+11,9 %	1,74	+8,8 %	1,89	+34,5 %
Autres recettes de fonctionnement	0,40	+32,4 %	0,53	-1,2 %	0,52	+15,3 %	0,60	+126,7 %
Épargne brute (3) = (2)-(1)	0,67	+20,9 %	0,82	-9,4 %	0,74	+9,2 %	0,81	+41,3 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	1,67	+10,0 %	1,84	+2,5 %	1,89	-1,9 %	1,85	+19,0 %
Dépenses d'équipement	1,55	+9,5 %	1,69	+4,0 %	1,76	-3,8 %	1,69	+17,8 %
Subventions d'équipement versées	0,03	+4,4 %	0,03	-19,2 %	0,03	-2,3 %	0,03	+214,0 %
Autres dépenses d'investissement	0,10	+19,5 %	0,11	-13,1 %	0,10	+32,3 %	0,13	+20,3 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	0,81	+15,5 %	0,93	+2,8 %	0,96	-6,8 %	0,89	-0,3 %
FCTVA	0,02	+26,1 %	0,03	+5,0 %	0,03	-4,1 %	0,03	+24,7 %
Dotations et Subventions d'équipement	0,65	+17,7 %	0,77	-0,6 %	0,76	-1,1 %	0,76	+3,4 %
Autres recettes d'investissement	0,13	+3,2 %	0,14	+21,0 %	0,17	-33,4 %	0,11	-22,9 %
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	3,55	+8,9 %	3,86	+8,3 %	4,18	+4,8 %	4,39	+32,8 %
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	3,36	+12,3 %	3,77	+6,0 %	3,99	+6,0 %	4,23	+31,8 %
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	-0,19		-0,09		-0,19		-0,15	
Remboursements de dette (8)	0,37	+9,0 %	0,40	+18,1 %	0,47	+2,8 %	0,48	+72,4 %
Emprunts (9)	0,58	+3,1 %	0,60	+12,8 %	0,67	-12,8 %	0,59	+1,2 %
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,21		+0,20		+0,20		+0,10	
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	3,91	+8,9 %	4,26	+9,2 %	4,65	+4,6 %	4,87	+35,9 %
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	3,93	+11,0 %	4,37	+6,9 %	4,67	+3,3 %	4,82	+27,1 %
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,02		+0,11		+0,01		-0,05	
Dettes au 31 décembre (12)^(b)	4,96	+6,3 %	5,27	+3,8 %	5,48	+1,6 %	5,56	+35,4 %
Ratios								
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	26,5%	+2,3 pt	28,7%	-4,4 pt	24,3%	-0,2 pt	24,1%	-0,5 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	12,1%	+2,6 pt	14,7%	-5,9 pt	8,8%	+0,8 pt	9,7%	-2,9 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	194,7%	-8,7 pt	185,9%	-5,5 pt	180,4%	-13,8 pt	166,6%	-10,9 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	7,4 ans	-0,9 an	6,5 ans	+0,9 an	7,4 ans	-0,5 an	6,9 ans	-0,3 an

(a) Types 421 à 424 dans les comptes de gestion, c'est-à-dire y compris les syndicats intercommunaux à vocation multiple (SIVOM), les syndicats intercommunaux à vocation unique (SIVU), les pôles métropolitains et les PETR, mais hors EPT (assimilés à des EPCI à fiscalité propre dans nos statistiques).

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGCL. Données DGFiP, comptes de gestion ; budgets annexes, y compris les EPSM (M22). Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

B8. Ensemble des collectivités locales y compris syndicats ^(a) - Opérations réelles

Budgets annexes	Valeurs provisoires							
	2020	2021 / 2020	2021	2022 / 2021	2022	2023 / 2022	2023	2023 / 2019
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	17,99	+4,4 %	18,77	+8,9 %	20,44	+8,7 %	22,22	+23,5 %
Achats et charges externes	9,78	+6,7 %	10,43	+12,0 %	11,68	+9,1 %	12,74	+28,7 %
Frais de personnel	4,03	+3,4 %	4,17	+6,7 %	4,45	+5,9 %	4,71	+21,0 %
Charges financières	0,72	-8,6 %	0,66	-3,0 %	0,64	+26,4 %	0,81	+11,1 %
Dépenses d'intervention	1,67	+2,8 %	1,71	+3,8 %	1,78	+11,8 %	1,99	+26,7 %
Autres dépenses de fonctionnement	1,79	+0,7 %	1,80	+5,6 %	1,90	+3,8 %	1,97	+3,5 %
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	23,05	+6,4 %	24,52	+7,5 %	26,36	+5,3 %	27,77	+20,8 %
Impôts et taxes	5,17	+7,6 %	5,56	+18,7 %	6,60	+11,0 %	7,33	+41,9 %
Concours de l'État	0,04	+13,5 %	0,05	+14,2 %	0,05	+4,4 %	0,06	-49,6 %
Subventions reçues et participations	4,59	+2,0 %	4,69	-2,2 %	4,58	-1,3 %	4,52	+2,4 %
Ventes de biens et services	10,72	+8,0 %	11,58	+7,6 %	12,46	+2,1 %	12,72	+14,7 %
Autres recettes de fonctionnement	2,52	+4,9 %	2,65	+0,7 %	2,66	+17,9 %	3,14	+42,7 %
Épargne brute (3) = (2)-(1)	5,06	+13,6 %	5,75	+3,0 %	5,92	-6,2 %	5,55	+11,2 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	8,12	+9,8 %	8,92	+6,7 %	9,51	+5,8 %	10,06	+6,6 %
Dépenses d'équipement	7,12	+11,5 %	7,94	+7,3 %	8,52	+6,1 %	9,04	+7,4 %
Subventions d'équipement versées	0,32	+6,9 %	0,34	+15,4 %	0,40	+62,5 %	0,64	+219,8 %
Autres dépenses d'investissement	0,68	-6,5 %	0,64	-6,4 %	0,60	-36,1 %	0,38	-53,6 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	3,46	+11,9 %	3,87	+1,8 %	3,94	-0,0 %	3,94	+6,1 %
FCTVA	0,21	+28,7 %	0,27	-8,0 %	0,25	+3,8 %	0,26	+22,5 %
Dotations et Subventions d'équipement	2,32	+12,5 %	2,61	+4,9 %	2,74	+12,5 %	3,08	+28,3 %
Autres recettes d'investissement	0,93	+6,6 %	0,99	-3,8 %	0,95	-37,2 %	0,60	-45,6 %
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	26,11	+6,1 %	27,69	+8,2 %	29,96	+7,8 %	32,28	+17,7 %
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	26,50	+7,1 %	28,39	+6,7 %	30,30	+4,6 %	31,71	+18,8 %
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+0,39		+0,70		+0,34		-0,57	
Remboursements de dette (8)	2,70	+4,2 %	2,81	+7,1 %	3,01	+1,5 %	3,06	+14,2 %
Emprunts (9)	3,35	-7,1 %	3,11	+17,5 %	3,66	-7,8 %	3,37	-13,6 %
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,65		+0,30		+0,64		+0,31	
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	28,81	+5,9 %	30,50	+8,1 %	32,97	+7,2 %	35,34	+17,4 %
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	29,85	+5,5 %	31,50	+7,8 %	33,96	+3,3 %	35,08	+14,6 %
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+1,04		+1,00		+0,99		-0,26	
Dettes au 31 décembre (12) ^(b)	32,44	-0,3 %	32,34	+3,1 %	33,34	+0,7 %	33,59	+7,2 %
Ratios								
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	22,0%	+1,5 pt	23,4%	-1,0 pt	22,5%	-2,5 pt	20,0%	-1,7 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	10,2%	+1,7 pt	12,0%	-0,9 pt	11,0%	-2,0 pt	9,0%	-1,1 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	140,8%	-8,9 pt	131,9%	-5,4 pt	126,5%	-5,5 pt	121,0%	-15,3 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	6,4 ans	-0,8 an	5,6 ans	+0,0 an	5,6 ans	+0,4 an	6,0 ans	-0,2 an

Montants non consolidés entre les différents niveaux de collectivités. La consolidation est présentée à l'annexe 2D en incluant les budgets principaux.

(a) Non compris les établissements publics locaux.

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGCL. Données DGFiP, comptes de gestion ; budgets annexes, y compris les EPSM (M2). Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

2C. Consolidation des budgets principaux et annexes des collectivités locales

BENOIT de LAPASSE (DGCL)

1. Neutraliser certains doubles comptes

La publication des comptes complets des collectivités locales implique de présenter les budgets annexes (BA), en plus de leurs budgets principaux (BP) (*cf. parties A et B*). Additionner simplement ces comptes négligerait cependant le fait que certaines dépenses et recettes correspondent en réalité à des flux entre le budget principal et ses budgets annexes. C'est par exemple le cas pour le remboursement des frais correspondant à une mise à disposition de personnel. Les subventions aux établissements chargés d'un service public à caractère industriel et commercial (SPIC) peuvent aussi, sous certaines conditions, être versées à des budgets annexes. En additionnant ces montants, on surestimerait les dépenses et les recettes globales des collectivités.

Un groupe de travail a été constitué en 2018 par la DGCL et l'OFGL pour élaborer et documenter une méthode permettant d'estimer le montant des flux à neutraliser. Il a rassemblé des membres de la DGFIP, de la Cour des comptes, de la Caisse des dépôts, de La Banque postale, de l'AdCF ainsi que des représentants du monde universitaire, et des personnalités qualifiées (*cf. l'édition 2018 du rapport de l'OFGL pour le détail des méthodes adoptées*). On identifie les comptes à neutraliser et on soustrait, en dépenses et en recettes, le montant de ces flux entre le budget principal et ses budgets annexes.

2. Intégrer les syndicats dans le champ global des comptes consolidés

Présenter un compte consolidé des collectivités locales nécessite aussi de lui intégrer les syndicats. D'une part, ils représentent un volume de dépenses du même ordre de grandeur que les budgets annexes, et d'autre part, ils leur sont en quelque sorte complémentaires : tandis que les dépenses des budgets annexes augmentent beaucoup plus vite que celles des budgets principaux, les dépenses des syndicats ont baissé en 2016 et 2017. La complémentarité la plus évidente s'observe pour les activités de transports, de voirie et le traitement des déchets. Cumulées, les dépenses des budgets annexes et des syndicats évoluaient ainsi comme celles des seuls budgets principaux. Négliger les syndicats reviendrait alors à biaiser l'évolution des dépenses (et des recettes) des collectivités (*cf. le bulletin d'information statistique de la DGCL BIS n°126, novembre 2018*).

3. Précautions d'utilisation et d'interprétation

Ce travail doit être considéré comme une approche « statistique » de la consolidation des flux entre BP et BA et non comme une instruction comptable. Il arrive en effet que des collectivités affectent des montants dans des comptes non prévus à cet usage, ou dont le libellé reste ambigu. Par exemple, une somme déclarée une année en « Subvention de fonctionnement versée aux établissements à caractère administratif » (compte 657363) peut l'année suivante être affectée, après réflexion de la collectivité, au compte 6521 : « Prise en charge du déficit du BA ». Si dans le même temps le BA a correctement enregistré chaque année ce flux dans le compte 7552 : « Prise en charge du déficit par le BP », les règles de neutralisation préconisées ici peuvent générer des apparences d'irrégularités comptables. D'autres collectivités présentent des cas symétriques, et sur un nombre suffisamment grand de collectivités les aléas d'enregistrement comptable se compensent, comme dans toute approche statistique. Appliquées à une seule collectivité, ces règles perdraient en revanche leur robustesse.

Consolidation entre budgets principaux et annexes : définitions

Pour obtenir le compte consolidé, on soustrait à la somme des BP et des BA le montant

ANNEXE 2C - LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES (CONSOLIDATIONS DES BP ET DES BA)
correspondant aux opérations suivantes :

Nature des flux	Communes (BP+BA)	GFP (BP+BA)	Départements (BP+BA)	Régions (BP+BA)	CTU (BP+BA)
Dépenses de fonctionnement					
Achats et charges externes					
Remboursements de frais des BP aux BA :	Crédit net du 70871 des BA	Crédit net du 70871 des BA	Débit net du 62872 des BP	Crédit net du 70871 des BA	Crédit net du 70871 des BA
Remboursements de frais des BA aux BP :	Débit net du 62871 (M14) et 6287 (M14A et M4+) des BA	Débit net du 62871 (M14, M57) et 6287 (M14A et M4+) des BA	Crédit net du 70872 des BP	Débit net du 62871 (M71, M57) et 6287 (M14A et M4+) des BA	Débit net du 62871 (M71, M57) et 6287 (M14A et M4+) des BA
Frais de personnel					
Personnel facturé aux BA :	Débit net du 6215 des BA	Débit net du 6215 des BA	Crédit net du 70841 des BP	Débit net du 6215 des BA	Débit net du 6215 des BA
Charges financières					
Remboursements d'intérêts aux BP :	Débit net du 661133 des BA	Débit net du 661133 des BA			
Dépenses d'intervention					
Subventions de fonctionnement des BP aux BA :	Débit net du 657363 et 657364 des BP	Débit net du 657363 et 657364 (6573641 en M57) des BP	Débit net du 65733 et 65736 des BP (6573641 en M57)	Crédit net du 7472 (M71, M43) et 747 (M49) des BA	Crédit net du 7472, 7473 (M71, M43) et 747 (M49) des BA
Autres dépenses de fonctionnement					
Prise en charge par le BP du déficit des BA :	Débit net du 6521 des BP	Débit net du 6521 (65821 en M57) des BP	Débit net du 65821 des BP	Crédit net du 75822 des BA	Crédit net du 75822 des BA
Reversement au BP de l'excédent des BA :	Débit net du 6522 (M14 et M14A) et 672 (M4+) des BA	Débit net du 6522 (M14 et M14A), 65822 (M57) et 672 (M4+) des BA	Crédit net du 75821 et 75861 des BP	Débit net du 65822 (M71, M57) et 672 (M4+) des BA	Débit net du 65822 (M71, M57) et 672 (M4+) des BA
Subventions exceptionnelles aux BA :	Débit net du 67441 des BP	Débit net du 67441 (67431 en M57 avant 2018) des BP	Débit net du 6743 des BP	Crédit net du 7748 (M71, M57) et 774 (M4+) des BA	Crédit net du 7748 (M71, M57) et 774 (M4+) des BA
Recettes de fonctionnement					
Impôts et taxes					
Concours de l'État					
Subventions reçues et participations					
Subventions de fonctionnement des BP aux BA :	Débit net du 657363 et 657364 des BP	Débit net du 657363 et 657364 (6573641 en M57) des BP	Débit net du 65733 et 65736 des BP (657363 et 6573641 en M57)	Crédit net du 7472 (M71, M43) et 747 (M49) des BA	Crédit net du 7472, 7473 (M71, M43) et 747 (M49) des BA
Ventes de biens et services					
Remboursements de frais des BP aux BA :	Crédit net du 70871 des BA	Crédit net du 70871 des BA	Débit net du 62872 des BP	Crédit net du 70871 des BA	Crédit net du 70871 des BA
Remboursements de frais des BA aux BP :	Débit net du 62871 (M14) et 6287 (M14A et M4+) des BA	Débit net du 62871 (M14, M57) et 6287 (M14A et M4+) des BA	Crédit net du 70872 des BP	Débit net du 62871 (M71, M57) et 6287 (M14A et M4+) des BA	Débit net du 62871 (M71, M57) et 6287 (M14A et M4+) des BA
Personnel facturé aux BA :	Débit net du 6215 des BA	Débit net du 6215 des BA	Crédit net du 70841 des BP	Débit net du 6215 des BA	Débit net du 6215 des BA
Autres recettes de fonctionnement					
Remboursements d'intérêts aux BP :	Débit net du 661133 des BA	Débit net du 661133 des BA			
Prise en charge par le BP du déficit des BA :	Débit net du 6521 des BP	Débit net du 6521 (65821 en M57) des BP	Débit net du 65821 des BP	Crédit net du 75822 des BA	Crédit net du 75822 des BA
Reversement au BP de l'excédent des BA :	Débit net du 6522 (M14 et M14A) et 672 (M4+) des BA	Débit net du 6522 (M14 et M14A), 65822 (M57) et 672 (M4+) des BA	Crédit net du 75821 et 75861 des BP	Débit net du 65822 (M71, M57) et 672 (M4+) des BA	Débit net du 65822 (M71, M57) et 672 (M4+) des BA
Subventions exceptionnelles aux BA :	Débit net du	Débit net du 67441	Débit net du 6743	Crédit net du 7748	Crédit net du 7748

ANNEXE 2C - LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES (CONSOLIDATIONS DES BP ET DES BA)

Nature des flux	Communes (BP+BA)	GFP (BP+BA)	Départements (BP+BA)	Régions (BP+BA)	CTU (BP+BA)
	67441 des BP	(67431 en M57 avant 2018) des BP	des BP	(M71, M57) et 774 (M4+) des BA	(M71, M57) et 774 (M4+) des BA
Dépenses d'investissement hors remboursements					
Dépenses d'équipement					
Subventions d'équipement versées					
Subventions d'investissement des BP aux BA :	Débit du 204163 et 204164 des BP	Débit du 204163 et 204164 des BP	Crédit du 1313, 1323 et 1383 des BA	Crédit du 1312, 1322 et 1382 des BA	Crédit du 1312, 1322, 1382 et 1313, 1323 et 1383 des BA
Autres dépenses d'investissement					
Emprunts des BA aux BP :	Crédit du 168741 et 168748 des BA	Crédit du 168751 et 168758 des BA			
Recettes d'investissement hors emprunts					
FCTVA					
Autres dotations et subventions d'équipement					
Subventions d'investissement des BP aux BA :	Débit du 204163 et 204164 des BP	Débit du 204163 et 204164 des BP	Crédit du 1313, 1323 et 1383 des BA	Crédit du 1312, 1322 et 1382 des BA	Crédit du 1312, 1322, 1382 et 1313, 1323 et 1383 des BA
Autres recettes d'investissement					
Remboursements des emprunts par les BA :	Débit du 168741 et 168748 des BA	Débit du 168751 et 168758 des BA			
Remboursements de dette					
Remboursements des emprunts par les BA :	Débit du 168741 et 168748 des BA	Débit du 168751 et 168758 des BA			
Emprunts					
Emprunts des BA aux BP :	Crédit du 168741 et 168748 des BA	Crédit du 168751 et 168758 des BA			

Lecture : les achats et charges externes des communes sont égaux à la somme des achats et charges externes des BP et des BA, de laquelle on soustrait les remboursements de frais entre BP et BA. Les remboursements de frais des BP vers les BA sont estimés par le crédit net du compte 70871 des BA ; les remboursements de frais des BA vers les BP sont estimés par le débit net des comptes 62871 des BA en M14, 6287 des BA en M14A et M4, M41, M42, M43, M49, M22. Ces remboursements de frais versés respectivement par le BP et par le BA se retrouvent par symétrie en recette du BA et du BP, et ils sont donc soustraits aussi du montant des « ventes de biens et services » des communes.

Les montants soustraits étant identiques en recettes et en dépenses, la consolidation est neutre sur l'épargne brute et sur la variation du fonds de roulement. Les flux croisés sont donc nuls sur ces lignes dans les tableaux des résultats. Les différences entre l'épargne brute avant et après consolidation, et entre variations du fonds de roulement avant et après consolidation, ne proviennent que de l'ajout des budgets annexes.

C1. Consolidation BP et BA des communes

(en milliards d'euros)

BP et BA consolidés	Valeurs provisoires							
	2020	2021 / 2020	2021	2022 / 2021	2022	2023 / 2022	2023	2023 / 2019
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	71,28	+2,8%	73,28	+6,0%	77,70	+4,8%	81,46	+12,6%
Achats et charges externes	17,41	+6,6%	18,56	+11,3%	20,65	+8,0%	22,30	+18,8%
Frais de personnel	38,99	+2,5%	39,96	+4,9%	41,92	+3,5%	43,41	+11,7%
Charges financières	1,68	-7,5%	1,55	-6,0%	1,46	+16,1%	1,69	-8,5%
Dépenses d'intervention	9,95	-0,4%	9,91	+3,1%	10,22	+3,6%	10,64	+6,7%
Autres dépenses de fonctionnement	3,25	+1,5%	3,29	+4,5%	3,44	-1,0%	3,41	+18,9%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	84,05	+4,0%	87,43	+5,3%	92,10	+5,1%	96,85	+12,2%
Impôts et taxes	55,18	+2,5%	56,59	+4,6%	59,18	+6,4%	62,98	+14,3%
Concours de l'État	14,39	+3,8%	14,93	+2,3%	15,27	+3,0%	15,72	+10,5%
Subventions reçues et participations	4,02	-2,4%	3,93	+6,9%	4,20	+3,4%	4,39	+13,9%
Ventes de biens et services	7,03	+15,8%	8,14	+12,4%	9,15	+1,7%	9,31	+1,2%
Autres recettes de fonctionnement	3,42	+12,3%	3,84	+12,0%	4,31	+3,3%	4,45	+13,9%
Épargne brute (3) = (2)-(1)	12,77	+10,8%	14,15	+1,8%	14,40	+6,9%	15,39	+10,2%
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	22,25	+6,3%	23,65	+10,1%	26,05	+9,3%	28,47	+5,2%
Dépenses d'équipement	19,99	+5,8%	21,14	+11,8%	23,64	+10,1%	26,04	+5,8%
Subventions d'équipement versées	1,37	+11,8%	1,53	-3,5%	1,48	+4,8%	1,55	+3,1%
Autres dépenses d'investissement	0,89	+9,1%	0,97	-5,0%	0,92	-4,4%	0,88	-6,6%
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	11,54	+2,6%	11,84	+4,8%	12,41	+4,9%	13,02	+4,8%
FCTVA	3,07	-2,7%	2,99	-4,9%	2,84	+2,7%	2,92	+3,2%
Dotations et subventions d'équipement	5,96	+7,2%	6,38	+6,1%	6,77	+9,4%	7,41	+18,2%
Autres recettes d'investissement	2,51	-1,5%	2,47	+12,9%	2,79	-3,8%	2,68	-19,0%
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	93,53	+3,6%	96,93	+7,0%	103,75	+5,9%	109,93	+10,6%
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	95,59	+3,9%	99,27	+5,3%	104,51	+5,1%	109,86	+11,3%
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+2,06		+2,35		+0,76		-0,07	
Remboursements de dette (8)	6,87	+1,2%	6,95	-0,5%	6,92	+2,3%	7,08	+0,5%
Emprunts (9)	6,38	+10,8%	7,08	+15,0%	8,13	-13,9%	7,00	+1,1%
Flux net de dette = (9)-(8)	-0,49		+0,12		+1,21		-0,08	
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	100,40	+3,5%	103,88	+6,5%	110,67	+5,7%	117,01	+9,9%
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	101,97	+4,3%	106,35	+5,9%	112,64	+3,7%	116,86	+10,6%
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+1,57		+2,47		+1,98		-0,14	
Dettes au 31 décembre (12) (a)	70,67	-0,1%	70,61	+1,2%	71,45	-0,3%	71,25	-0,7%
Ratios								
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	15,2%	+1,0 pt	16,2%	-0,5 pt	15,6%	+0,3 pt	15,9%	-0,3 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	7,0%	+1,2 pt	8,2%	-0,1 pt	8,1%	+0,5 pt	8,6%	+0,6 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	84,1%	-3,3 pt	80,8%	-3,2 pt	77,6%	-4,0 pt	73,6%	-9,6 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	5,5 ans	-0,5 an	5,0 ans	-0,0 an	5,0 ans	-0,3 an	4,6 ans	-0,5 an

(a) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGCL. Données DGFiP, comptes de gestion ; budgets principaux et annexes y compris EPSM (en M22). Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

C2. - Consolidation BP et BA des Groupements de communes à fiscalité propre ^(a)*(en milliards d'euros)**Valeurs provisoires*

BP et BA consolidés	2020	2021 / 2020	2021	2022 / 2021	2022	2023 / 2022	2023	2023 / 2019
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	36,61	+3,8%	38,00	+6,4%	40,45	+8,6%	44,06	+22,9%
Achats et charges externes	13,73	+5,3%	14,46	+8,6%	15,71	+9,7%	17,23	+26,1%
Frais de personnel	11,71	+3,9%	12,17	+6,7%	12,98	+6,0%	13,75	+21,0%
Charges financières	1,02	-7,4%	0,95	-1,9%	0,93	+31,6%	1,22	+18,2%
Dépenses d'intervention	8,05	+3,6%	8,34	+4,2%	8,68	+6,4%	9,37	+20,0%
Autres dépenses de fonctionnement	2,09	-0,3%	2,09	+3,1%	2,15	+15,4%	2,48	+25,3%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	45,71	+4,9%	47,94	+7,2%	51,38	+7,2%	55,22	+22,5%
Impôts et taxes	23,68	+0,7%	23,84	+11,1%	26,49	+10,0%	29,15	+25,4%
Concours de l'État	8,37	+14,4%	9,57	+0,2%	9,59	+2,2%	9,80	+16,9%
Subventions reçues et participations	2,92	+3,5%	3,02	-9,3%	2,74	-1,9%	2,81	+0,7%
Ventes de biens et services	8,78	+8,6%	9,53	+8,8%	10,37	+4,3%	10,82	+23,6%
Autres recettes de fonctionnement	1,98	+0,1%	1,98	+10,5%	2,19	+20,2%	2,63	+39,6%
Épargne brute (3) = (2)-(1)	9,11	+9,2%	9,94	+9,9%	10,93	+2,1%	11,16	+21,3%
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	14,75	+5,4%	15,55	+7,9%	16,78	+6,8%	17,91	+10,4%
Dépenses d'équipement	11,40	+8,5%	12,37	+6,9%	13,23	+9,2%	14,45	+12,3%
Subventions d'équipement versées	2,09	-6,4%	1,95	+8,9%	2,13	+8,0%	2,30	+19,9%
Autres dépenses d'investissement	1,26	-3,4%	1,22	+16,3%	1,42	-17,9%	1,17	-19,3%
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	5,52	+13,6%	6,27	+0,8%	6,32	-0,5%	6,29	+7,8%
FCTVA	1,13	+21,3%	1,37	-14,9%	1,17	+5,7%	1,23	+17,6%
Dotations et subventions d'équipement	2,81	+15,3%	3,24	+7,3%	3,47	+6,4%	3,70	+24,5%
Autres recettes d'investissement	1,58	+5,2%	1,66	+0,9%	1,68	-18,8%	1,36	-25,0%
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	51,36	+4,3%	53,55	+6,9%	57,23	+8,1%	61,97	+19,0%
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	51,23	+5,8%	54,22	+6,4%	57,70	+6,4%	61,51	+20,9%
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	-0,13		+0,67		+0,47		-0,46	
Remboursements de dette (8)	4,02	+10,3%	4,44	+1,1%	4,48	+0,8%	4,52	+7,7%
Emprunts (9)	5,58	-18,6%	4,54	+17,1%	5,32	-1,1%	5,26	-1,0%
Flux net de dette = (9)-(8)	+1,55		+0,11		+0,84		+0,74	
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	55,38	+4,7%	57,98	+6,4%	61,71	+7,5%	66,49	+18,1%
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	56,81	+3,4%	58,76	+7,3%	63,02	+5,7%	66,77	+18,8%
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+1,43		+0,77		+1,31		+0,28	
Dette au 31 décembre (12) ^(b)	48,42	+0,8%	48,79	+2,4%	49,95	+2,0%	50,94	+11,6%
Ratios						0,00		
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	19,9%	+0,8 pt	20,7%	+0,5 pt	21,3%	-1,0 pt	20,2%	-0,2 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	11,1%	+0,4 pt	11,5%	+1,1 pt	12,5%	-0,5 pt	12,0%	+0,9 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	105,9%	-4,2 pt	101,8%	-4,5 pt	97,2%	-4,7 pt	92,3%	-9,0 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	5,3 ans	-0,4 an	4,9 ans	-0,3 an	4,6 ans	-0,0 an	4,6 ans	-0,4 an

Dépenses et recettes nettes, notamment des reversements faits aux communes.*(a) Y compris métropole de Lyon, métropole du Grand Paris (MGP) et établissements publics territoriaux (EPT) de la MGP.**(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.**Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux et annexes y compris EPSM (en M22). Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.*

C3. Consolidation BP et BA des Départements ^(a)

BP et BA consolidés	Valeurs provisoires							
	2020	2021 / 2020	2021	2022 / 2021	2022	2023 / 2022 (c)	2023	2023 / 2019 à champ constant (c)
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	57,82	+1,4%	58,65	+2,8%	60,30	+6,6%	64,24	+13,0%
Achats et charges externes	4,08	+0,9%	4,12	+6,1%	4,37	+9,4%	4,77	+15,8%
Frais de personnel	12,71	+2,6%	13,04	+5,2%	13,71	+7,3%	14,71	+17,7%
Charges financières	0,64	-8,2%	0,58	-0,7%	0,58	+31,6%	0,76	+9,8%
Dépenses d'intervention	39,87	+1,3%	40,40	+1,7%	41,10	+5,7%	43,41	+11,2%
Autres dépenses de fonctionnement	0,53	-4,4%	0,51	+5,8%	0,54	+8,5%	0,58	+19,4%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	65,86	+6,6%	70,17	+3,2%	72,44	-1,0%	71,66	+8,3%
Impôts et taxes	47,68	+8,2%	51,58	+3,4%	53,31	-3,2%	51,57	+8,1%
Concours de l'État	10,30	-0,6%	10,24	-1,9%	10,05	-0,6%	9,98	-5,2%
Subventions reçues et participations	5,54	+5,7%	5,85	+13,2%	6,63	+13,1%	7,49	+37,7%
Ventes de biens et services	0,91	+0,4%	0,91	-3,5%	0,88	+0,5%	0,89	-8,2%
Autres recettes de fonctionnement	1,43	+10,2%	1,58	-0,8%	1,57	+10,7%	1,74	+10,5%
Épargne brute (3) = (2)-(1)	8,04	+43,4%	11,53	+5,3%	12,14	-39,0%	7,42	-20,8%
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	10,73	+9,7%	11,77	+7,4%	12,64	+2,5%	12,97	+21,5%
Dépenses d'équipement	6,83	+14,0%	7,78	+8,1%	8,42	+2,3%	8,61	+26,5%
Subventions d'équipement versées	3,61	+2,7%	3,71	+5,2%	3,90	+3,1%	4,03	+10,9%
Autres dépenses d'investissement	0,29	-4,6%	0,28	+16,2%	0,33	+0,3%	0,33	+37,8%
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	2,55	+7,8%	2,75	+9,2%	3,00	+15,2%	3,46	+32,2%
FCTVA	0,98	+2,8%	1,01	+6,6%	1,08	+11,0%	1,20	+34,1%
Dotations et subventions d'équipement	1,23	+8,2%	1,33	+16,6%	1,55	+21,0%	1,88	+45,2%
Autres recettes d'investissement	0,34	+20,6%	0,41	-8,2%	0,38	+3,5%	0,39	-10,5%
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	68,55	+2,7%	70,41	+3,6%	72,94	+5,9%	77,21	+14,4%
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	68,41	+6,6%	72,92	+3,5%	75,44	-0,4%	75,13	+9,2%
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	-0,15		+2,50		+2,50		-2,08	
Remboursements de dette (8)	3,31	+7,5%	3,56	-3,6%	3,44	-2,6%	3,36	-2,0%
Emprunts (9)	4,29	-29,7%	3,02	-15,6%	2,54	+18,6%	3,02	+20,3%
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,98		-0,55		-0,89		-0,34	
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	71,87	+2,9%	73,98	+3,2%	76,38	+5,5%	80,57	+13,6%
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	72,70	+4,5%	75,94	+2,7%	77,98	+0,2%	78,15	+9,6%
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,83		+1,96		+1,61		-2,42	
Dette au 31 décembre (12) ^(b)	32,89	-1,6%	32,36	-2,5%	31,55	-0,9%	31,26	-1,8%
Ratios								
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	12,2%	+4,2 pt	16,4%	+0,3 pt	16,8%	-6,4 pt	10,4%	-3,8 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	7,2%	+4,2 pt	11,3%	+0,7 pt	12,0%	-6,4 pt	5,7%	-3,3 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	49,9%	-3,8 pt	46,1%	-2,6 pt	43,6%	+0,1 pt	43,6%	-4,5 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	4,1 ans	-1,3 an	2,8 ans	-0,2 an	2,6 ans	1,6 ans	4,2 ans	+0,8 an

(a) Hors collectivités territoriales uniques (CTU) de Martinique et de Guyane à partir de 2016 et collectivité de Corse à partir de 2018.

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

(c) Évolution calculée à périmètre constant c'est-à-dire hors Ariège suite à la recentralisation du RSA pour ce département au 1er janvier 2023.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux et annexes y compris EPSM (en M2). Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

C4. Consolidation BP et BA des régions et des CTU^(a)*(en milliards d'euros)*

BP et BA consolidés	Valeurs provisoires							
	2020	2021 / 2020	2021	2022 / 2021	2022	2023 / 2022	2023	2023 / 2019
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	21,89	+3,4%	22,64	+3,0%	23,31	+5,0%	24,49	+8,3%
Achats et charges externes	3,86	+8,3%	4,18	+4,4%	4,37	+15,1%	5,02	+33,9%
Frais de personnel	4,13	+3,7%	4,29	+3,5%	4,44	+4,0%	4,61	+13,7%
Charges financières	0,56	-0,8%	0,56	+0,1%	0,56	+52,9%	0,86	+46,2%
Dépenses d'intervention	12,96	+0,4%	13,00	+4,1%	13,54	+0,2%	13,57	-3,0%
Autres dépenses de fonctionnement	0,38	+63,0%	0,61	-32,9%	0,41	+3,4%	0,43	+93,5%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	26,95	+5,4%	28,39	+4,0%	29,54	+2,7%	30,33	+4,4%
Impôts et taxes	22,04	+2,7%	22,64	+5,5%	23,88	+2,4%	24,46	+0,1%
Concours de l'État	1,93	+14,2%	2,21	+2,4%	2,26	+4,3%	2,36	+26,9%
Subventions reçues et participations	2,42	+13,1%	2,74	+3,6%	2,84	-3,8%	2,73	+24,5%
Ventes de biens et services	0,15	+14,1%	0,17	+14,8%	0,19	+67,4%	0,32	+88,6%
Autres recettes de fonctionnement	0,40	+59,0%	0,64	-43,3%	0,36	+26,9%	0,46	+12,9%
Épargne brute (3) = (2)-(1)	5,06	+13,7%	5,75	+8,3%	6,23	-6,1%	5,84	-9,5%
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	12,91	+4,4%	13,47	-0,7%	13,38	+6,3%	14,22	+26,5%
Dépenses d'équipement	3,24	+20,1%	3,89	+0,3%	3,91	+5,6%	4,12	+21,8%
Subventions d'équipement versées	8,80	+0,7%	8,86	+0,1%	8,87	+7,1%	9,51	+30,5%
Autres dépenses d'investissement	0,87	-17,2%	0,72	-16,3%	0,60	-1,7%	0,59	+3,6%
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	5,57	-0,0%	5,57	+0,7%	5,61	+16,1%	6,52	+35,1%
FCTVA	0,52	+10,2%	0,57	+5,5%	0,60	-1,7%	0,59	+15,4%
Dotations et subventions d'équipement	4,50	-1,2%	4,44	+1,1%	4,49	+19,6%	5,37	+40,9%
Autres recettes d'investissement	0,56	-0,1%	0,56	-7,2%	0,52	+6,8%	0,55	+11,3%
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	34,80	+3,8%	36,11	+1,6%	36,69	+5,5%	38,70	+14,4%
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	32,52	+4,4%	33,97	+3,5%	35,15	+4,8%	36,85	+8,7%
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	-2,28		-2,15		-1,54		-1,86	
Remboursements de dette (8)	2,39	-26,6%	1,75	+19,9%	2,10	+6,7%	2,24	+18,4%
Emprunts (9)	4,80	-14,7%	4,09	-16,1%	3,43	+1,8%	3,49	+72,0%
Flux net de dette = (9)-(8)	+2,41		+2,34		+1,33		+1,25	
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	37,19	+1,8%	37,87	+2,4%	38,79	+5,5%	40,94	+14,6%
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	37,32	+2,0%	38,06	+1,4%	38,59	+4,6%	40,34	+12,3%
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,13		+0,19		-0,21		-0,60	
Dettes au 31 décembre (12)^(b)	30,55	+8,1%	33,01	+3,8%	34,28	+3,6%	35,53	+26,7%
Ratios								
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	18,8%	+1,5 pt	20,3%	+0,8 pt	21,1%	-1,8 pt	19,3%	-3,0 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	9,9%	+4,2 pt	14,1%	-0,1 pt	14,0%	-2,1 pt	11,9%	-3,8 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	113,4%	+2,9 pt	116,3%	-0,2 pt	116,1%	+1,1 pt	117,1%	+20,7 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	6,0 ans	- 0,3 an	5,7 ans	- 0,2 ans	5,5 ans	+ 0,6 an	6,1 ans	+ 1,7 an

*(a) Collectivités territoriales uniques (CTU) de Martinique et de Guyane à partir de 2016 et collectivité de Corse à partir de 2018.**(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.**Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux et annexes y compris EPSM (en M22). Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.*

C5. Consolidation BP et BA des syndicats

BP et BA consolidés	(en milliards d'euros)				Valeurs provisoires			
	2020	2021 / 2020	2021	2022 / 2021 (c)	2022	2023 / 2022	2023	2023 / 2019
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	11,33	+6,2 %	12,03	+7,7 %	12,38	+8,5 %	13,44	+16,1 %
Achats et charges externes	5,97	+8,9 %	6,50	+11,0 %	6,67	+7,6 %	7,18	+17,5 %
Frais de personnel	2,91	+3,1 %	3,00	+6,2 %	3,18	+5,8 %	3,37	+16,3 %
Charges financières	0,51	-6,9 %	0,48	-4,2 %	0,44	+18,1 %	0,52	-7,6 %
Dépenses d'intervention	0,96	+5,2 %	1,01	-2,6 %	0,98	+6,8 %	1,04	+4,4 %
Autres dépenses de fonctionnement	0,97	+7,1 %	1,04	+8,7 %	1,12	+19,5 %	1,34	+32,1 %
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	14,99	+7,5 %	16,12	+5,4 %	16,19	+7,5 %	17,42	+14,3 %
Impôts et taxes	2,12	+7,2 %	2,27	+6,6 %	2,01	+14,9 %	2,32	+4,4 %
Concours de l'État	0,04	+23,4 %	0,05	-16,8 %	0,04	+22,4 %	0,05	+88,1 %
Subventions reçues et participations	5,62	+5,5 %	5,93	+4,8 %	6,03	+4,7 %	6,31	+13,3 %
Ventes de biens et services	5,77	+7,8 %	6,22	+7,1 %	6,45	+5,5 %	6,80	+11,7 %
Autres recettes de fonctionnement	1,44	+14,8 %	1,65	+1,0 %	1,66	+16,4 %	1,93	+45,2 %
Épargne brute (3) = (2)-(1)	3,67	+11,6 %	4,09	-1,5 %	3,81	+4,4 %	3,98	+8,4 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	6,92	+12,1 %	7,75	+8,5 %	8,09	+6,3 %	8,60	+16,3 %
Dépenses d'équipement	6,04	+13,1 %	6,84	+7,7 %	7,04	+7,8 %	7,59	+16,6 %
Subventions d'équipement versées	0,35	-13,9 %	0,30	+8,6 %	0,32	+2,3 %	0,33	+12,2 %
Autres dépenses d'investissement	0,53	+17,4 %	0,62	+17,3 %	0,72	-6,3 %	0,68	+15,4 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	3,35	+11,6 %	3,74	+4,3 %	3,88	+0,9 %	3,92	+9,6 %
FCTVA	0,24	+18,6 %	0,28	-10,3 %	0,26	+8,6 %	0,28	+28,5 %
Dotations et subventions d'équipement	2,43	+12,5 %	2,73	+5,8 %	2,88	-0,0 %	2,88	+14,1 %
Autres recettes d'investissement	0,68	+6,1 %	0,72	+4,2 %	0,75	+1,7 %	0,76	-8,8 %
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	18,24	+8,5 %	19,79	+8,1 %	20,47	+7,6 %	22,04	+16,2 %
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	18,34	+8,3 %	19,86	+5,2 %	20,08	+6,3 %	21,33	+13,4 %
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+0,10		+0,07		-0,40		-0,71	
Remboursements de dette (8)	1,60	+5,6 %	1,69	+8,0 %	1,77	-0,3 %	1,76	+6,6 %
Emprunts (9)	1,93	+16,1 %	2,25	+9,5 %	2,43	-0,3 %	2,42	+29,3 %
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,34		+0,56		+0,67		+0,66	
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	19,84	+8,2 %	21,47	+8,1 %	22,24	+7,0 %	23,80	+15,4 %
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	20,27	+9,0 %	22,11	+5,6 %	22,51	+5,5 %	23,76	+14,8 %
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,43		+0,63		+0,27		-0,04	
Dette au 31 décembre (12) ^(b)	18,52	+3,6 %	19,18	+2,9 %	18,93	+3,3 %	19,55	+5,5 %
Ratios								
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	24,4%	+0,9 pt	25,4%	-1,6 pt	23,5%	-0,7 pt	22,9%	-1,2 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	13,8%	+1,1 pt	14,9%	-1,9 pt	12,6%	+0,1 pt	12,7%	-0,5 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	123,5%	-4,6 pt	119,0%	-2,9 pt	116,9%	-4,6 pt	112,2%	-9,3 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	5,1 ans	- 0,4 an	4,7 ans	+ 0,2 an	5,0 ans	- 0,1 an	4,9 ans	- 0,1 an

(a) Types 421 à 424 dans les comptes de gestion, c'est-à-dire y compris les syndicats intercommunaux à vocation multiple (SIVOM), les syndicats intercommunaux à vocation unique (SIVU), les pôles métropolitains et les PETR, mais hors EPT (assimilés à des EPCI à fiscalité propre dans nos statistiques).

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

(c) Les évolutions sont calculées en 2022 en neutralisant les effets de la sortie du Sytral (syndicat transport pour le Rhône et l'agglomération Lyonnaise) du périmètre des collectivités locales. Le Sytral prend la forme d'un établissement public local.

Source : DGCL. Données DGFiP, comptes de gestion ; budgets principaux et annexes y compris EPSM (en M22). Montants en opérations réelles calculés hors gestion

2D. Consolidation des budgets entre les différentes collectivités locales

BENOIT de LAPASSE (DGCL)

1) De même qu'il faut neutraliser les flux entre le budget principal (BP) d'une collectivité et ses budgets annexes (BA) pour pouvoir agréger l'ensemble de ses budgets, il faut neutraliser les flux entre les différentes collectivités pour pouvoir agréger les comptes des collectivités : flux entre communes pour présenter un compte de l'ensemble des communes, flux entre communes et groupements à fiscalité propre (GFP) pour les comptes du bloc communal, flux entre bloc communal, départements et régions pour présenter le compte de l'ensemble des collectivités locales.

Le groupe de travail précédemment évoqué (*cf. partie C sur la consolidation entre BP et BA*) a abouti à des préconisations sur les comptes à considérer pour estimer de la façon la plus vraisemblable possible les montants à neutraliser. Ces comptes sont présentés dans le tableau de définitions.

2) Les montants et les évolutions de certains comptes sont plus affectés que d'autres par la consolidation : la différence est concentrée sur les agrégats les plus impactés par la consolidation (*cf. tableau page suivante*) et ceux pour lesquels la différence est la plus grande entre, d'une part, budgets principaux et, d'autre part, les syndicats et les budgets annexes. Toutefois, pour 2022, les différences sur les dépenses d'investissement sont moins fortes qu'en 2021. Ainsi, les dépenses d'investissement des budgets principaux de l'ensemble des collectivités locales augmentent de +6,8% en 2022 ; mais elles augmentent de +4,7 % pour les budgets principaux des syndicats, et augmentent de +7,7 % pour les BA (hors syndicats). *In fine*, les dépenses d'investissement augmentent de +7,0 % en 2022 selon les comptes consolidés.

3) On peut décomposer par région les comptes consolidés. Pour comparer correctement les régions entre elles, il faut comparer les montants par habitant, tant en niveau qu'en évolution. Si les dépenses des collectivités dans une région augmentent, cela peut aussi refléter un besoin dû à une population qui augmente. Au cours des années 2010, la population française augmentait assez régulièrement de +0,5 % chaque année. Mais tandis qu'elle diminuait en Martinique et en Guadeloupe et qu'elle stagnait en Bourgogne-Franche-Comté et dans le Grand-Est, elle augmentait bien plus que la moyenne en Guyane, en Corse et en Occitanie.

**D1. Consolidation entre personnes morales distinctes :
communes et groupements à fiscalité propre (GFP) (bloc communal) - 2021**

Lecture : les achats et charges externes consolidés des collectivités du bloc communal sont égaux à la somme des achats et charges externes des budgets principaux et annexes des communes et des GFP (moins les flux BP-BA neutralisés), de laquelle on soustrait les remboursements de frais entre communes et GFP. Les remboursements de frais des communes aux GFP sont estimés par le crédit net du compte 70875 des GFP ; les remboursements de frais des GFP vers les communes sont estimés par le débit net du compte 62875 des GFP. Ces remboursements de frais versés respectivement par les communes et par les GFP se retrouvent par symétrie en recette des GFP et des communes, et ils sont donc soustraits aussi du montant des « ventes de biens et services » des collectivités du bloc communal.

Dépenses de fonctionnement	Comptes qui estiment les flux à neutraliser :
Achats et charges externes	
Remboursements de frais des communes aux GFP :	Crédit net du 70875 des GFP
Remboursements de frais des GFP aux communes :	Débit net du 62875 des GFP
Frais de personnel	
Personnel facturé aux communes :	Crédit net du 70845 des GFP
Personnel facturé aux GFP :	Débit net du 6217 des GFP
Charges financières	
Remboursements d'intérêts aux GFP :	Crédit net du 76231 des GFP
Remboursements d'intérêts aux communes :	Débit net du 661131 des GFP
Dépenses d'intervention	
Subventions de fonctionnement des communes aux GFP :	Crédit net du 74741 et 74748 des GFP
Subventions de fonctionnement des GFP aux communes :	Débit net du 657341 et 657348 des GFP
Autres dépenses de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement	
Impôts et taxes	
Concours de l'État	
Subventions reçues et participations	
Subventions de fonctionnement des communes aux GFP :	Crédit net du 74741 et 74748 des GFP
Subventions de fonctionnement des GFP aux communes :	Débit net du 657341 et 657348 des GFP
Ventes de biens et services	
Remboursements de frais des communes aux GFP :	Crédit net du 70875 des GFP
Remboursements de frais des GFP aux communes :	Débit net du 62875 des GFP
Personnel facturé aux communes :	Crédit net du 70845 des GFP
Personnel facturé aux GFP :	Débit net du 6217 des GFP
Autres recettes de fonctionnement	
Remboursements d'intérêts aux GFP :	Crédit net du 76231 des GFP
Remboursements d'intérêts aux communes :	Débit net du 661131 des GFP
Dépenses d'investissement hors remboursements	
Dépenses d'équipement	
Subventions d'équipement versées	
Subventions d'investissement des communes aux GFP :	Crédit du 13141, 13241, 13148, et 13248 des GFP
Subventions d'investissement des GFP aux communes :	Débit du 204141 et 204148 des GFP
Autres dépenses d'investissement	
Recettes d'investissement hors emprunts	
FCTVA	
Autres dotations et Subventions d'équipement	
Subventions d'investissement des communes aux GFP :	Crédit du 13141, 13241, 13148, et 13248 des GFP
Subventions d'investissement des GFP aux communes :	Débit du 204141 et 204148 des GFP
Autres recettes d'investissement	
Remboursements d'emprunts par les GFP aux communes :	Crédit du 276341 et 276348 des GFP
Remboursements d'emprunts par les communes aux GFP :	Débit du 168741 et 168748 des GFP
Remboursements de dette	
Remboursements d'emprunts par les GFP aux communes :	Crédit du 276341 et 276348 des GFP
Remboursements d'emprunts par les communes aux GFP :	Débit du 168741 et 168748 des GFP
Emprunts	

D1. Consolidation du bloc communal (hors syndicats)**D1. Consolidation du bloc communal (hors syndicats) ^(a)***(en milliards d'euros)*

Comptes et niveaux consolidés	2020	2021 / 2020	2021	2022 / 2021	2022	Valeurs provisoires		
						2023 / 2022	2023	2023 / 2019
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	106,20	+3,2%	109,56	+6,2%	116,47	+6,2%	123,70	+16,1%
Achats et charges externes	30,71	+6,1%	32,60	+10,2%	35,92	+8,7%	39,06	+21,9%
Frais de personnel	49,63	+2,8%	51,01	+5,4%	53,77	+4,2%	56,01	+13,9%
Charges financières	2,69	-7,5%	2,49	-4,3%	2,38	+22,2%	2,91	+1,4%
Dépenses d'intervention	17,82	+1,5%	18,09	+3,5%	18,81	+5,4%	19,83	+12,7%
Autres dépenses de fonctionnement	5,34	+0,8%	5,38	+4,0%	5,59	+5,3%	5,89	+21,5%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	128,07	+4,4%	133,66	+6,0%	141,81	+6,0%	150,25	+15,8%
Impôts et taxes	78,86	+2,0%	80,42	+6,5%	85,67	+7,5%	92,13	+17,6%
Concours de l'État	22,75	+7,7%	24,50	+1,5%	24,86	+2,7%	25,52	+12,9%
Subventions reçues et participations	6,76	+0,4%	6,79	-0,5%	6,84	+2,7%	7,03	+8,7%
Ventes de biens et services	14,31	+12,8%	16,14	+11,2%	17,95	+3,1%	18,50	+12,1%
Autres recettes de fonctionnement	5,39	+7,9%	5,81	+11,6%	6,48	+9,0%	7,07	+22,5%
Épargne brute (3) = (2)-(1)	21,87	+10,2%	24,09	+5,1%	25,33	+4,8%	26,55	+14,6%
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	36,40	+6,0%	38,60	+9,4%	42,23	+8,2%	45,68	+7,3%
Dépenses d'équipement	31,39	+6,8%	33,52	+10,0%	36,88	+9,8%	40,49	+8,0%
Subventions d'équipement versées	2,86	+1,1%	2,89	+4,0%	3,01	+4,2%	3,14	+15,6%
Autres dépenses d'investissement	2,15	+1,8%	2,19	+6,9%	2,34	-12,6%	2,05	-14,3%
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	16,37	+6,4%	17,42	+3,6%	18,04	+2,6%	18,51	+6,2%
FCTVA	4,20	+3,8%	4,36	-8,0%	4,01	+3,6%	4,16	+7,1%
Autres dotations et Subventions d'équipement	8,17	+10,5%	9,03	+6,9%	9,65	+7,7%	10,39	+21,8%
Autres recettes d'investissement	3,99	+0,8%	4,03	+8,8%	4,38	-9,6%	3,96	-21,1%
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	142,60	+3,9%	148,17	+7,1%	158,70	+6,7%	169,38	+13,6%
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	144,43	+4,6%	151,07	+5,8%	159,85	+5,6%	168,76	+14,7%
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+1,83		+2,90		+1,15		-0,62	
Remboursements de dette (8)	10,80	+4,5%	11,28	+0,3%	11,31	+1,7%	11,51	+3,4%
Emprunts (9)	11,96	-2,9%	11,62	+15,8%	13,45	-8,9%	12,26	+0,2%
Flux net de dette = (9)-(8)	1,16		0,34		2,14		0,75	
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	153,40	+3,9%	159,45	+6,6%	170,01	+6,4%	180,89	+12,9%
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	156,39	+4,0%	162,69	+6,5%	173,30	+4,5%	181,02	+13,6%
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+3,00		+3,24		+3,29		+0,13	
Dette au 31 décembre (12) ^(c)	119,10	+0,3%	119,40	+1,7%	121,40	+0,7%	122,19	+4,1%
Ratios							0,00	
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	17,1%	+0,9 pt	18,0%	-0,2 pt	17,9%	-0,2 pt	17,7%	-0,2 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	8,6%	+0,9 pt	9,6%	+0,3 pt	9,9%	+0,1 pt	10,0%	+0,7 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	93,0%	-3,7 pt	89,3%	-3,7 pt	85,6%	-4,3 pt	81,3%	-9,2 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	5,4 ans	-0,5 an	5,0 ans	-0,2 an	4,8 ans	-0,2 an	4,6 ans	-0,5 an

*(a) Y compris métropole de Lyon et, à partir de 2016, les établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du Grand Paris (MGP).**(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.**Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux et annexes, consolidés des flux croisés. Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette*

D2. Consolidation entre personnes morales distinctes : ensemble (y compris syndicats)

Lecture : les dépenses d'intervention consolidés de l'ensemble des collectivités locales sont égales à la somme des dépenses d'intervention consolidées du bloc communal (voir D1), des syndicats (voir C5, des départements (voir C3) et des régions (voir C4) de laquelle on soustrait les subventions de fonctionnement entre personnes morales distinctes : du bloc communal auquel on ajoute les syndicats à cette étape de la consolidation (BC) aux départements et aux régions (et CTU), des départements au BC et aux régions, des régions au BC et aux départements etc. Le flux de subvention de fonctionnement du BC (y compris syndicats) aux départements est estimé par le débit net des comptes 65733 et 6552 des communes (hors Martinique et Guyane). Ces subventions du BC aux départements se retrouvent par symétrie en recette des départements, et ils sont donc soustraits aussi des recettes de fonctionnement (dans le sous-total "Subventions reçues et participations").

Bloc communal y compris syndicats [BC] +Départements +Régions +CTU	
Dépenses de fonctionnement	
Comptes qui estiment les flux à neutraliser :	
Achats et charges externes	
Frais de personnel	
Charges financières	
Dépenses d'intervention	
Subventions de fonctionnement du BC aux départements	Débit net du 65733 et 6552 du BC (hors Martinique et Guyane)
Subventions de fonctionnement du BC aux régions	Débit net du 65732 du BC
Subventions de fonctionnement du BC aux CTU	Débit net du 65732 et 6552 du BC de Martinique et Guyane
Subventions de fonctionnement des départements au BC	Crédit net du 7473 du BC
Subventions de fonctionnement des régions au BC	Crédit net du 7472 du BC (hors Martinique et Guyane)
Subventions de fonctionnement des CTU au BC	Crédit net du 7472 et 7473 du BC de Martinique et Guyane
Subventions de fonctionnement des régions aux départements	Crédit net du 7472 des départements
Subventions de fonctionnement des départements aux régions	Débit net du 65732 des départements
Autres dépenses de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement	
Impôts et taxes	
Concours de l'État	
Subventions reçues et participations	
Subventions de fonctionnement du BC aux départements	Débit net du 65733 et 6552 du BC (hors Martinique et Guyane)
Subventions de fonctionnement du BC aux régions	Débit net du 65732 du BC
Subventions de fonctionnement du BC aux CTU	Débit net du 65732 et 6552 du BC de Martinique et Guyane
Subventions de fonctionnement des départements au BC	Crédit net du 7473 du BC
Subventions de fonctionnement des régions au BC	Crédit net du 7472 du BC (hors Martinique et Guyane)
Subventions de fonctionnement des CTU au BC	Crédit net du 7472 et 7473 du BC de Martinique et Guyane
Subventions de fonctionnement des régions aux départements	Crédit net du 7472 des départements
Subventions de fonctionnement des départements aux régions	Débit net du 65732 des départements
Ventes de biens et services	
Autres recettes de fonctionnement	
Dépenses d'investissement hors remboursements	
Dépenses d'équipement	
Subventions d'équipement versées	
Subventions d'investissement du BC aux départements	Débit du 20413 du BC
Subventions d'investissement du BC aux régions	Débit du 20412 du BC
Subventions d'investissement des départements au BC	Crédit du 1313, 1323, 1383 du BC
Subventions d'investissement des régions au BC	Crédit du 1312, 1322, 1382 du BC
Subventions d'investissement des régions aux départements	Crédit du 1312, 1322, 1382 des départements
Subventions d'investissement des départements aux régions	Débit du 20412 des départements
Autres dépenses d'investissement	
Recettes d'investissement hors emprunts	
FCTVA	
Autres dotations et subventions d'équipement	
Subventions d'investissement du BC aux départements	Débit du 20413 du BC
Subventions d'investissement du BC aux régions	Débit du 20412 du BC
Subventions d'investissement des départements au BC	Crédit du 1313, 1323, 1383 du BC
Subventions d'investissement des régions au BC	Crédit du 1312, 1322, 1382 du BC
Subventions d'investissement des régions aux départements	Crédit du 1312, 1322, 1382 des départements

ANNEXE 2D - LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES (CONSOLIDATIONS ENTRE COLLECTIVITÉS)

Subventions d'investissement des départements aux régions	Débit du 20412 des départements
Autres recettes d'investissement	
Remboursements d'emprunts du BC aux régions	Débit du 16872 du BC
Remboursements d'emprunts du BC aux départements	Débit du 16873 du BC
Remboursements d'emprunts des régions au BC	Crédit du 27632 du BC
Remboursements d'emprunts des départements au BC	Crédit du 27633 du BC
Remboursements de dette	
Remboursements d'emprunts du BC aux régions	Débit du 16872 du BC
Remboursements d'emprunts du BC aux départements	Débit du 16873 du BC
Remboursements d'emprunts des régions au BC	Crédit du 27632 du BC
Remboursements d'emprunts des départements au BC	Crédit du 27633 du BC
Emprunts	

D2. Consolidation de l'ensemble des collectivités (y compris syndicats) ^(a)

Comptes et niveaux consolidés	Valeurs provisoires							
	2020	2021 / 2020	2021	2022 / 2021 (c)	2022	2023 / 2022	2023	2023 / 2019 (c)
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	195,45	+2,9 %	201,09	+5,0 %	210,68	+6,3 %	224,00	+14,7 %
Achats et charges externes	44,63	+6,2 %	47,39	+9,4 %	51,32	+9,2 %	56,03	+22,9 %
Frais de personnel	69,39	+2,8 %	71,34	+5,3 %	75,10	+4,8 %	78,70	+14,7 %
Charges financières	4,40	-6,7 %	4,11	-3,3 %	3,96	+27,5 %	5,04	+7,6 %
Dépenses d'intervention	69,82	+1,3 %	70,71	+2,6 %	72,65	+4,6 %	75,99	+8,7 %
Autres dépenses de fonctionnement	7,21	+4,5 %	7,54	+1,6 %	7,66	+7,5 %	8,23	+25,4 %
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	234,09	+5,3 %	246,57	+5,0 %	258,22	+3,7 %	267,82	+12,6 %
Impôts et taxes	150,70	+4,1 %	156,92	+5,3 %	164,88	+3,4 %	170,48	+11,9 %
Concours de l'État	35,02	+5,6 %	36,99	+0,6 %	37,21	+1,9 %	37,91	+8,2 %
Subventions reçues et participations	18,57	+5,2 %	19,54	+5,8 %	20,58	+5,6 %	21,73	+22,1 %
Ventes de biens et services	21,14	+10,9 %	23,44	+9,5 %	25,47	+4,1 %	26,51	+12,5 %
Autres recettes de fonctionnement	8,66	+11,8 %	9,68	+3,9 %	10,08	+11,2 %	11,20	+23,1 %
Épargne brute (3) = (2)-(1)	38,64	+17,7 %	45,47	+5,0 %	47,54	-7,8 %	43,82	+3,1 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	63,14	+6,9 %	67,49	+7,5 %	72,23	+6,9 %	77,25	+14,2 %
Dépenses d'équipement	47,50	+9,5 %	52,03	+8,7 %	56,24	+8,1 %	60,82	+12,9 %
Subventions d'équipement versées	11,80	-1,2 %	11,65	+3,0 %	12,00	+6,6 %	12,79	+28,4 %
Autres dépenses d'investissement	3,84	-0,8 %	3,81	+4,8 %	3,99	-8,8 %	3,64	-3,8 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	23,99	+5,7 %	25,35	+4,1 %	26,39	+6,8 %	28,18	+15,2 %
FCTVA	5,95	+4,8 %	6,23	-4,5 %	5,95	+4,6 %	6,22	+13,0 %
Dotations et Subventions d'équipement	12,50	+7,4 %	13,42	+7,8 %	14,46	+12,8 %	16,31	+33,8 %
Autres recettes d'investissement	5,54	+2,7 %	5,69	+4,9 %	5,98	-5,6 %	5,65	-16,5 %
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	258,59	+3,9 %	268,59	+5,6 %	282,91	+6,5 %	301,25	+14,6 %
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	258,08	+5,4 %	271,91	+4,9 %	284,61	+4,0 %	296,00	+12,9 %
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	-0,51		+3,33		+1,70		-5,25	
Remboursements de dette (8)	18,07	+1,1 %	18,26	+2,0 %	18,58	+1,5 %	18,85	+4,6 %
Emprunts (9)	22,99	-8,8 %	20,98	+4,1 %	21,86	-3,0 %	21,20	+13,5 %
Flux net de dette = (9)-(8)	+4,92		+2,72		+3,29		+2,35	
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	276,66	+3,7 %	286,85	+5,4 %	301,49	+6,2 %	320,10	+13,9 %
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	281,06	+4,2 %	292,89	+4,8 %	306,47	+3,5 %	317,20	+12,9 %
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+4,41		+6,04		+4,99		-2,90	
Dettes au 31 décembre (12) ^(b)	201,06	+1,4 %	203,95	+1,4 %	206,16	+1,1 %	208,53	+6,9 %
Ratios								
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	16,5%	+1,9 pt	18,4%	+0,0 pt	18,4%	-2,0 pt	16,4%	-1,5 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	8,8%	+2,2 pt	11,0%	+0,2 pt	11,2%	-1,9 pt	9,3%	-0,9 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	85,9%	-3,2 pt	82,7%	-2,8 pt	79,8%	-2,0 pt	77,9%	-4,2 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	5,2 ans	- 0,7 an	4,5 ans	- 0,2 an	4,3 ans	+ 0,4 an	4,8 ans	+ 0,2 an

(a) Non compris les établissements publics locaux.

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

(c) Les évolutions sont calculées en 2022 en neutralisant les effets de la sortie du Sytral (syndicat transport pour le Rhône et l'agglomération Lyonnaise) du périmètre des collectivités locales. Le Sytral prend la forme d'un établissement public local.

Source : DGCL. Données DGFP, comptes de gestion ; budgets principaux et annexes, consolidés des flux croisés. Montants en opérations réelles calculés hors gestion

D2 Régionalisé. Consolidation de l'ensemble des collectivités (y compris syndicats) (a) par région

2023	Montants en € / habitant						Soldes et ratios comptables		
	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Épargne brute	Dépenses d'investissement (hors remboursement de dette)	Recettes d'investissement (hors emprunts)	Dette au 31/12	Besoin (+) ou capacité (-) de financement (en € / hab. DGF)	Taux d'épargne brute (EB / RF)	Délai de désendettement (Dette / EB)
France métropolitaine + DOM	3 263	3 901	638	1 125	410	3 037	-76	16,4%	4,8 ans
Auvergne-Rhône-Alpes	3 145	3 896	751	1 218	456	2 926	-11	19,3%	3,9 ans
Bourgogne-Franche-Comté	3 085	3 731	646	1 055	400	2 688	-9	17,3%	4,2 ans
Bretagne	2 963	3 619	656	1 115	369	2 608	-91	18,1%	4,0 ans
Centre-Val de Loire	3 042	3 627	585	990	390	2 736	-15	16,1%	4,7 ans
Corse	5 263	6 246	983	2 014	901	4 912	-130	15,7%	5,0 ans
Grand Est	3 038	3 646	608	998	376	2 494	-15	16,7%	4,1 ans
Hauts-de-France	3 289	3 832	543	926	375	2 880	-8	14,2%	5,3 ans
Ile-de-France (b)	3 218	3 765	547	1 058	344	3 400	-167	14,5%	6,2 ans
Normandie	3 214	3 883	669	1 159	416	2 491	-74	17,2%	3,7 ans
Nouvelle-Aquitaine	3 289	3 926	637	1 188	423	3 013	-127	16,2%	4,7 ans
Occitanie	3 467	4 174	707	1 306	435	3 526	-163	16,9%	5,0 ans
Pays-de-la-Loire	2 931	3 581	650	1 054	348	2 531	-55	18,2%	3,9 ans
PACA	3 752	4 473	721	1 097	371	3 850	-5	16,1%	5,3 ans
Guadeloupe	4 764	5 476	712	1 547	1 153	2 561	+318	13,0%	3,6 ans
Guyane	3 036	3 601	565	1 702	956	1 084	-181	15,7%	1,9 ans
Martinique	4 844	5 290	446	1 192	574	3 832	-171	8,4%	8,6 ans
La Réunion	3 950	4 617	666	1 827	948	4 148	-213	14,4%	6,2 ans
Mayotte	2 940	3 344	404	1 682	975	780	-303	12,1%	1,9 ans

France métropolitaine + DOM	Taux de croissance ^(c) en 2023 (en %)						Écart ^(c) 2023 - 2022		
	+6,1%	+3,5%	-8,0%	+6,7%	+6,5%	+0,9%	-101	-2,0 pt	+0,4 an
Auvergne-Rhône-Alpes	+6,4%	+3,0%	-9,1%	+4,9%	-1,4%	-1,1%	-139	-2,6 pt	+0,3 an
Bourgogne-Franche-Comté	+6,6%	+4,0%	-7,2%	+3,9%	+16,0%	+0,3%	-34	-2,1 pt	+0,3 an
Bretagne	+7,4%	+3,6%	-10,7%	+3,5%	+6,4%	+1,3%	-94	-2,9 pt	+0,5 an
Centre-Val de Loire	+5,4%	+3,0%	-7,6%	-3,8%	+2,8%	+0,2%	+2	-1,8 pt	+0,4 an
Corse	-1,5%	+2,3%	+28,4%	+10,2%	+9,0%	+2,8%	+105	+3,2 pt	-1,2 an
Grand Est	+7,9%	+5,1%	-7,1%	+11,0%	+9,8%	-0,8%	-112	-2,2 pt	+0,3 an
Hauts-de-France	+6,2%	+3,3%	-11,1%	+5,6%	+14,5%	-0,2%	-69	-2,3 pt	+0,6 an
Ile-de-France (b)	+5,8%	+4,1%	-4,7%	+2,8%	-1,7%	+2,5%	-62	-1,3 pt	+0,4 an
Normandie	+5,9%	+3,8%	-5,5%	+14,3%	+15,0%	+2,3%	-130	-1,7 pt	+0,3 an
Nouvelle-Aquitaine	+6,7%	+3,0%	-12,3%	+6,0%	+6,1%	+3,1%	-132	-2,8 pt	+0,7 an
Occitanie	+4,2%	+2,0%	-7,7%	+10,6%	+7,7%	+3,0%	-153	-1,8 pt	+0,5 an
Pays-de-la-Loire	+6,5%	+3,1%	-9,8%	+5,9%	-0,5%	-1,2%	-131	-2,6 pt	+0,3 an
PACA	+6,0%	+2,8%	-11,3%	+1,7%	-5,9%	-1,4%	-133	-2,6 pt	+0,5 an
Guadeloupe	+6,0%	+6,5%	+9,9%	+35,3%	+111,1%	-1,6%	+268	+0,4 pt	-0,4 an
Guyane	+2,2%	+6,4%	+36,8%	+65,0%	-4,2%	+12,4%	-561	+3,5 pt	-0,4 an
Martinique	+3,1%	-0,3%	-26,5%	+15,9%	+10,8%	+2,9%	-269	-3,0 pt	+2,5 an
La Réunion	+7,1%	+5,2%	-4,9%	+31,3%	+57,5%	+1,0%	-123	-1,5 pt	+0,4 an
Mayotte	+15,0%	+24,1%	+192,4%	+55,8%	+118,8%	+7,2%	+193	+7,0 pt	-3,3 an

(a) Non compris les établissements publics locaux.

(b) La source utilisée n'inclut pas Ile-de-France mobilité.

(c) Évolutions des montants par habitant, donc compte tenu de la croissance de la population totale (municipale et comptée à part).

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux et annexes, consolidés des flux croisés. Insee, recensement de la population.

2E. Estimations 2024 des finances départementales et régionales

BENOIT de LAPASSE (DGCL)

Ces tableaux présentent les budgets primitifs 2023 et 2024 des départements, des régions et des CTU. Les données des budgets primitifs ne doivent pas s'interpréter comme des estimations des réalisations, elles correspondent aux prévisions votées par les exécutifs en tout début d'année qui seront modifiées au cours de l'année, notamment par décisions modificatives.

E1. Départements ^(a)

	en milliards d'euros		
	2023	2024 / 2023	2024
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	62,95	+4,2%	65,59
Achats et charges externes	4,75	+1,5%	4,83
Frais de personnel	13,71	+4,4%	14,31
Charges financières	0,74	+18,1%	0,87
Dépenses d'intervention	42,87	+4,2%	44,65
Autres dépenses de fonctionnement	0,89	+5,8%	0,94
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	68,61	+1,7%	69,81
Impôts et taxes	51,00	+0,7%	51,36
- Impôts locaux	5,54	-35,8%	3,56
- Autres impôts et taxes	45,46	+5,2%	47,80
(Dont : DMTO)	12,52	-14,9%	10,66
(TICPE)	5,07	+0,8%	5,11
(TSCA)	8,20	+7,1%	8,78
Concours de l'État	9,85	-0,2%	9,83
- Dotations globales de fonctionnement (DGF)	7,71	-0,0%	7,70
- Autres dotations	0,45	+0,1%	0,45
- Péréquations et compensations fiscales	1,69	-1,1%	1,67
Subventions reçues et participations	5,61	+12,4%	6,30
Ventes de biens et services	0,43	+8,1%	0,46
Autres recettes de fonctionnement	1,73	+7,1%	1,85
Épargne brute (3) = (2)-(1)	5,66	-25,5%	4,22
Épargne nette = (3)-(8)	2,24	-75,4%	0,55
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	14,95	-0,2%	14,92
Dépenses d'équipement	9,58	+1,5%	9,72
Subventions d'équipement versées	5,06	-4,4%	4,83
Autres dépenses d'investissement	0,31	+17,8%	0,37
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	3,45	+7,9%	3,72
FCTVA	1,10	+4,3%	1,14
Autres dotations et subventions d'investissement	1,85	+9,7%	2,03
Autres recettes d'investissement	0,50	+9,2%	0,55
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	77,90	+3,4%	80,51
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	72,06	+2,0%	73,53
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	-5,84	+19,6%	-6,99
Remboursements de dette (8)	3,42	+7,2%	3,66
Emprunts (9)	7,45	+16,8%	8,71
Flux net de dette = (9)-(8)	4,04	+25,0%	5,04
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	81,32	+3,5%	84,18
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	79,51	+3,4%	82,23
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	-1,80	+7,7%	-1,94
Dette au 31/12/N-1	30,30	-1,0%	30,00
Ratios			
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	8,3%	-2,2 pt	6,0%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	3,3%	-2,5 pt	0,8%
Taux d'endettement = (12) / (2)	44,2%	-1,2 pt	43,0%
Capacité de désendettement = (12) / (3)	5,4 ans	+1,8 an	7,1 ans

(a) hors département de l'Aisne (02) données non disponibles une des deux années

Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets primitifs.

E2. Régions et CTU ^(a)

en milliards d'euros

	2023	2024 / 2023	2024
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	24,27	+2,8%	24,94
Achats et charges externes	5,04	-2,3%	4,92
Frais de personnel	4,36	+5,0%	4,58
Charges financières	0,86	+30,3%	1,12
Dépenses d'intervention	13,77	+1,4%	13,96
Autres dépenses de fonctionnement	0,23	+54,2%	0,35
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	29,35	+3,3%	30,32
Impôts et taxes	24,24	+2,3%	24,79
- Impôts locaux	-1,15	+1,4%	-1,17
- Autres impôts et taxes	25,39	+2,2%	25,96
- dont : Cartes grises	1,97	+9,4%	2,16
- dont : TICPE	5,36	+2,3%	5,49
Concours de l'État	2,13	+1,3%	2,16
- Dotations globales de fonctionnement (DGF)	0,25	-0,5%	0,25
- Autres dotations	0,96	+2,5%	0,99
- Péréquations et compensations fiscales	0,92	+0,4%	0,92
Subventions reçues et participations	2,51	-2,1%	2,46
Ventes de biens et services	0,21	+147,7%	0,52
Autres recettes de fonctionnement	0,26	+49,6%	0,39
Épargne brute (3) = (2)-(1)	5,08	+5,7%	5,37
Épargne nette = (3)-(8)	2,74	+0,3%	2,74
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	15,60	+4,0%	16,22
Dépenses d'équipement	4,56	+3,2%	4,70
Subventions d'équipement versées	10,52	+3,6%	10,89
Autres dépenses d'investissement	0,52	+20,5%	0,62
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	6,94	+6,0%	7,35
FCTVA	0,52	+7,1%	0,56
Autres dotations et subventions d'investissement	5,09	+7,5%	5,47
Autres recettes d'investissement	1,32	-0,2%	1,32
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	39,87	+3,3%	41,16
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	36,29	+3,8%	37,67
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	-3,58	-2,2%	-3,50
Remboursements de dette (8)	2,35	+12,0%	2,63
Emprunts (9)	5,94	+3,8%	6,16
Flux net de dette = (9)-(8)	3,59	-1,5%	3,53
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	42,21	+3,7%	43,79
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	42,22	+3,8%	43,83
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	0,01	+213,3%	0,04
Dette au 31/12/N-1	33,60	+3,6%	34,80
Ratios			
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	17,3%	+0,4 pt	17,7%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	9,3%	-0,3 pt	9,1%
Taux d'endettement = (12) / (2)	114,5%	+0,3 pt	114,8%
Capacité de désendettement = (12) / (3)	6,6 ans	-0,1 an	6,5 ans

(a) hors région de Guadeloupe et CTU de Guyane données non disponibles une des deux années

Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets primitifs.

2F. Les dépenses des collectivités locales ventilées par fonction

1. Introduction - champ couvert

Les annexes précédentes décomposent les dépenses selon leur nature : achats et charges externes, frais de personnel, charges financières, dépenses d'intervention, autres charges, pour les dépenses de fonctionnement ; dépenses d'équipement, subventions d'équipement et autres dépenses, pour les investissements.

On décompose ici les dépenses de fonctionnement et d'investissement selon leur ventilation par fonction (santé, culture, transports etc.), pour les collectivités qui sont tenues de présenter cette ventilation : les régions et les CTU, les départements, toutes les métropoles, communautés urbaines et communautés d'agglomération, les communautés de communes ayant au moins une commune de 3 500 habitants ou plus, et enfin toutes les communes de 3 500 habitants ou plus.

Certaines dépenses sont toutefois dites "non ventilables," notamment les opérations financières ; c'est pourquoi nous avons présenté en une ligne séparée les charges financières des dépenses de fonctionnement (les remboursements de dette sont traditionnellement exclus des dépenses d'investissement, nous ne les rapportons pas ici non plus). En complément des dépenses des collectivités qui présentent cette ventilation, nous publions le total des dépenses des collectivités "hors champ", c'est-à-dire celles qui ne présentent pas obligatoirement de ventilation fonctionnelle dans leurs comptes : les communes de moins de 3 500 habitants, et les communautés de communes n'ayant que des communes de moins de 3 500 habitants. Cela permet de retrouver le total des dépenses publiées dans les autres annexes, et de mesurer le poids que représentent les collectivités qui ventilent leurs dépenses, tant en nombre de collectivités (9,2 % des communes et 69,5 % des groupements à fiscalité propre ventilent leurs dépenses par fonction en 2021), qu'en montant dépensé, hors charges financières (77,4 % des dépenses des communes, et 94,4 % de celles des GFP sont ventilés par fonction).

2. Une présentation commune à tous les niveaux de collectivités

Chaque instruction comptable et budgétaire a sa propre ventilation fonctionnelle des dépenses, plus ou moins détaillée en fonction des compétences attribuées. Par exemple, la M14 (bloc communal) détaille davantage les dépenses culturelles et sportives que la M52 (départements), qui se penche plus sur les dépenses sociales, ou que la M71 (régions) qui propose davantage de détail pour les dépenses de transports.

Nous proposons ici une nomenclature commune aux trois niveaux de collectivités, en 9 groupes et 34 agrégats : Services généraux (4 agrégats), Sécurité et salubrité publiques (1 agrégat), Enseignement-formation-apprentissage (5 agrégats), Culture-sport-vie sociale (4 agrégats), Santé-action sociale (3 agrégats), Aménagement des territoires-habitat (3 agrégats), Environnement (4 agrégats), Transports-routes-voirie (5 agrégats), Action économique (5 agrégats), à laquelle nous avons ajouté la ventilation propre à l'exercice 2021 concernant le plan de relance (crise sanitaire), regroupée ici en un seul agrégat. Les tableaux de correspondance entre les nomenclatures M14, M52, M71 et cette nomenclature commune de diffusion sont présentés dans le fichier de l'annexe 2F disponible en ligne. La ventilation de l'ensemble des collectivités locales est présentée selon ces 9 groupes et 35 agrégats (*tableau F5*).

Pour les tableaux relatifs à chaque niveau de collectivité, on souhaite en revanche profiter des détails supplémentaires disponibles dans chaque nomenclature. Mais l'apparition récente de la nomenclature M57, transversale

à tous les niveaux de collectivités, et qui se généralise progressivement à l'ensemble des collectivités, bouscule un peu les présentations habituelles. Par exemple, la M14 distingue les sports et la culture, tandis que la M57 les regroupe. Les importantes dépenses de "services communs" relatifs à ce groupe en M57 ne peuvent alors plus se décomposer entre, d'une part, la culture, et d'autre part, les sports. De même, la façon de séparer les dépenses relatives à l'aménagement du territoire, à l'habitat, et aux transports n'est pas du tout la même en M57 qu'en M14. Réciproquement, la M57 introduit de nombreuses innovations, qui ne sont pas ajoutées dans les autres nomenclatures : égalité entre hommes et femmes (fonction 341, au sein de sa fonction 3 : Culture-vie sociale-jeunesse-sports et loisirs), art public (fonction 513, au sein de sa fonction 5 : Aménagement du territoire), etc. Dès lors, tant que l'ensemble des collectivités n'a pas adopté la M57, on ne peut pas commenter la progression de ces dépenses, car leur évolution est chaque année, pour partie, due à la généralisation de la M57 (qui permet désormais de les identifier précisément, alors qu'elles étaient, avant la M57, enregistrées ailleurs, par exemple en "Administration générale" (fonction 020 en M14), ou en "Opérations non ventilables" (fonction 01). Les différentes décompositions proposées dans les annexes F1 à F4, propres à chaque niveau de collectivités, ont alors pour but de ventiler au mieux les dépenses selon leurs différentes compétences, tout en respectant un regroupement commun à tous ces niveaux de collectivités. Par exemple, le groupe "Sécurité et salubrité publiques" ne comporte qu'un unique agrégat dans l'annexe F5 de l'ensemble des collectivités, car la M71 ne distingue rien d'autre que la fonction "Sécurité" (elle ne distingue pas les dépenses relatives aux incendies et secours, ou à l'hygiène publique, car les régions n'ont pas ces compétences). Pour l'ensemble des collectivités, on ne peut donc pas aller plus finement que le groupe "Sécurité" ; mais les annexes relatives aux communes et à leurs groupements (tableaux F1 et F2) détaillent ce groupe en 5 agrégats (services communs, police-sécurité-justice, incendie et secours, hygiène et salubrité publiques, autres interventions de protection des personnes et des biens), et celle sur les départements (F3) le détaille en 2 agrégats (incendie et secours, autres).

3. Rapporter les dépenses à une population correspondant au champ couvert, qui peut varier fortement d'une année d'une l'autre

Les séries rétrospectives depuis 2013, date de disponibilité de la ventilation fonctionnelle dans les comptes de gestion produits par la DGFIP, sont présentées, en supplément, dans les fichiers disponibles en ligne. Chaque année, on propose également, en regard des montants des dépenses, les populations correspondant au champ couvert cette année-là. En effet, le champ relatif à chaque niveau de collectivités peut varier selon les changements de statuts des collectivités : par exemple, la Martinique et la Guyane deviennent des CTU en 2016 et acquièrent des compétences régionales ; nous les regroupons alors à partir de 2016 avec les régions. Les dépenses des départements chutent de ce fait, et rapporter ces dépenses des départements à leur population, qui diminue aussi sur le champ réduit aux seuls départements, permet de comparer 2016 aux années antérieures. Le champ couvert par les ventilations fonctionnelles peut aussi varier selon la taille de la collectivité : les nombreux regroupements d'EPCI en 2017 ont diminué le nombre d'EPCI ne regroupant que des communes de moins de 3500 habitants, et le champ couvert par la ventilation fonctionnelle s'est alors considérablement élargi. Il faut donc surtout comparer d'une année sur l'autre les dépenses par habitant, et pas seulement les dépenses en euros.

Pour présenter un panorama le plus complet possible des dépenses par

fonction, nous présentons aussi selon notre nouvelle décomposition en 9 groupes les dépenses enregistrées, d'une part, par les budgets annexes, et, d'autre part, par les syndicats. La correspondance entre les codes d'activité enregistrés dans les comptes de gestion et la nouvelle nomenclature unique de diffusion est précisée en note du tableau sur les syndicats (*tableau F6*). Elle diffère un peu de celle élaborée jusqu'alors dans les éditions précédentes du rapport. Là aussi, les séries depuis 2013 sont disponibles en supplément dans la version en ligne de l'annexe 2F. En revanche, comme pour l'annexe 2F5 portant sur l'ensemble des dépenses ventilées par fonction, la population n'est pas indiquée, n'ayant pas la même pertinence que pour les tableaux par niveaux de collectivités : une partie des collectivités couvre l'ensemble de la population, comme les régions et CTU, ou les budgets annexes, et une autre partie sur un champ partiel, comme le bloc communal.

F1. Communes de 3 500 habitants ou plus

F1. Communes de 3 500 habitants ou plus		en millions d'euros				
2023	Fonctionnement (hors charges fi.)	Investissement (hors remb.)	Total	en € / habitant (1)	Part dans le budget	Évolution
Services généraux	19 853	3 703	23 557	497	29,0%	+4,7%
Opérations non ventilables	873	645	1 518	32	1,9%	+4,6%
Administration générale	18 343	2 988	21 331	450	26,2%	+4,7%
Conseils, assemblée locale	605	69	673	14	0,8%	+5,0%
Coopération décentralisée et actions	33	2	35	1	0,0%	+54,6%
Sécurité et salubrité publiques	3 109	409	3 518	74	4,3%	+7,0%
Services communs (sécurité)	184	50	234	5	0,3%	-4,1%
Police, sécurité, justice	1 820	249	2 070	44	2,5%	+10,3%
Incendie et secours	748	55	803	17	1,0%	+3,4%
Hygiène et salubrité publique	119	18	137	3	0,2%	+6,7%
Autres interventions de protection civile	237	38	274	6	0,3%	+4,3%
Enseignement, formation et apprentissage	10 273	2 920	13 193	278	16,2%	+7,5%
Services communs (enseignement)	1 437	264	1 701	36	2,1%	+1,9%
Enseignement du premier degré	5 290	2 375	7 664	162	9,4%	+7,9%
Enseignement du second degré	91	23	114	2	0,1%	+7,4%
Enseignement supérieur, professionnel et continu	125	21	146	3	0,2%	-9,0%
Hébergement et restauration scolaires	2 832	219	3 051	64	3,7%	+9,9%
Autres services annexes de l'enseignement	499	18	517	11	0,6%	+12,6%
Culture, vie sociale, sport et jeunesse	11 048	3 921	14 969	316	18,4%	+7,7%
Services communs et vie sociale	1 367	169	1 536	32	1,9%	+6,8%
Culture	4 433	1 243	5 677	120	7,0%	+1,8%
<i>dont : expression et action culturelles</i>	<i>2 832</i>	<i>551</i>	<i>3 383</i>	<i>71</i>	<i>4,2%</i>	<i>-0,9%</i>
<i>: conservation et diffusion du patrimoine</i>	<i>1 601</i>	<i>692</i>	<i>2 294</i>	<i>48</i>	<i>2,8%</i>	<i>+6,1%</i>
Sports	2 347	2 270	4 617	97	5,7%	+17,2%
Jeunesse et loisirs	2 901	239	3 139	66	3,9%	+6,4%
Santé, action sociale	8 361	599	8 960	189	11,0%	+4,3%
Services communs (y compris APA et RSA)	609	10	619	13	0,8%	+3,3%
Santé	481	90	571	12	0,7%	+13,9%
Action sociale (hors APA et RSA)	7 272	499	7 770	164	9,5%	+3,7%
<i>dont : services communs action sociale</i>	<i>1 810</i>	<i>70</i>	<i>1 880</i>	<i>40</i>	<i>2,3%</i>	<i>+5,8%</i>
<i>: famille et enfance</i>	<i>3 977</i>	<i>309</i>	<i>4 286</i>	<i>90</i>	<i>5,3%</i>	<i>+2,3%</i>
<i>: personnes âgées</i>	<i>342</i>	<i>44</i>	<i>386</i>	<i>8</i>	<i>0,5%</i>	<i>+2,7%</i>
<i>: personnes handicapées</i>	<i>299</i>	<i>33</i>	<i>332</i>	<i>7</i>	<i>0,4%</i>	<i>+6,8%</i>
<i>: autres interventions sociales</i>	<i>843</i>	<i>43</i>	<i>886</i>	<i>19</i>	<i>1,1%</i>	<i>+5,9%</i>
Aménagement des territoires et habitat	4 355	3 271	7 625	161	9,4%	+21,7%
Services communs et sécurité	114	30	145	3	0,2%	+95,0%
Aménagement des territoires	4 008	2 729	6 737	142	8,3%	+25,2%
<i>dont : espaces verts urbains</i>	<i>2 055</i>	<i>572</i>	<i>2 626</i>	<i>55</i>	<i>3,2%</i>	<i>+5,9%</i>
<i>: éclairage public</i>	<i>623</i>	<i>474</i>	<i>1 097</i>	<i>23</i>	<i>1,3%</i>	<i>+11,5%</i>
<i>: autres aménagements urbains et ruraux</i>	<i>1 330</i>	<i>1 684</i>	<i>3 014</i>	<i>64</i>	<i>3,7%</i>	<i>+57,4%</i>
Habitat	232	511	743	16	0,9%	-8,7%
Environnement	2 079	459	2 537	54	3,1%	-6,4%
Services communs et actions transversales	325	171	496	10	0,6%	-11,7%
Collecte et traitement des déchets	643	29	672	14	0,8%	+7,8%
Propreté urbaine	889	64	953	20	1,2%	+6,9%
Actions en matière de gestion des eaux	89	74	163	3	0,2%	+6,5%
Autres actions environnementales	133	120	253	5	0,3%	-47,3%
Transports, routes et voiries	2 418	3 681	6 099	129	7,5%	-6,9%
Services communs (transports)	341	200	541	11	0,7%	-39,6%
Transports scolaires	64	1	64	1	0,1%	+9,5%
Transports publics (hors scolaire)	587	186	773	16	1,0%	+11,5%
Routes et voiries	1 300	2 478	3 778	80	4,6%	+6,3%
Infrastructures de transport	126	816	942	20	1,2%	-30,2%
Action économique	594	315	910	19	1,1%	+6,4%
Services communs (y compris R & D)	261	114	375	8	0,5%	+9,5%
Foires et marchés	69	41	110	2	0,1%	-24,0%
Agriculture, pêche et agro-alimentaire	15	17	31	1	0,0%	+1,3%
Industrie, commerce et artisanat	96	90	186	4	0,2%	+40,9%
Développement touristique	154	54	207	4	0,3%	+1,0%
TOTAL (communes >= 3 500 h.)	62 091	19 278	81 369	1 716	100,0%	+5,7%
Charges financières (communes >= 3 500 h.)	1 269			27		+19,9%
Communes hors champ (< 3500 habitants)	16 100	7 970	24 070	1 134		+6,4%

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux - opérations réelles.

La Ville de Paris est considérée comme une commune.

(1) Population totale au sens de l'Insee (=municipale+comptée à part), au 1er janvier, résidant dans le champ retenu pour les dépenses des communes : communes de 3500 habitants ou plus.

F2. Métropoles, communautés urbaines (CU), communautés d'agglomération (CA), communautés de communes (CC) ayant au moins une commune de 3 500 habitants ou plus

GFP ayant au moins une commune de 3 500 habitants ou plus		en millions d'euros				
2023	Fonctionnement (hors charges fi.)	Investissement (hors remb.)	Total	en € / habitant (1)	Part dans le budget	Évolution
Services généraux	7 647	1 782	9 429	147	23,3%	+4,6%
Opérations non ventilables	614	463	1 077	17	2,7%	-17,5%
Administration générale	6 760	1 305	8 065	126	19,9%	+8,3%
Conseils, assemblée locale	234	1	234	4	0,6%	+6,4%
Coopération décentralisée et actions	39	14	53	1	0,1%	+24,5%
Sécurité et salubrité publiques	1 448	74	1 522	24	3,8%	+5,7%
Services communs (sécurité)	29	17	46	1	0,1%	-2,8%
Police, sécurité, justice	59	11	70	1	0,2%	+23,1%
Incendie et secours	1 319	31	1 350	21	3,3%	+5,4%
Hygiène et salubrité publique	16	5	21	0	0,1%	+3,4%
Autres interventions de protection civile	25	9	34	1	0,1%	+1,8%
Enseignement, formation et apprentissage	718	376	1 094	17	2,7%	+4,7%
Services communs (enseignement)	65	7	72	1	0,2%	+18,6%
Enseignement du premier degré	187	127	314	5	0,8%	+5,6%
Enseignement du second degré	78	44	122	2	0,3%	-12,8%
Enseignement supérieur, professionnel et continu	117	170	287	4	0,7%	+5,8%
Hébergement et restauration scolaires	223	19	242	4	0,6%	+10,0%
Autres services annexes de l'enseignement	48	8	57	1	0,1%	+1,9%
Culture, vie sociale, sport et jeunesse	3 889	1 355	5 244	82	12,9%	+9,2%
Services communs et vie sociale	266	22	288	5	0,7%	+12,2%
Culture	1 780	430	2 209	35	5,5%	+8,7%
dont : expression et action culturelles	1 145	243	1 389	22	3,4%	+7,2%
: conservation et diffusion du patrimoine	634	186	821	13	2,0%	+11,5%
Sports	1 325	852	2 178	34	5,4%	+9,1%
Jeunesse et loisirs	518	51	569	9	1,4%	+9,4%
Santé, action sociale	2 591	233	2 824	44	7,0%	+5,0%
Services communs (y compris APA et RSA)	432	12	444	7	1,1%	+6,3%
Santé	95	43	138	2	0,3%	+2,2%
Action sociale (hors APA et RSA)	2 064	178	2 242	35	5,5%	+4,9%
dont : services communs action sociale	247	12	259	4	0,6%	+2,7%
: famille et enfance	1 179	105	1 283	20	3,2%	+9,0%
: personnes âgées	147	11	158	2	0,4%	+9,8%
: personnes handicapées	257	7	264	4	0,7%	+2,6%
: autres interventions sociales	234	44	278	4	0,7%	-9,6%
Aménagement des territoires et habitat	1 622	2 352	3 974	62	9,8%	+24,4%
Services communs et sécurité	160	91	251	4	0,6%	+63,9%
Aménagement des territoires	1 201	1 508	2 708	42	6,7%	+33,0%
dont : espaces verts urbains	276	71	347	5	0,9%	+8,1%
: éclairage public	222	197	419	7	1,0%	+10,8%
: autres aménagements urbains et ruraux	703	1 239	1 942	30	4,8%	+45,3%
Habitat	262	753	1 015	16	2,5%	+0,8%
Environnement	6 181	1 227	7 407	116	18,3%	+8,0%
Services communs et actions transversales	280	95	375	6	0,9%	-2,3%
Collecte et traitement des déchets	4 412	395	4 806	75	11,9%	+5,5%
Propreté urbaine	571	31	602	9	1,5%	+15,7%
Actions en matière de gestion des eaux	682	450	1 131	18	2,8%	+18,0%
Autres actions environnementales	236	257	493	8	1,2%	+11,5%
Transports, routes et voiries	3 178	3 248	6 426	100	15,9%	+6,1%
Services communs (transports)	302	111	413	6	1,0%	-18,7%
Transports scolaires	219	1	221	3	0,5%	+31,4%
Transports publics (hors scolaire)	1 508	375	1 883	29	4,6%	+11,5%
Routes et voiries	1 017	2 322	3 339	52	8,2%	+10,9%
Infrastructures de transport	132	439	571	9	1,4%	-16,4%
Action économique	1 494	1 090	2 583	40	6,4%	+0,6%
Services communs (y compris R & D)	925	866	1 791	28	4,4%	-1,3%
Foires et marchés	53	32	85	1	0,2%	+59,1%
Agriculture, pêche et agro-alimentaire	32	23	56	1	0,1%	+30,0%
Industrie, commerce et artisanat	34	42	76	1	0,2%	-21,2%
Développement touristique	450	126	576	9	1,4%	+2,7%
Plan de relance (crise sanitaire)						
TOTAL (GFP dans le champ)	28 768	11 735	40 503	633	100,0%	+7,5%
Charges financières (GFP dans le champ)	687			11		+36,2%
GFP hors champ	1 827	568	2 395	512		+5,6%

Source : DGCL. Données DGFiP, comptes de gestion ; budgets principaux - opérations réelles.

(1) Population totale au sens de l'Insee (=municipale+comptée à part), au 1er janvier, résidant dans le champ retenu pour les dépenses des GFP (donc hors communes isolées).

Champ : GFP ayant au moins une commune de 3500 habitants ou plus. La métropole de Lyon est considérée comme un GFP.

F3. Départements

en millions d'euros

2023	Fonctionnement (hors charges fi.)	Investissement (hors remb.)	Total	en € / habitant (1)	Part dans le budget	Évolution
Services généraux	5 843	1 394	7 238	113	9,6%	+8,9%
Opérations non ventilables	252	249	501	8	0,7%	+9,5%
Administration générale	5 265	1 142	6 408	100	8,5%	+8,9%
Conseils, assemblée locale	214	0	215	3	0,3%	+2,9%
Coopération décentralisée et actions internationales	112	3	115	2	0,2%	+17,7%
Sécurité et salubrité publiques	2 963	266	3 228	50	4,3%	+6,0%
Incendie et secours	2 879	238	3 117	49	4,1%	+4,7%
Autres sécurité et salubrité	83	28	111	2	0,1%	+60,8%
Enseignement, formation et apprentissage	3 943	2 691	6 634	104	8,8%	+6,7%
Services communs	604	5	609	10	0,8%	-6,5%
Enseignement du premier degré	3	77	80	1	0,1%	+1,7%
Enseignement du second degré	3 135	2 516	5 651	88	7,5%	+8,0%
Enseignement supérieur, professionnel et continu	93	70	163	3	0,2%	+12,7%
Autres services annexes de l'enseignement	109	23	132	2	0,2%	+17,3%
Culture, vie sociale, sport et jeunesse	1 484	770	2 254	35	3,0%	+9,6%
Services communs et vie sociale	346	21	367	6	0,5%	+6,6%
Culture	735	380	1 116	17	1,5%	+6,8%
Sports	315	345	660	10	0,9%	+18,7%
Jeunesse et loisirs	87	24	111	2	0,1%	+0,2%
Santé, action sociale	43 899	540	44 440	694	59,2%	+5,9%
Santé (y c. PMI et planification familiale)	965	41	1 005	16	1,3%	+12,1%
Action sociale (hors APA et RSA)	25 800	463	26 263	410	35,0%	+7,8%
dont : services communs action sociale	2 773	150	2 922	46	3,9%	+6,2%
: famille et enfance	10 209	107	10 317	161	13,7%	+10,5%
: personnes âgées	2 477	136	2 612	41	3,5%	+4,9%
: personnes handicapées	9 692	48	9 740	152	13,0%	+6,1%
: autres interventions sociales	649	22	672	10	0,9%	+11,6%
Personnes dépendantes (APA)	6 789	0	6 790	106	9,0%	+5,6%
dont : services communs APA	132					
: à domicile	4 062	0	4 062	63	5,4%	+6,7%
: versée aux bénéficiaires en établissement	212	0	212	3	0,3%	+3,8%
: versée aux établissements	2 384					
RSA et RMI	10 345	37	10 382	162	13,8%	+1,2%
dont : RSA-insertion sociale	582	3	585	9	0,8%	-0,7%
: RSA-insertion professionnelle	528	3	531	8	0,7%	+3,9%
: RSA-allocations	8 902	0	8 902	139	11,8%	+1,3%
: RSA-autres	333	31	364	6	0,5%	-2,1%
Aménagement des territoires et habitat	253	1 486	1 739	27	2,3%	+6,1%
Services communs et sécurité	35	24	59	1	0,1%	+89,2%
Aménagement des territoires	127	1 001	1 129	18	1,5%	+9,1%
Habitat	90	461	551	9	0,7%	-3,9%
Environnement	551	609	1 160	18	1,5%	+3,7%
Services communs et actions transversales	292	150	442	7	0,6%	+17,2%
Actions en matière de déchets et propreté urbaine	7	7	14	0	0,0%	-11,6%
Actions en matière de gestion des eaux	66	218	284	4	0,4%	+13,9%
Autres actions environnementales	187	233	420	7	0,6%	-11,8%
Transports, routes et voiries	3 002	4 306	7 309	114	9,7%	+1,6%
Services communs	379	23	401	6	0,5%	+114,3%
Transports scolaires	270	0	270	4	0,4%	+6,2%
Transports publics (hors scolaire)	438	166	604	9	0,8%	-13,4%
Routes et voiries	1 852	3 902	5 754	90	7,7%	-1,4%
dont : voirie départementale	1 251	3 482	4 733	74	6,3%	+3,2%
: autres services	601	420	1 021	16	1,4%	-18,2%
Infrastructures de transport (gares, ports etc.)	63	216	279	4	0,4%	+27,6%
Action économique	645	481	1 127	18	1,5%	-0,9%
Services communs (y compris R & D)	201	139	340	5	0,5%	-0,8%
Agriculture, pêche et agro-alimentaire	191	118	309	5	0,4%	+0,5%
Industrie, commerce et artisanat	24	75	99	2	0,1%	-10,5%
Développement touristique	229	149	378	6	0,5%	+0,5%
Plan de relance (crise sanitaire)						
TOTAL	62 584	12 544	75 128	1 173	100,0%	+5,6%
Charges financières (fonctionnement)	749		749	12		+30,8%

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux.

(1) Population totale au sens de l'Insee (=municipale+comptée à part), au 1er janvier, résidant dans le champ retenu pour les dépenses des conseils départementaux : hors Paris, Guyane, Martinique, Corse et communes de la métropole de Lyon.

F4. Régions et CTU

en millions d'euros

2023	Fonctionnement (hors charges fi.)	Investissement (hors remb.)	Total	en € / habitant (1)	Part dans le budget	Évolution
Services généraux	3 170	2 601	5 771	84	15,5%	+11,3%
Opérations non ventilables	42	22	64	1	0,2%	-39,5%
Administration générale	2 392	240	2 631	38	7,1%	+6,0%
Conseils, assemblée locale	143	0	143	2	0,4%	+3,0%
Coopération décentralisée et actions internationales	593	2 339	2 932	43	7,9%	+19,4%
dont : gestion des fonds européens	522	2 326	2 847	42	7,6%	+19,2%
Sécurité et salubrité publiques	93	42	135	2	0,4%	+21,7%
Enseignement, formation et apprentissage	9 004	3 548	12 552	184	33,7%	+4,5%
Services communs (enseignement)	54	19	73	1	0,2%	-15,2%
Enseignement du premier degré	1	13	14	0	0,0%	+57,4%
Enseignement du second degré	4 322	2 776	7 097	104	19,1%	+7,4%
Enseignement supérieur, professionnel et continu	4 461	519	4 980	73	13,4%	+0,8%
dont : enseignement supérieur	103	259	362	5	1,0%	+5,6%
: formation professionnelle	2 890	17	2 907	43	7,8%	-2,3%
: apprentissage	112	191	303	4	0,8%	+1,9%
: formation sanitaire et sociale	1 355	53	1 408	21	3,8%	+6,5%
Autres services annexes de l'enseignement	166	221	387	6	1,0%	+3,6%
Culture, vie sociale, sport et jeunesse	799	537	1 336	20	3,6%	+5,4%
Services communs et vie sociale	36	11	47	1	0,1%	+53,3%
Culture	545	236	781	11	2,1%	-0,5%
Sports	164	279	443	6	1,2%	+11,7%
Jeunesse et loisirs	55	9	64	1	0,2%	+16,9%
Santé, action sociale	920	72	991	14	2,7%	+14,7%
Services communs (santé, social)	409					
Santé	54	51	105	2	0,3%	+17,7%
Action sociale	457	20	477	7	1,3%	+32,6%
Aménagement des territoires et habitat	117	1 205	1 321	19	3,5%	+1,5%
Services communs et sécurité	14	38	52	1	0,1%	-23,5%
Aménagement des territoires	98	1 040	1 137	17	3,1%	+2,3%
Habitat	5	127	132	2	0,4%	+8,3%
Environnement	275	432	707	10	1,9%	+6,6%
Services communs et actions transversales	74	23	97	1	0,3%	+1,4%
Actions en matière de déchets et propreté urbaine	7	30	37	1	0,1%	+3,7%
Actions en matière de gestion des eaux	29	84	113	2	0,3%	+13,4%
Autres actions environnementales	164	295	459	7	1,2%	+6,4%
Transports, routes et voiries	8 195	3 627	11 822	173	31,8%	+2,9%
Services communs (transports)	40	84	124	2	0,3%	-47,4%
Transports scolaires	1 547	3	1 550	23	4,2%	+7,2%
Transports publics (hors scolaire)	6 231	2 217	8 448	124	22,7%	+4,8%
dont : transports ferroviaire de voyageurs	3 761	2 000	5 761	84	15,5%	+4,2%
: autres transports de voyageurs	2 448	161	2 609	38	7,0%	+6,7%
: transports de marchandises	22	56	79	1	0,2%	-8,4%
Routes et voiries	74	594	669	10	1,8%	+2,2%
dont : voirie nationale	0	150	150	2	0,4%	-20,8%
: voirie régionale	62	301	363	5	1,0%	+17,8%
Infrastructures de transport	302	729	1 031	15	2,8%	-6,3%
dont : gares et infrastructures ferroviaires	18	504	523	8	1,4%	+12,6%
: infrastructures portuaires et aéroportuaires	53	216	270	4	0,7%	-33,2%
: liaisons multimodales	231	8	239	3	0,6%	+2,9%
Action économique	948	1 649	2 597	38	7,0%	-5,1%
Services communs (y compris R & D)	445	688	1 132	17	3,0%	+1,1%
dont : R & D	177	352	529	8	1,4%	-3,1%
Agriculture, pêche et agro-alimentaire	160	366	526	8	1,4%	-1,4%
Industrie, commerce et artisanat	208	459	667	10	1,8%	-16,9%
Développement touristique	135	136	271	4	0,7%	-3,2%
TOTAL	23 521	13 712	37 233	544	100,0%	+4,1%
Charges financières (fonctionnement)	857		857	13		+52,9%

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux.

(1) Population totale au sens de l'Insee (=municipale+comptée à part), au 1er janvier, résidant dans le champ retenu pour les dépenses des conseils régionaux et des collectivités territoriales uniques, donc hors Mayotte.

F5. - Budgets annexes ^(a)

en millions d'euros

2023	Fonctionnement (hors charges fi.)	Investissement (hors remb.)	Total	Part dans le budget	Évolution
Services généraux	1 089	1 008	2 097	7,7%	-1,2%
Sécurité (incendie)	0	0	0	0,0%	-38,4%
Enseignement, formation et apprentissage	113	10	123	0,5%	+10,9%
Culture, vie sociale, sport et jeunesse	664	212	876	3,2%	-0,9%
Santé, action sociale	1 233	130	1 363	5,0%	+12,7%
Aménagement des territoires et habitat	972	411	1 382	5,1%	-2,5%
Environnement	8 444	4 716	13 160	48,3%	+9,6%
dont : Actions en matière de déchets et propreté urb	4 454	537	4 991	18,3%	+14,3%
: Actions en matière de gestion des eaux	3 712	3 980	7 693	28,2%	+6,5%
: Autres actions env. (y c. énergie)	278	199	477	1,7%	+14,2%
Transports, routes et voiries	5 732	1 429	7 161	26,3%	+10,6%
Action économique	780	297	1 077	4,0%	+6,4%
Ensemble des activités (b)	19 027	8 213	27 240	100,0%	+7,9%
Charges financières (fonctionnement)	655		655		+23,6%

(a) Communes, EPCI à fiscalité propre, y compris les EPT de la MGP et la métropole de Lyon, départements, régions et CTU. Y compris les budgets annexes en M22 de ces collectivités.

(b) Voir la note du tableau des syndicats.

Source : DGCL. Données DGFIP ; comptes de gestion.

F6. - Syndicats ^(a)

en millions d'euros

2023	Fonctionnement (hors charges fi.)	Investissement (hors remb.)	Total	Part dans le budget	Évolution
Services généraux	901	1 100	2 002	9,5%	+10,7%
Sécurité (incendie)	32	4	36	0,2%	+9,5%
Enseignement, formation et apprentissage	442	63	506	2,4%	+4,1%
Culture, vie sociale, sport et jeunesse	299	66	365	1,7%	+8,5%
Santé, action sociale	511	23	535	2,5%	+8,0%
Aménagement des territoires et habitat	157	699	856	4,1%	-3,5%
Environnement	8 249	5 324	13 573	64,5%	+6,0%
dont : Actions en matière de déchets	4 644	844	5 487	26,1%	+8,3%
: Actions en matière de gestion des eaux	2 346	2 376	4 721	22,4%	+6,0%
: Autres actions env. (y c. énergie)	1 260	2 105	3 365	16,0%	+2,5%
Transports, routes et voiries	1 941	972	2 913	13,8%	+21,4%
Action économique	185	68	253	1,2%	+4,0%
Ensemble des activités (b)	12 718	8 320	21 038	100,0%	+7,9%
Charges financières (fonctionnement)	503		503		+18,6%

(a) Budgets principaux des syndicats à vocation unique, et ensemble des budgets annexes des syndicats, y compris en M22. Les budgets principaux des SIVOM ne sont pas inclus. Montants non consolidés entre BP et BA.

(b) La ventilation est faite selon le code d'activité de l'établissement, codée dans le fichier des comptes de gestion. Les comptes des budgets annexes, comme ceux des syndicats et ceux des EPL, ne sont pas codés selon la ventilation fonctionnelle utilisée pour ventiler les dépenses des budgets principaux.

Codes d'activités : Services généraux=11, 27, 38, 39, 40 ; Sécurité=26 ; Enseignement=03, 23 ; Culture=07 ; Sports=08 ; Santé-social=05, 06, 31, 32, 33, 50, 51 ; Aménagement des territoires=15, 28, 34, 36 ; Déchets=10 ; Eau=01, OA, OE ; Autres environnement=02, 19, 25, 35 ; Transports=04, 13, 14, 17, 21 ; Action économique=09, 12, 16, 18, 20, 22, 24, 29, 30, 37.

Source : DGCL. Données DGFIP ; comptes de gestion.

